

Surveillance du milieu de la grande rade de Nouméa

GROUPE ERAMET

Suivi milieu marin SLN 2014/2015 : Campagne 2014

Le système qualité de GINGER SOPRONER est certifié ISO 9001-2008 par



• NOUMEA - BP 3583 - 98846 Nouméa

Tél (687) 28 34 80 - Fax (687) 28 83 44 - Email : soproner.noumea@soproner.nc

• KONE - BP 801 - 98860 Koné

Tél (687) 47 25 23 - Fax (687) 47 25 23 - Email : soproner.kone@soproner.nc

• SIÈGE SOCIAL : 1 bis rue Berthelot - Doniambo - BP3583 - 98846 Nouméa - Nouvelle Calédonie - Site internet : www.soproner.nc SAS au capital de 37 000 000 FCFP - RCS Nouméa 02 B 668731 - Ridet 668731.001 - Banque BNC Nº 14889 00081 82817301015 22

ISO9001: FDT1_V1/10-10

ÉVOLUTION DU DOCUMENT

Ind.	Date	Chef de projet	Ingénieur d'études/t	Description des mises à jour
1	25/11/2015	Antoine GILBERT	Tom HEINTZ	Création du document

INTRODUCTION	
MATERIEL ET METHODES	9
I. ZONE D'ETUDE	10
II. Strategie d'echantillonnage	
II.1. Surveillance des eaux	
II.2. Surveillance des sédiments et des organismes vivants	
II.3. Description des points d'échantillonnage	
III. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2014	20
III.1. Suivi de la qualité des eaux	20
III.2. Suivi de la qualité des sédiments	21
III.3. Suivi de la contamination par le bio-indicateur Isognomon isog	nomon21
IV. ANALYSE DES DONNEES	26
IV.1. Matrice Eau	26
IV.2. Matrice Sédiments	28
IV.3. Matrice Bio-indicateurs	28
RESULTATS ET DISCUSSION	30
V. QUALITE DE L'EAU	31
V.1. Résultats de la campagne 2014 et comparaison aux valeurs gu	ides31
V.2. Variabilité spatiale et temporelle - matrice eau	
VI. QUALITE DES SEDIMENTS	
VI.1. Résultats de la campagne 2014 et comparaison aux valeurs gu	
VI.2. Variabilité spatiale et temporelle - matrice sédiment	
VII. BIOACCUMULATION	
VII.1. Résultats de la campagne 2014	
VII.2. Variabilité spatiale et temporelle – matrice bioindicateur	
VIII. SYNTHESE ET DISCUSSION	
VIII.1. Eau	
VIII.2. Sédiments	
VIII.3. Bioindicateurs	
CONCLUSION	74
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	76
ANNEXES	78
Annexe I: Resultats bruts sur les eaux (eurofins environnement et caledonien	
Annexe II: Resultats bruts sur les sediments (eurofins environnement)	
Annexe III: Resultats bruts sur les bioindicateurs (ael)	81
ANNEXE IV : INFLUENCE DE LA PLUVIOMETRIE SUR LES RESULTATS DES EAUX ET DES BIO	
VIII.4. Analyse des eaux	82
VIII.5. Analyse des bioindicateurs	82

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de localisation des stations de suivi
Figure 2 : Station 1 - fond de vase criblé de trous d'organismes fouisseurs
Figure 3 : Station 2 – Couverture importante de coraux branchus (Acropora sp.) sur fond vaso-détritique (gauche) et colonies encroutântes éparses (Mycedium sp.) (droite)17
Figure 4 : Station 3 – Fonds détritiques, coraux solitaires (Fungidae)
Figure 5 : Station 4 - fond vaso-sableux très uniforme(Gauche). Corail solitaire (Droite)
Figure 6 : Station 5 - fond sablo-vaseux. Présence d'Alcyonnaires (droite)
Figure 7 : Station 6 - fond sablo-détritique avec présence d'algues calcaires (Halimeda sp. à gauche) et de colonies coralliennes éparses (droite Trachyphyllia geoffroyi)19
Figure 8 : Station 7 – Fond sablo-vaseux avec présence de crinoïde19
Figure 9 : Echantillonneur 5 litres pour les prélèvements d'eau
Figure 10 : Photographie d'une valve d'Isognomon isognomon et vue in situ
Figure 11: Photographie d'une cage de transplantation24
Figure 12 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2014 et Juin 201533
Figure 13 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 201535
Figure 14 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l)
Figure 15 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)
Figure 16 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)41
Figure 17 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)43
Figure 18 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)
Figure 19 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)47
Figure 20 : Boites à moustache sur les concentrations dans l'eau observées par station (mg/l) entre Juillet 2014 et juin 2015 pour chaque paramètre. Attention, l'échelle de valeurs diffère selon le paramètre étudié50
Figure 21 : Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison chaude 53
Figure 22: Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison fraîche et l'intersaison confondues
Figure 23 : Concentration en métaux par typologie dans les sédiments (mg/kg MS) en 201458
Figure 24 : Résultats graphiques du MDS (haut) et du Cluster (bas) sur la matrice de concentration des métaux dans les sédiments par station et par année60
Figure 25 : Boites à moustache sur les facteurs de concentration dans les huîtres par typologie et par métal en 201463
Figure 26 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par typologie et par année
Figure 27 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par typologie et par année
Figure 28 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par année et par typologie
Figure 29 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par année et par typologie69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Historique de la nomenclature des stations de suivi	10
Tableau 2 : Liste des stations et leurs paramètres d'analyse	10
Tableau 3: Fréquence d'échantillonnage pour les prélèvements d'eau	12
Tableau 4: Fréquence d'échantillonnage pour les organismes tests et les sédiments	14
Tableau 5 : Dates de prélèvement des eaux	21
Tableau 6 : Poids et nombre d'individus utilisés par station	24
Tableau 7 : Regroupement des stations par typologie	26
Tableau 8 : Pluviométrie moyenne (mm) par mois pendant chaque saison de chaque année entre Janvier 2012 et juin 2	
Tableau 9 : Température (°C) par station et par strate entre Juillet 2014 et Juin 2015	31
Tableau 10 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2014 et Juin 2015(- : flacon cassé penda transport aérien)	
Tableau 11 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015	34
Tableau 12 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en recorrespondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l) : flacon correspondent le transport aérien	ouble assé
Tableau 13 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en re correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)	ouble
Tableau 14 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en re correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)	ouble
Tableau 15 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en re correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)	ouble
Tableau 16 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en re correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)	ouble
Tableau 17 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en re correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)	ouble
Tableau 18 : Comparaison des valeurs de la campagne 2014 aux valeurs guides de l'ANZECC (2000) et du Queens (2009)	
Tableau 19 : Concentration par métal (mg/kg MS) et par station dans les sédiments marins en 2014	55
Tableau 20 : Valeurs seuils caractéristiques des métaux dans les sédiments relatives à l'arrêté métropolitain du 14 juin 2	
Tableau 21: Classement des concentrations des stations en 2014 conformément à l'arrêté du 14 juin 2000	56
Tableau 22 : Valeurs seuils proposées par la NOAA (Buchman 2008) en référence aux sédiments marins	57
Tableau 23 : Classement des stations suivant les valeurs de références de la NOAA (Buchman 2008). ERL (Effect Ra Low) correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare. ERM (Effect Range Med correspond à la concentration au dessus de laquelle des effets négatifs arrivent fréquemment	dian)
Tableau 24 : Concentration moyenne dans les huitres (mg/kg MS) par station pour chaque métal	61
Tableau 25 : Facteur de concentration dans les huitres par station et par métal en 2014. Un facteur positif traduit bioaccumulation (rose) alors qu'un facteur négatif traduit une élimination (vert). Un facteur proche de 1 traduit l'abse d'accumulation/élimination (jaune).	ence
Tableau 26 : Cumul de pluie par mois (mm) entre Mars et Juin pour chaque année depuis 2011	82

SLN Suivi du milieu marin de la grande rade

Campagne 2014/2015

Tableau 27 : Cumul de pluie par mois (mm) pour chaque année et chaque période de transplantation (Juillet à Décembre).82

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'arrêté ICPE du 12 novembre 2009 autorisant la Société Le Nickel à exploiter son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, la SLN a missionné SOPRONER pour réaliser la surveillance du milieu marin dans la Grande Rade de Nouméa.

Le présent rapport est fait sur la base du « plan de surveillance de l'environnement marin dans la Grande Rade de Nouméa» de l'arrêté ICPE du 12 novembre 2009.

Conformément aux prescriptions techniques de l'arrêté, le suivi sur six stations a été réalisé sur différentes matrices : eau, sédiment et organisme marin. Les analyses réalisées portent sur les éléments métalliques en trace, pour l'ensemble des matrices, complétées par quelques paramètres physico-chimiques sur les eaux.

Ce document fait donc état des résultats du suivi environnemental marin confié à SOPRONER par la SLN sur la période 2014/2015. Il présente en détail les données de juillet 2014 à Juin 2015.

MATERIEL ET METHODES

I. ZONE D'ETUDE

La zone d'étude se situe entre la baie de Tiaré et la grande rade de Nouméa. La liste des stations et leurs types d'analyses sont présentés dans le Tableau 2. Leur localisation est présentée sur la Figure 1.

L'ajout d'une station de suivi en Juin 2010 entre la pointe Nda et l'Anse Ndu a nécessité la modification de la nomenclature de la totalité des stations afin de garder un gradient « inshore-offshore » dans leur appellation. Cette nouvelle nomenclature présentée dans le Tableau 1 facilitera l'analyse et l'interprétation des données.

			Coordonnées (WGS84)	
Ancienne nomenclature	Arrêté n° 11387- 2009/ARR/DIMEN	Présent rapport	x	Y
P01	Station 1	Station 1	166°26.48'	22°15.70'
P12	Station 2	Station 3	166°24.98'	22°15.24'
P22	Station 3	Station 4	166°23.85'	22°14.60'
P33	Station 4	Station 5	166°22.53'	22°13.95'
Maa	Station 5	Station 6	166°20.63'	22°11.80'
Ndu		Station 2	166°25'35'	22°14'56'
Ref2		Station 7	166°16'30'	22°10'20'

Tableau 1 : Historique de la nomenclature des stations de suivi

La station 2 se trouve à l'entrée de l'Anse Ndu et a été ajoutée en Juin 2010 afin d'obtenir des données face à un exutoire de l'usine de Doniambo. La station 2 n'est donc pas représentée dans le gradient inshore/offshore de la grande rade puisqu'elle se situe à l'écart dans l'Anse Ndu. La station 7 est un deuxième site de référence situé en face de Tiaré pour l'étude de la bioaccumulation et des sédiments. La station 7 a été ajoutée compte tenu de la présence de quantités importantes de métaux en termes de bioaccumulation sur la station 6 dont la qualification de « site de référence » a été remise en cause dans le rapport de la campagne 2010.

Tableau 2 : Liste des stations et leurs paramètres d'analys

	Eaux	Sédiments	Bioaccumulation
Station 1	×	×	×
Station 2	×	×	×
Station 3	×	×	×
Station 4	×	×	×
Station 5	×	×	×
Station 6	×	×	×
station 7		×	×

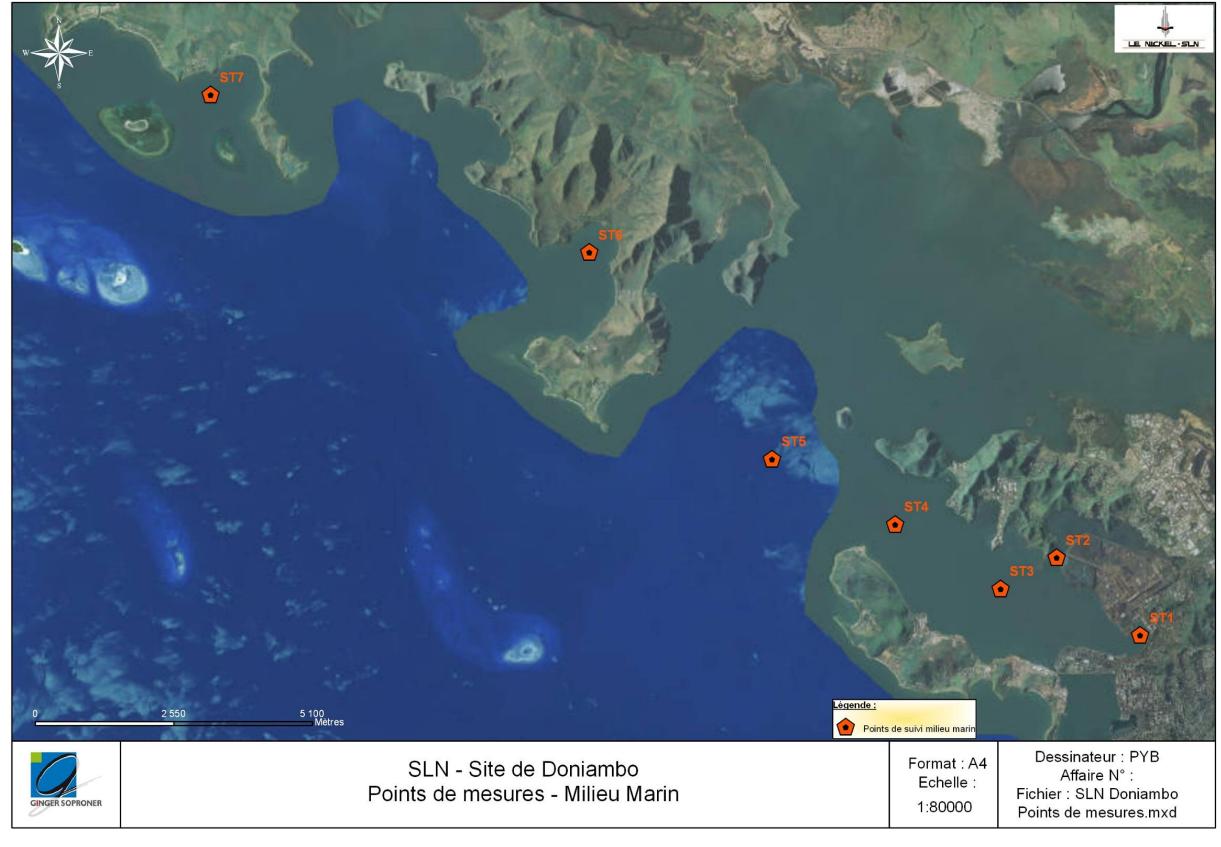


Figure 1 : Plan de localisation des stations de suivi



II. STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

II.1. SURVEILLANCE DES EAUX

L'arrêté du 12 novembre 2009 mentionne en Annexe VIII que « la surveillance de la qualité physicochimique de l'eau de mer est réalisée selon les stations de surveillance, les paramètres, les profondeurs et les fréquences présentées au Tableau 3. Seule la station 2 n'est pas mentionnée dans l'arrêté, et a été ajoutée en concertation avec la SLN.

Tableau 3: Fréquence d'échantillonnage pour les prélèvements d'eau

Stations	Paramètres					
Profondeurs : Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Température	COT (Carbone Organique Total)	MES (Matières En Suspension)	Métaux (Cr, Cu, Zn, Mn, Ni, Pb)		
Station 1 Subsurface (SS) Proximité du fond (F)		Mensuelle (Juillet 2014-juin 2015)				
Station 2 Subsurface (SS) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2014-juin 2015)					
Station 3 Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2014-juin 2015)					
Station 4 Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)		Juillet 2014-juin 20	15)			
Station 5 Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2014-juin 2015)			15)		
Station 6 Mi-profondeur (MP)	Mensuelle (Juillet 2014-juin 2015)					



Les paramètres analysés ont été définis par les autorités et sont liés aux activités de l'usine de Doniambo mais peuvent également être influencés par les activités anthropiques et industrielles de la ville :

La température, le COT et les MES sont des paramètres permettant d'évaluer la qualité physico-chimique du milieu. Ils peuvent être influencés par les différents rejets de la grande rade (eaux de refroidissement de Doniambo, rejets industriels, eaux urbaines et eaux pluviales). La température est directement influençable par les rejets de l'usine de Doniambo (eaux de refroidissement dans l'anse Ndu notamment) mais également par tout type d'eaux industrielles ou urbaines (port autonome, Numbo, STEP de James Cook). Le COT concerne la pollution organique provenant des composés organiques fixés ou volatils de différentes origines. Les MES reflètent la turbidité de l'eau qui peut être influencée par les rejets de toute origine (industriels, urbains ou pluviaux), le mouvement de navires (remise en suspension de sédiments) ou l'apport accidentel de minerai (déchargement des minéraliers).

Concernant les pollutions métalliques, le chrome (Cr), manganèse (Mn), cobalt (Co) et nickel (Ni) proviennent principalement de l'érosion des sols et de l'industrie minière. Les presqu'iles de Nouméa ne sont pas particulièrement riches en ces éléments et ne constitue pas une source d'apport importante par érosion. L'activité de l'usine de Doniambo est donc principalement concernée pour ces quatre métaux. Le zinc (Zn), cuivre (Cu) et plomb (Pb) proviennent principalement des activités humaines comme les peintures, la fonte, les produits corrosifs, les anti-foolings (Cu, Zn), les pneus de voitures (Zn), les batteries et émissions automobiles (Pb). Ces éléments concernent principalement les activités industrielles des presqu'iles de Ducos et Nouville ainsi que les activités anthropiques de la ville.



II.2. SURVEILLANCE DES SEDIMENTS ET DES ORGANISMES VIVANTS

L'arrêté 12 novembre 2009 mentionne en Annexe VIII que la surveillance de l'accumulation des métaux dans l'environnement marin est réalisée selon les stations de surveillance, les paramètres et les fréquences présentées dans le Tableau 4. Seules les stations 2 et 7 ne sont pas mentionnées dans l'arrêté et ont été ajoutées en concertation avec la SLN.

Tableau 4: Fréquence d'échantillonnage pour les organismes tests et les sédiments

Stations	Paramètres					
Organismes tests: Dans la faune Sédiments: voir note en bas de tableau	Chrome	Cuivre	Manganèse	Zinc	Plomb	Nickel
Station 1	Α	А	Α	А	Α	А
Station 2	Α	А	Α	А	Α	А
Station 3	Α	А	Α	А	Α	А
Station 4	Α	А	Α	Α	Α	Α
Station 5	Α	А	Α	Α	Α	Α
Station 6	Α	А	Α	А	Α	Α
Station 7*	А	Α	А	Α	А	А

(A = annuelle)

<u>Note</u> : méthode de prélèvements des sédiments : prélèvement manuel en plongée sur les 5 premiers centimètres de la couche de surface des sédiments

Concernant les organismes-tests, l'espèce animale (bivalve) utilisée dans le cadre de la campagne 2014 a été sélectionnée sur la base de deux principaux critères écologiques et physiologiques, tous deux vérifiés lors de récents travaux de recherche conduits localement (Hédouin et al. 2007, 2009 et 2011):

- <u>leur abondance annuelle dans la bande côtière de Nouméa</u>. L'espèce de bivalve sélectionnée figure parmi les espèces les plus communément rencontrées dans les baies du Grand Nouméa. Cette abondance n'est cependant pas observée sur l'ensemble des fonds côtiers. La méthode de transplantation a donc été proposée, car elle permet justement de s'affranchir de la présence naturelle des espèces indicatrices sur les sites à surveiller, celles-ci étant récoltées dans un site non contaminé abritant des populations importantes.
- <u>leur forte capacité de bioaccumulation des métaux dans les tissus</u>. Cette propriété permet ainsi de quantifier et de suivre dans le temps la fraction des métaux capable de pénétrer dans ces organismes, tout en simplifiant les analyses chimiques. Cependant, cette approche ne permet pas d'évaluer directement les effets toxiques susceptibles d'être provoqués par les métaux présents dans les tissus biologiques.



Comme stipulé dans l'Annexe VIII de l'arrêté de 2009, « le programme de surveillance ci-dessus constitue un programme cadre devant être précisé par l'exploitant dans les conditions de l'article 13 et dans un but opérationnel ».

Pour répondre aux attentes du service instructeur, le suivi de la campagne 2014 a été basé sur :

- 1. suivi de la qualité de l'eau (mensuel) suivant les normes NF EN ISO 11 885 (métaux), NF EN 1484 (COT), NF EN 872 (MES) sur 6 stations ;
- 2. suivi de la concentration des métaux dans les sédiments (annuel) suivant les normes NF EN ISO 11 885 sur 7 stations ;
- 3. suivi de la bioaccumulation des métaux dans une espèce de bivalve suivant les méthodologies validées et publiées scientifiquement (Breau 2003) sur 7 stations.

Depuis janvier 2012, notre laboratoire EUROFINS s'est doté d'un laboratoire spécialisé et accrédité (EUROFINS IPL NORD) dans les analyses d'eau de mer. Ce changement permet aujourd'hui d'appréhender la variabilité des mesures des métaux dissous dans l'eau du fait d'un niveau de quantification adéquat.



II.3. DESCRIPTION DES POINTS D'ECHANTILLONNAGE

II.3.1. Station 1

Les fonds sont vaseux, très uniformes (Figure 2). La profondeur moyenne de la station 1 est de 5 mètres. La visibilité sur cette station est très réduite (parfois inférieure à 50cm) et on observe peu de vie benthique.



Figure 2 : Station 1 - fond de vase criblé de trous d'organismes fouisseurs

II.3.2. Station 2

La station 2 est caractérisée par un fonds vaso-détritique avec la présence de nombreuses colonies coralliennes branchues du genre *Acropora* qui présentent une couverture corallienne importante dans la zone (Figure 3). La station est située sur une profondeur moyenne de 4 mètres. Des coraux solitaires (*Fungia sp.*) ainsi que des bivalves ont été observés dans cette zone qui présente ainsi de nombreux habitats pour les communautés de poissons.





Figure 3 : Station 2 – Couverture importante de coraux branchus (*Acropora* sp.) sur fond vasodétritique (gauche) et colonies encroutântes éparses (*Mycedium* sp.) (droite)

II.3.3. Station 3

La profondeur moyenne de la station 3 est de -13 mètres. Les fonds sont à dominance détritique (Figure 4) recouverts de sédiments fins sur une épaisseur de quelques centimètres. Les débris jonchant le fond proviennent de coquillages, de roches calcaires ou de coraux. On recense une vie relativement diversifiée, notamment ont été observé des cérianthes, quelques coraux (Fungidae, Acropores) et des bivalves (Isognomon isognomon, Hyotissa hyotis).

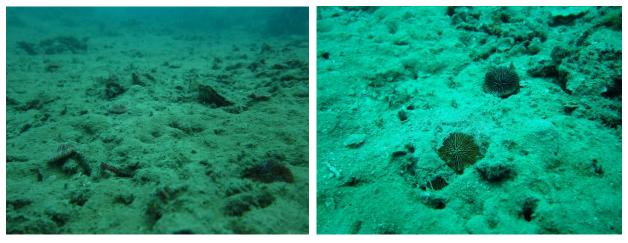


Figure 4 : Station 3 – Fonds détritiques, coraux solitaires (Fungidae)

II.3.4. Station 4

La profondeur moyenne de la station 4 est de -18 mètres. Les fonds sont très uniformes, il s'agit d'étendues vaso-sableuses où l'on observe quelques trous de vers et quelques coraux solitaires (Figure 5).



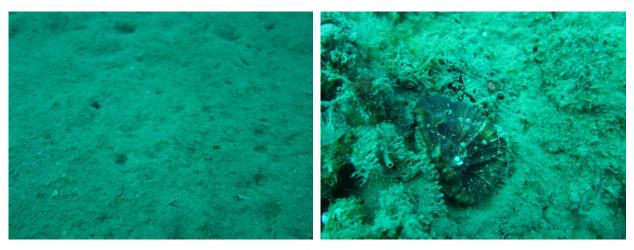


Figure 5 : Station 4 - fond vaso-sableux très uniforme(Gauche). Corail solitaire (Droite)

II.3.5. Station 5

La station 5 présente une profondeur moyenne de -23 mètres. Les fonds sont sableux à sablovaseux (Figure 6). Quelques roches colonisées par de la turf algaire et des coraux mous ont été observées.



Figure 6 : Station 5 - fond sablo-vaseux. Présence d'Alcyonnaires (droite)

II.3.6. Station 6

La station en Baie Maa (Station 6) est située en fond de baie à une profondeur moyenne de 5 mètres. Les fonds sont sablo-détritiques avec la présence de patchs coralliens plus ou moins isolés (Figure 7). On y trouve en abondance le bioindicateur utilisé dans le cadre de l'étude (Isognomon isognomon).



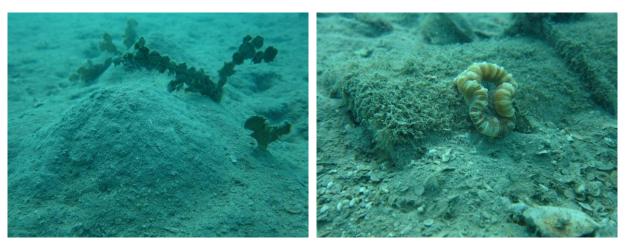


Figure 7 : Station 6 - fond sablo-détritique avec présence d'algues calcaires (*Halimeda* sp. à gauche) et de colonies coralliennes éparses (droite *Trachyphyllia* geoffroyi)

II.3.7. Station 7

La station en baie de Tiaré (station 7) est située sur un fond sablo-vaseux à une profondeur moyenne de 8 mètres (Figure 8). Cette station a été ajoutée afin d'avoir une seconde référence concernant l'étude de la bioaccumulation et des sédiments, en complément de la station 6 située en baie Maa.



Figure 8 : Station 7 – Fond sablo-vaseux avec présence de crinoïde



III. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2014

III.1. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

III.1.1. Protocole

Les prélèvements ont été réalisés à l'aide d'un échantillonneur d'eau en matériaux inertes d'une capacité de 5 litres (Figure 9). Une fois positionnée à la profondeur recherchée, la fermeture du préleveur est déclenchée à l'aide d'un messager envoyé depuis la surface.



Figure 9 : Echantillonneur 5 litres pour les prélèvements d'eau

Pour chaque station (3, 4, 5) le suivi de la qualité des eaux est effectué en sub-surface (à 3m de profondeur), mi-profondeur et au fond (à 1m avant le fond). Compte tenu de la faible profondeur sur les stations 1 et 2 (P < 6m), seuls deux prélèvements en subsurface et au fond sont réalisables.

Un prélèvement à mi-profondeur est également effectué au niveau de la Baie Maa (station 6 – Profondeur 3,2m – Echantillonnage à 1,5m). Il constitue la référence de qualité des eaux.

Les échantillons d'eau ont été :

- stabilisés (pour les métaux 0,5% HNO₃ et 0,5% H₂SO₄ pour le COT) après prélèvements, expédiés par FEDEX et analysés dans le laboratoire métropolitain EUROFINS ENVIRONNEMENT qui est accrédité COFRAC;
- déposés pour les MES pour analyses dans le laboratoire de la CDE.

Les analyses sont réalisées suivant les normes NF EN ISO 11 885 (métaux), NF EN 1484 (COT) et NF EN 872 (MES);

L'utilisation d'une sonde multi-paramètres (YSI 6920v2) complète les investigations pour réaliser les mesures *in situ* de salinité et température.



III.1.2. Prélèvements d'eau

Un total de 12 missions de prélèvements d'eau a été réalisé sur les 7 stations au cours de la campagne 2014 (Tableau 5).

Tableau 5 : Dates de prélèvement des eaux

Année	Mission	Date de prélèvement	
	juillet-14	26-juin-14	
	août-14	31-juil-14	
2014	septembre-14	30-sept-14	
2014	octobre-14	04-nov-14	
	novembre-14	28-nov-14	
	décembre-14	14-janv-15	
	janvier-15	05-févr-15	
	février-15	24-févr-15	
2015	mars-15	31-mars-15	
2013	avril-15	29-avr-15	
	mai-15	01-juin-15	
	juin-15	25-juin-15	

III.2. SUIVI DE LA QUALITE DES SEDIMENTS

Les prélèvements ont été réalisés manuellement par un plongeur. Cet échantillonnage a été réalisé le jour d'immersion des cages avec les organismes tests (31 juillet 2014) sur les stations 1 à 7.

Les échantillons de sédiment des 7 stations ont été expédiés par FEDEX et analysés dans le laboratoire métropolitain EUROFINS ENVIRONNEMENT.

Les analyses sont réalisées suivant la norme NF EN ISO 11 885 ;

III.3. SUIVI DE LA CONTAMINATION PAR LE BIO-INDICATEUR ISOGNOMON ISOGNOMON

III.3.1. Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif d'évaluer le degré de contamination métallique de l'environnement marin de la Baie de la Grande Rade (soit cinq stations disposées selon un gradient de distance du fond de baie vers la sortie de baie) grâce à l'analyse chimique de sept métaux (cobalt, chrome, cuivre, manganèse, nickel, plomb et zinc) accumulés dans les tissus d'espèces marines animales appelées « Bioindicateurs quantitatifs », ou « Bioaccumulateurs », transplantées sur chaque station à surveiller.

Le bivalve *Isognomon isognomon* a été retenu pour la réalisation de cette campagne.



III.3.2. Intérêt des Bioaccumulateurs pour l'évaluation de la contamination chimique du milieu marin

Les espèces bioaccumulatrices sont des espèces capables d'accumuler fortement dans leurs tissus certains métaux présents dans le milieu ambiant sous des formes biologiquement disponibles. Cette propriété permet ainsi de quantifier et de suivre dans le temps la fraction des métaux capable de pénétrer dans ces organismes (ce que les analyses chimiques totales d'eau ou de sédiments ne permettent pas d'évaluer), tout en simplifiant la réalisation des analyses.

III.3.3. Intérêt de la méthode de biosurveillance active par transplantation

Bien que les espèces indicatrices utilisées pour la biosurveillance soient sélectionnées notamment sur la base de leur abondance annuelle dans la bande côtière de Nouméa, celle-ci n'est cependant pas observée sur l'ensemble des fonds côtiers; c'est notamment le cas des stations de suivi positionnées dans la Grande Rade, où l'espèce de bivalve a été trouvée sur une seule des quatre stations. La méthode de transplantation a donc été proposée, car elle permet justement de s'affranchir de la présence naturelle de ces espèces sur les sites à surveiller, celles-ci étant récoltées dans un site non contaminé abritant des populations importantes. Cette origine commune et extérieure aux stations à surveiller des spécimens transplantés permet également d'éliminer le biais lié à l'adaptation physiologique des organismes résidents à une contamination ambiante chronique, lors des comparaisons des résultats entre les différentes stations. Cette méthode permet enfin de disposer de spécimens en quantité suffisante et de taille calibrée, ce qui favorise fortement la sensibilité et la pertinence des tests statistiques de comparaison des résultats.

III.3.4. Récolte des spécimens à transplanter

III.3.4.1. Choix du site

La baie Maa a été définie par les précédentes études comme site de référence pour les prélèvements initiaux de mollusques en raison de la présence importante d'*Isognomon isognomon*, et donc de la facilité de récolte, ainsi que des faibles concentrations en métaux mesurées sur les tissus d'individus prélevés (Breau 2003, Hédouin et al. 2011).

Cette baie a été reconnue comme présentant des caractéristiques constantes car il y a peu d'apports terrigènes, industriels ou urbains. La faible contamination des individus prélevés devant donc être reproductible d'une année sur l'autre. Cependant, sur la campagne 2010, des concentrations plus élevées en Cr, Cu et Pb sont apparues sur les organismes provenant de la Baie Maa (station n°6) et il a donc été décidé de tester un second point de référence en baie de Tiaré (station n°7).

III.3.4.2. Récoltes des mollusques Isognomon isognomon

La campagne de prélèvement des *Isognomon isognomon* a été réalisée le 29 juillet 2014. 300 spécimens d'*Isognomon isognomon* ont été récoltés en plongée sous-marine dans l'anse du fond de la Station 6 et sur des fonds de 5m de profondeur (Figure 10).





Figure 10 : Photographie d'une valve d'Isognomon isognomon et vue in situ

III.3.5. Préparation et réalisation des lots

Les spécimens d'*Isognomon isognomon* récoltés ont été transportés jusqu'au laboratoire de SOPRONER dans une glacière avec oxygénation. Une fois sur place les échantillons ont été répartis dans deux glacières de 100 litres avec filtration et oxygénation.

Au laboratoire tous les spécimens récoltés ont été soigneusement brossés et rincés à l'eau de mer. Un effort a été apporté afin d'éliminer tous les organismes encroûtant pour pouvoir avoir une pesée correspondant au poids du bivalve seul.

Les bivalves ont ensuite été essuyés avec du papier absorbant afin de sécher les coquilles puis ils ont été pesés afin de déterminer le poids frais total (incluant celui des chairs vivantes, de la coquille et de l'eau intérieure). Tous les bivalves ont ensuite été remis en bassin en attendant la détermination de la classe de poids à prendre en compte pour la constitution des lots.

Les études antérieures ont prouvé que la réponse en termes de bioaccumulation à un environnement donné était liée pour une même espèce à la taille des individus (Métian 2003) mais également à son stade physiologique, les quantités de métaux stockées étant variables en fonction du type de tissus et de l'état de maturité (Breau 2003).

La distribution des poids des 300 individus a été tracée et les individus « outsiders » (ayant un poids trop important ou trop faible, hors distribution normale) ont été écartés. Sur les individus restants, 8 lots (correspondant à un lot témoin et 7 stations) de 31 individus ont été formés afin d'obtenir le même poids total dans chaque lot et également une homogénéité dans le nombre d'individus de poids différents. Le poids moyen par station est de 724,1g (± 1,2ET¹) (Tableau 6). La réponse biologique attendue sur ces lots est donc comparable.

¹ ES: Ecart type



Dossier n° A001-14030-001 21/04/2016

Tableau 6 : Poids et nombre d'individus utilisés par station

Lot	n indiv	Poids total
Lot témoin	31	724
ST1	31	723,4
ST2	31	722,3
ST3	31	723,4
ST4	31	723,5
ST5	31	724,7
ST6	31	725
ST7	31	726,2
	Moyenne	724,1
	Ecart-type	1,2

III.3.6. Transplantation

Au total, sept cages constituées d'une caisse plastique percée et d'un couvercle ont été immergées le 31 juillet 2014 sur les mêmes stations présentées en Tableau 1 (Figure 11). La cage transplantée en station 1 a été couverte d'une plaque de plexiglas afin de palier à la forte sédimentation dans la zone qui a tendance à former une grande quantité de dépôt sur la cage.

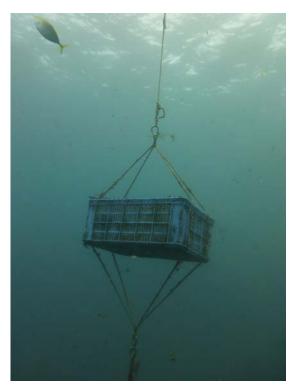


Figure 11: Photographie d'une cage de transplantation

#

Les stations ont fait l'objet de visites mensuelles de nettoyage où les organismes et les cages ont été brossés afin d'éliminer le fooling naturel. Au total, les cages mises en place sont restées immergées pendant 152 jours, soit du 31 juillet 2014 au 14 Janvier 2015.



III.3.7. Analyses en laboratoire

Au sein de chaque station, 4 lots de spécimens ont été préparés. Les organes de chaque individu de chaque lot ont été récupérés et fournis au laboratoire AEL par lot. La totalité des organes de chaque lot a été préparée par digestion acide puis analysée par ICP-OES (Norme NF EN 11885) par le laboratoire AEL. Les résultats ont donc été rapportés en mg/kg MS pour la totalité de chacun des lots qui correspondent à des réplicats au sein de chaque station.



IV. ANALYSE DES DONNEES

Afin de simplifier l'interprétation des données et leur description dans les parties traitant de leur variabilité spatiale et temporelle, un regroupement des stations a été réalisé selon leur situation géographique et leur distance depuis le site de Doniambo (Tableau 7).

Tableau 7: Regroupement des stations par typologie

Station	Tyopologie
St 1	Fond de rade
St 2	Fond de rade
St 3	Milieu de rade
St 4	Milieu de rade
St 5	Milieu de rade
St 6	Référence
St 7	Référence

Les analyses de la variabilité spatiale et la variabilité temporelle des données sont donc réalisées par typologie pour chaque matrice et par type de paramètres :

- Métaux issus de l'activité minière (Cr, Co, Mn et Ni);
- Métaux d'origine urbaine (Cu, Pb et Zn);
- Autres paramètres (COT et MES).

IV.1. MATRICE EAU

Pour les résultats sur l'eau et dans le cas de valeurs inférieures aux limites de quantification de la méthode (LQ), la valeur de la LQ a été prise en compte pour les analyses de données.

IV.1.1. Description et comparaison aux valeurs guides

Pour chaque matrice et chaque paramètre (Température, COT, MES, et 6 éléments métalliques) une présentation détaillée des résultats de chaque campagne mensuelle est réalisée par station et profondeur pour la campagne 2014. Les données sur l'eau ont été comparées à des valeurs guides utilisées dans l'état du Queensland en Australie pour la pratique de l'aquaculture (2009)² et aux données de l'ANZECC³ donnant des valeurs seuils pour la protection des espèces marines en Australie et en Nouvelle Zélande (2000).

³ Australian and New Zealand Guidelines for Fresh and Marine Water Quality: Volume 2- Aquatic Ecosystems – Rationale and Background Information - 2000



3

² Queensland Water Quality Guidelines – September 2009

IV.1.2. Variabilité spatiale et variabilité temporelle

Préliminairement, une analyse de variance par permutation (PERMANOVA) à 2 facteurs (station et profondeur) est réalisée sur l'ensemble des paramètres afin de détecter une différence significative des valeurs suivant la profondeur (sub-surface, mi-profondeur et fond) pour la campagne 2014. En l'absence de différence significative entre les strates, les profondeurs pourront être utilisées comme réplicats au sein des stations.

L'ensemble des données de la campagne 2014 à l'échelle des typologies (fond de rade, milieu de rade et référence) est comparé de sorte à appréhender la variabilité spatiale des mesures suivant un gradient inshore/offshore mais également pour les comparer aux stations de référence.

Enfin, la variabilité temporelle des données est évaluée pour identifier les changements de la qualité de l'eau dans le temps depuis Janvier 2012, date où le laboratoire Eurofins a affiné ses limites de quantification des métaux dissous dans les eaux. Pour cela, le facteur saison a été pris en compte dans les analyses comme présenté ci-dessous.

IV.1.3. Influence saisonnière de la pluviométrie

La météo pouvant fortement influencer la qualité de l'eau, par l'apport d'eaux pluviales et de lessivage des sols, il a été décidé de tester l'influence de la saison sur la pluviométrie dans un premier temps. Une estimation de la pluviométrie moyenne par mois, au sein de chaque saison de chaque année entre janvier 2012 et juin 2015 a été réalisée afin d'évaluer l'influence de cette dernière sur la qualité de l'eau (Tableau 8).

Tableau 8 : Pluviométrie moyenne (mm) par mois pendant chaque saison de chaque année entre Janvier 2012 et juin 2015

2012 Chaude 133 Fraîche 74 Inter-saison 59 2013 Chaude 125 Fraîche 82 Inter-saison 62 2014 Chaude 97 Fraîche 51 Inter-saison 39 2015 Chaude 98 Fraîche 70	Année	Saison	Pluviométrie moyenne par mois (mm)
Inter-saison 59	2012	Chaude	` '
2013 Chaude 125 Fraîche 82 Inter-saison 62 2014 Chaude 97 Fraîche 51 Inter-saison 39 2015 Chaude 98		Fraîche	74
Fraîche 82 Inter-saison 62 2014 Chaude 97 Fraîche 51 Inter-saison 39 2015 Chaude 98		Inter-saison	59
Inter-saison 62 2014 Chaude 97 Fraîche 51 Inter-saison 39 2015 Chaude 98	2013	Chaude	125
2014 Chaude 97 Fraîche 51 Inter-saison 39 2015 Chaude 98		Fraîche	82
Fraîche 51 Inter-saison 39 Chaude 98		Inter-saison	62
Inter-saison 39 2015 Chaude 98	2014	Chaude	97
2015 Chaude 98		Fraîche	51
		Inter-saison	39
Fraîche 70	2015	Chaude	98
		Fraîche	70

Cette analyse permettra d'identifier une influence de la saison sur la pluviométrie dans un premier temps, puis le cas écheant, une influence de la saison sur la concentration des paramètres étudiés (MES, COT, Cr, Cu, Mn, Ni, Pb, Zn).



IV.2. MATRICE SEDIMENTS

IV.2.1. Description et comparaison aux valeurs guides

Les résultats de la matrice sédiments de la campagne 2014 sont comparés aux valeurs issues de l'arrêté métropolitain du 14 juin 2000 relatif au niveau de risque associé aux opérations de dragage et d'immersion de sédiments marins. Les données sont également comparées aux valeurs de références ERL et ERM de la NOAA (Buchman 2008). L'ERL (Effect Range Low) correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare et l'ERM (Effect Range Median) correspond à la concentration au dessus de laquelle des effets négatifs arrivent fréquemment.

IV.2.2. Variabilité spatiale et variabilité temporelle

Les données de la campagne 2014 sont comparées à l'échelle des typologies de sorte à appréhender la variabilité spatiale des mesures suivant un gradient inshore/offshore mais également pour les comparer aux stations de référence.

Par manque de réplicats au sein des stations, une analyse multivariée de type MDS (Multi Dimentional Scaling) (Clarke and Warwick 1994) associée à une analyse de type Cluster est réalisée sur la matrice des concentrations des métaux par année et par station entre 2007 et 2014 afin d'évaluer graphiquement la variabilité temporelle des données.

IV.3. MATRICE BIO-INDICATEURS

IV.3.1. Pondération des données

La variabilité temporelle des concentrations initiales en métaux pour les organismes collectés à la baie Maa suggère qu'une normalisation des observations soit réalisée.

Aussi pour chaque année depuis 2010 où les données des lots témoins sont disponibles, chaque concentration a été pondérée par la moyenne du lot témoin. Cette nouvelle variable est appelée facteur de concentration (FC), selon la formule :

Facteur de concentration (FC) de la station X= Moyenne des concentrations de chaque lot sur la station X / Moyenne des concentrations de chaque lot du témoin

Cette transformation permet de rendre les évolutions indépendantes des concentrations initiales et facilite les interprétations dans les évolutions.

IV.3.2. Description des données

Les données de la campagne 2014 sont décrites succinctement afin d'évaluer la fraction biodisponible de chaque métal et de détecter les processus d'élimination ou d'accumulation des métaux par l'étude de leur FC par station.



IV.3.3. Variabilité spatiale et variabilité temporelle

Les données de la campagne 2014 sont comparées à l'échelle des typologies de sorte à appréhender la variabilité spatiale des mesures suivant un gradient inshore/offshore mais également pour les comparer aux stations de référence. La significativité de ce gradient sur le facteur de concentration sera analysée statistiquement (ANOVA de Kruskal-Wallis).

Une analyse de l'évolution temporelle des FC entre chaque campagne est réalisée. Cette analyse permet également d'évaluer la pérennité du gradient observé. Une analyse de variance par permutation (PERMANOVA) à 1 facteur (Année) a été réalisée sur l'ensemble des métaux miniers puis l'ensemble des métaux d'origine urbaine, afin d'évaluer la significativité des différences observées.

Afin d'expliquer les évolutions observées entre années, plusieurs hypothèses sont proposées dans la discussion. Parmi elles, la pluviométrie moyenne sur la période d'échantillonnage pour chaque année a été testée afin de déceler une différence significative de pluviométrie entre année qui pourrait influencer nos résultats. Les résultats détaillés de cette analyse sont présentés en ANNEXE IV.



RESULTATS ET DISCUSSION



V. QUALITE DE L'EAU

Les résultats des analyses de laboratoire sur les eaux en 2014 sont fournis en Annexe I.

V.1. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2014 ET COMPARAISON AUX VALEURS GUIDES

V.1.1. Température

La température de l'eau de mer a varié de 21,1°C à 27°C sur les stations (Tableau 9). Les très légers écarts de température avec la profondeur montrent que le milieu ne présente pas de stratification thermique marquée. Une variation saisonnière de la température de l'eau est observée avec des maximums en été (Février) et des minimums en hiver (Juillet).

Au sein d'une même campagne mensuelle, les différences de température entre les stations restent faibles et inférieures à 1,5°C.

Tableau 9 : Température (°C) par station et par strate entre Juillet 2014 et Juin 2015

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	21,5	22,5	23,2	24,3	25,2	26,3	29,8	26,0	25,1	25,1	22,8	21,6
50.1	SS	21,8	22,9	23,2	24,7	25,7	26,8	30,3	26,5	25,2	25,2	23,1	21,7
St 2	F	21,6	22,6	23,3	24,3	25,7	26,7	30,1	26,5	25,4	25,4	23,3	21,9
	SS	21,9	23,8	23,4	28,4	26,0	26,7	31,1	26,6	25,3	25,3	23,8	22,0
	F	21,4	22,4	22,7	24,1	25,2	26,3	28,9	26,1	25,2	25,2	23,2	21,8
St 3	MP	21,5	22,5	22,8	24,5	25,4	26,3	29,2	26,5	25,2	25,2	23,2	21,8
	SS	21,7	22,6	23,0	25,3	25,4	26,6	29,9	26,6	25,3	25,3	23,3	21,9
	F	21,3	22,4	22,7	24,0	25,1	26,2	28,8	26,2	25,8	25,3	23,2	21,8
St 4	MP	21,4	22,4	22,8	24,3	25,1	26,3	29,1	26,6	25,9	25,3	23,2	21,8
	SS	21,5	22,5	22,8	24,5	25,1	26,4	29,6	26,8	25,9	25,3	23,2	21,7
	F	21,4	22,4	22,6	23,9	25,1	26,2	28,5	26,3	25,2	25,2	23,2	22,0
St 5	MP	21,5	22,4	22,6	24,4	25,2	26,2	29,1	26,7	25,8	25,2	23,2	22,0
	SS	21,5	22,4	22,6	23,9	25,2	26,3	29,3	26,9	25,2	25,2	23,2	21,5
St 6	MP	21,7	22,4	22,8	24,5	24,9	26,0	29,6	26,7	25,8	25,3	23,1	21,8

V.1.2. Carbone Organique Total (COT)

La concentration de COT a varié de 1,1 mg/l (St3 F en Sept 2014) à 35mg/l (St 1-SS en Juin 2015) (Tableau 10 et Figure 12) entre Juillet 2014 et Juin 2015. On remarque des données anormalement élevées et proches de 30mg/l sur toutes les stations en Juin 2015. Ces augmentations, qui sont observées sur chaque station de la zone d'étude, ont lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade.

⁴ Strates: F: Fond, MP: Mi-profondeur, SS: Sub-surface



4

Tableau 10 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2014 et Juin 2015(- : flacon cassé pendant le transport aérien)

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	3,5	3,6	3,6	2,1	3,3	2,2	2,2	2,6	3,7	2,7	5,8	32
3()	SS	3,4	3,7	3,3	2,6	2,1	2,9	3	2,3	3,3	2,5	4,1	35
St 2	F	2,9	1,7	2,1	2	3,1	2,2	4,8	2,3	-	4	4,1	34
31.2	SS	3	3	2,3	2,5	3	2,1	2,9	2,5	2,7	7,7	5,4	31
	F	3	2,6	1,1	1,9	3,2	2,4	4,5	2,5	2,6	3,4	4,9	31
St 3	MP	2,6	4,4	1,9	2,6	3	2,3	3,2	2	-	2,6	4	34
	SS	3,6	4,4	2,4	2,1	2,2	2,1	4,3	2,5	3,9	2,8	3,9	31
	F	3,6	2,4	2,4	2	3,3	2,4	2,8	2,8	-	4,9	3,2	31
St 4	MP	3	2,7	2,3	2,6	3	3,8	4,2	1,8	2,4	9,9	4	32
	SS	2,7	5,6	1,9	2,6	2,7	2	2,9	2,6	2,8	9,9	3,4	31
	F	4,5	4,2	2,3	2,4	2,6	3	3	3,8	3,2	7,1	3,8	30
St 5	MP	2,7	3,1	2,8	2,6	3,1	4,2	2,4	-	-	5,6	5	33
	SS	2,8	4,8	2,3	2,1	2,7	3,6	2,6	2,9	-	4,7	5,2	34
St 6	MP	2,8	2,4	2,3	2,8	3,1	2,6	4,2	2,4	4,3	4,4	3,8	32



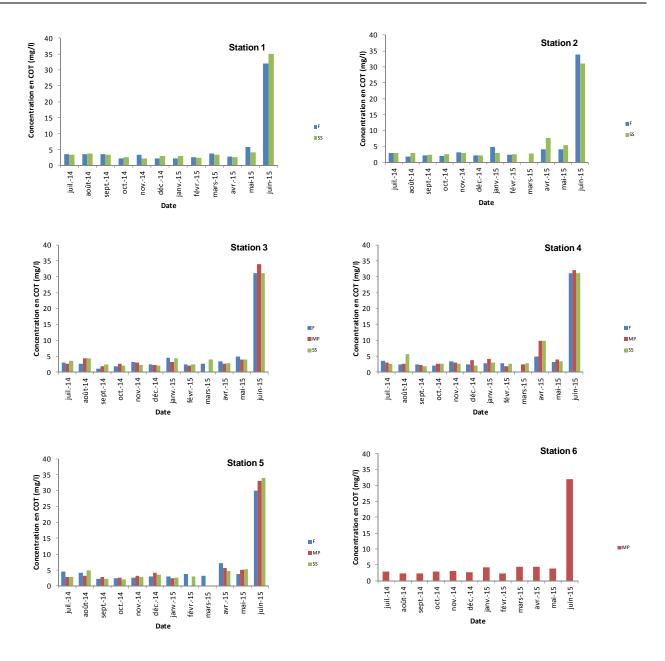


Figure 12: Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2014 et Juin 2015

V.1.3. Matières En Suspension (MES)

Les concentrations de MES ont varié de 2 mg/l (Limite de quantification de la méthode) à 37 mg/l (St 5-SS en Avril 2015) (Tableau 11 et Figure 13).

Les campagnes d'Aout 2014, Mars, Avril et Mai 2015 présentent globalement des concentrations comprises entre 20 et 37 mg/l alors qu'elles sont inférieures à 10mg/l sur les autres campagnes. Cependant, ces augmentations, qui sont observées sur chaque station de la zone d'étude, ont lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade. L'influence de la pluviométrie sur ces résultats semble minime puisqu'elle est restée quasi-nulle pendant les 15jours précédant le prélèvement.



Tableau 11 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	6	28	6	4	4	11	4	5	35	30	28	2
SUI	SS	4	27	8	3	6	9	2	3	36	26	27	8
St 2	F	4	26	4	3	8	9	2	2	34	25	24	3
31.2	SS	5	28	3	3	4	6	2	2	31	28	24	3
	F	2	28	4	3	10	3	2	2	35	32	23	2
St 3	MP	2	33	2	4	5	5	2	4	31	29	29	3
	SS	4	28	2	2	4	5	6	2	34	26	2 23 9 29 6 24 9 24 4 20	4
	F	2	27	4	5	4	6	5	2	34	29	28 27 24 24 23 29 24 24	3
St 4	MP	3	28	2	2	3	5	2	2	33	24		2
	SS	2	24	2	2	5	2	4	2	35	23		3
	F	2	27	2	12	5	5	4	3	30	29	24	2
St 5	MP	2	26	2	11	4	6	2	2	9	28	25	4
	SS	2	28	2	4	4	10	2	3	37	25	24	3
St 6	MP	2	27	2	2	3	7	2	2	32	27	23	3



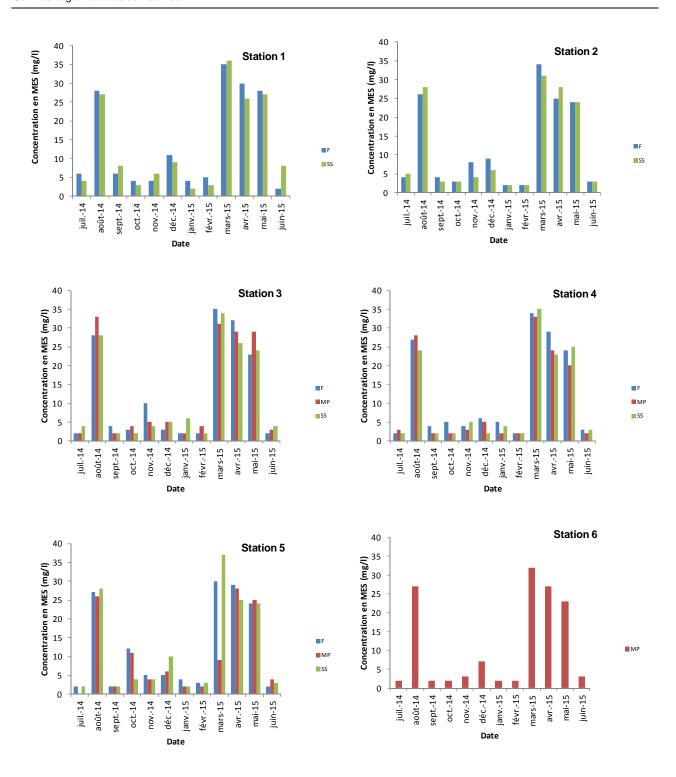


Figure 13 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015

V.1.4. Chrome total (Cr)

La totalité des mesures présente une concentration inférieure à 0,005 mg/l (Tableau 12 et Figure 14). Cette concentration est inférieure au seuil de 0,1 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Tableau 12 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la



méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l). - : flacon cassé pendant le transport aérien

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	0,003	0,002	0,002	0,001	0,003	0,005	0,003	0,003	0,004	0,002	0,005	-
31 1	SS	0,003	0,002	0,002	0,003	0,003	0,003	0,002	0,002	0,003	0,002	0,004	-
St 2	F	0,002	0,002	0,002	0,003	0,003	0,004	0,003	0,002	0,003	0,001	0,004	-
31.2	SS	0,003	0,004	0,002	0,004	0,004	0,003	0,003	0,002	0,004	0,001	0,005	-
	F	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,005	0,002	0,002	0,002	0,002	0,003	-
St 3	MP	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,003	-
	SS	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-
	F	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-
St 4	MP	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-
	SS	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-
	F	0,001	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-
St 5	MP	0,001	0,001	0,002	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-
	SS	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,001	0,002	-
St 6	MP	0,002	0,002	0,001	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	-



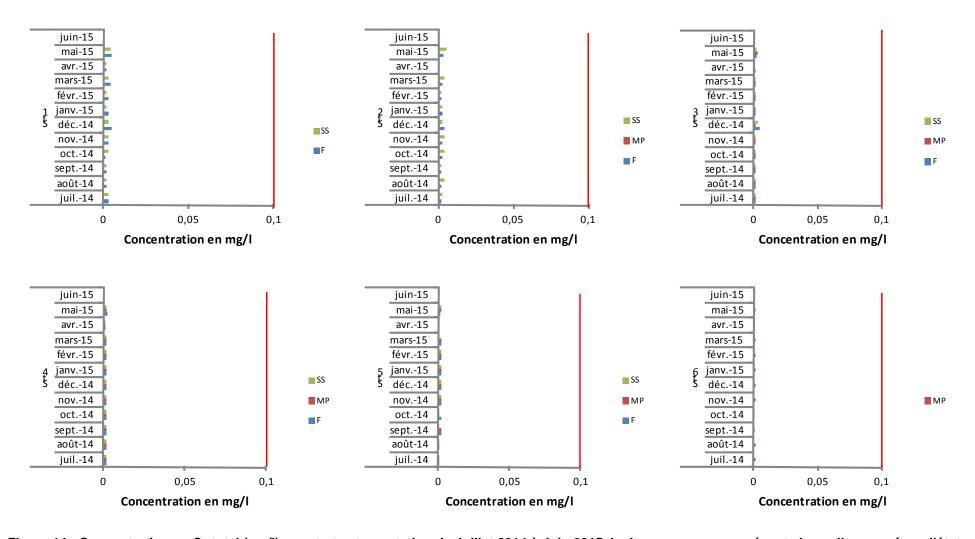


Figure 14 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l)

V.1.5. Cuivre dissous (Cu)

La totalité des mesures présente une concentration inférieure à 0,012 mg/l (Tableau 13 et Figure 15). Cette concentration est en dessous du seuil de 0,06 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Tableau 13 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	0,0015	0,0010	0,0011	0,0019	0,0019	0,0019	0,0010	0,0010	0,0012	0,0010	0,0022	0,0011
31 1	SS	0,0014	0,0010	0,0010	0,0010	0,0020	0,0017	0,0010	0,0010	0,0021	0,0010	0,0013	0,0022
St 2	F	0,0013	0,0010	0,0010	0,0011	0,0018	0,0020	0,0012	0,0010	0,0010	0,0010	0,0012	0,0010
	SS	0,0013	0,0010	0,0010	0,0010	0,0019	0,0020	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0014	0,0010
	F	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0016	0,0018	0,0012	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010
St 3	MP	0,0013	0,0010	0,0010	0,0010	0,0024	0,0017	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0018	0,0010
	SS	0,0013	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0019	0,0022	0,0010	0,0010	0,0010	0,0070	0,0011
	F	0,0011	0,0010	0,0010	0,0010	0,0018	0,0017	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0058	0,0010
St 4	MP	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0120	0,0018	0,0014	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010
	SS	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0120	0,0015	0,0012	0,0010	0,0025	0,0010	0,0010	0,0010
	F	0,0011	0,0010	0,0010	0,0010	0,0013	0,0017	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010
St 5	MP	0,0010	0,0010	0,0010	0,0021	0,0026	0,0015	0,0013	0,0010	0,0010	0,0010	0,0021	0,0010
	SS	0,0010	0,0010	0,0010	0,0030	0,0015	0,0015	0,0010	0,0010	0,0011	0,0010	0,0010	0,0010
St 6	MP	0,0010	0,0010	0,0010	0,0067	0,0024	0,0017	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010	0,0010



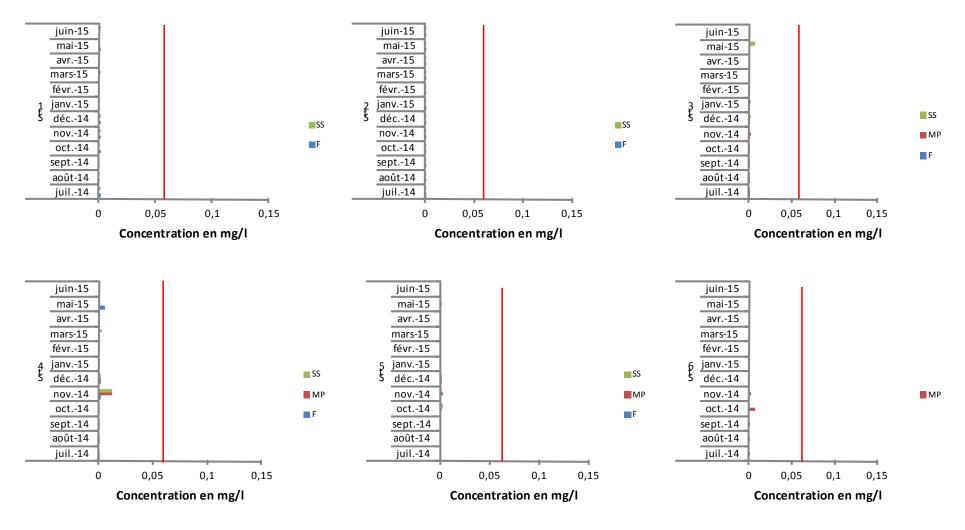


Figure 15 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)



V.1.6. Manganèse dissous (Mn)

La totalité des mesures présente une concentration inférieure à 0,003 mg/l (Tableau 14 et Figure 16). Cette concentration est en dessous du seuil de 0,01 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Environ 60% des mesures ont des concentrations sous le seuil de quantification de la méthode.

Tableau 14 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,003	0,003	0,003	0,001	0,002
- St 1	SS	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,001	0,001	0,003	0,002	0,001	0,001
St 2	F	0,001	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	0,001	0,002	0,001	0,002	0,001
31.2	SS	0,002	0,003	0,003	0,004	0,002	0,001	0,003	0,001	0,002	0,002	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,002	0,001	0,001
St 3	MP	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 4	MP	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 5	MP	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001
St 6	MP	0,001	0,001	0,002	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001



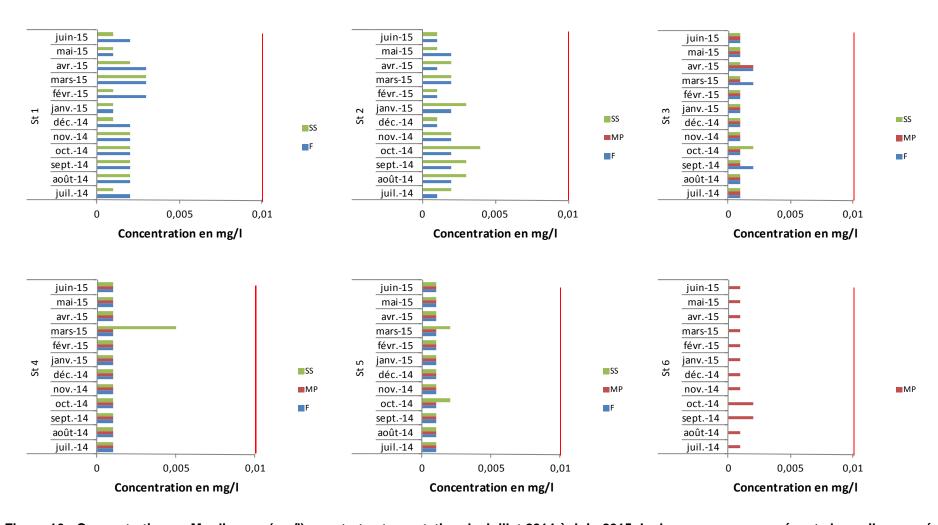


Figure 16 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)



V.1.7. Nickel dissous (Ni)

Les concentrations de nickel ont varié de 0,001 mg/l (seuil de quantification de la méthode) à 0,015 mg/l (St 1-F en Juillet 2014) (Tableau 15 et Figure 17). Quelques dépassements du seuil de 0,01 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009) sont observés le plus souvent sur les stations St 1 et St 2 sur toute la durée de l'étude. Quelques dépassements sont ponctuellement observés en sortie de rade et en référence.

Tableau 15 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	<u>0,015</u>	0,001	0,011	0,011	0,010	0,011	0,004	0,010	0,012	0,013	0,014	0,013
31 1	SS	0,013	0,001	0,011	0,007	0,009	0,009	0,006	0,005	0,013	0,012	0,009	<u>0,011</u>
St 2	F	0,008	0,007	0,011	0,008	0,008	0,008	0,009	0,004	0,009	0,006	0,007	0,007
31 2	SS	0,011	0,012	0,005	0,011	0,009	0,005	0,011	0,003	0,009	0,006	0,009	0,007
	F	0,005	0,004	0,010	0,004	0,005	0,004	0,003	0,004	0,005	0,007	0,004	0,004
St 3	MP	0,006	0,006	0,004	0,004	0,004	0,004	0,003	0,002	0,005	0,006	0,005	0,005
	SS	0,007	0,006	0,006	0,006	0,004	0,006	0,004	0,002	0,004	0,005	0,005	0,006
	F	0,002	0,004	0,003	0,002	0,003	0,003	0,004	0,003	0,003	0,003	0,004	0,004
St 4	MP	0,002	0,004	0,004	0,004	0,007	0,003	0,002	0,002	0,003	0,003	0,003	0,003
	SS	0,002	0,004	0,004	0,003	0,006	0,003	0,002	0,002	0,049	0,002	0,003	0,002
	F	0,002	0,002	0,002	0,004	0,004	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001
St 5	MP	0,001	0,002	0,002	0,012	0,004	0,003	0,001	0,002	0,003	0,002	0,002	0,001
	SS	0,001	0,002	0,002	<u>0,013</u>	0,003	0,003	0,002	0,002	0,003	0,002	0,002	0,002
St 6	MP	0,002	0,002	0,002	0,013	0,005	0,002	0,002	0,002	0,001	0,002	0,001	0,002



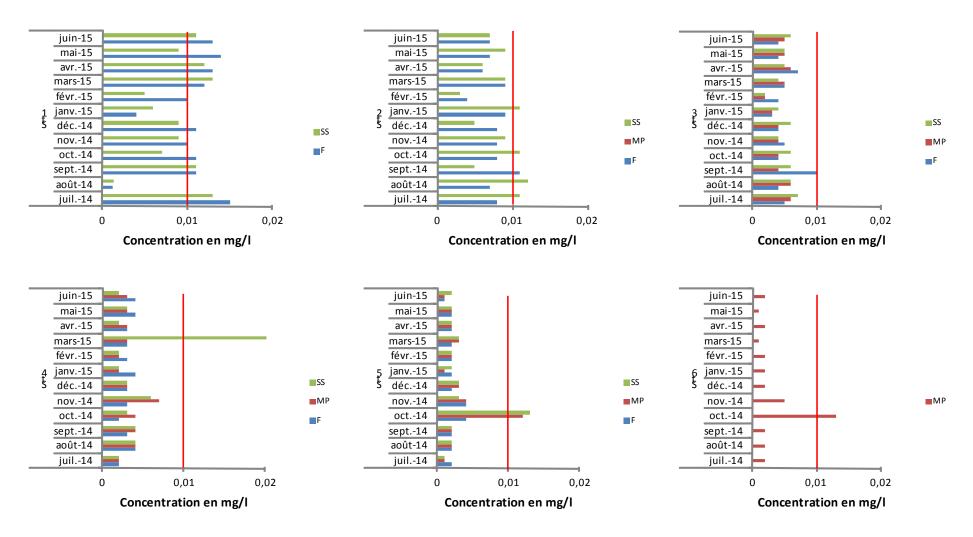


Figure 17 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)



V.1.8. Plomb dissous (Pb)

La totalité des mesures présente une concentration inférieure à 0,005 mg/l et plus de 90% des valeurs sont inférieures au seuil de quantification de la méthode (Tableau 16 et Figure 18). Chaque concentration est inférieure au seuil de 0,01 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Tableau 16 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
31 1	SS	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 2	F	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 2	SS	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0016	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 3	MP	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001	0,0017	0,0019	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 4	MP	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,0011	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 5	MP	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0047	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001	0,0031	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
St 6	MP	0,001	0,001	0,001	0,0022	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0013	0,001



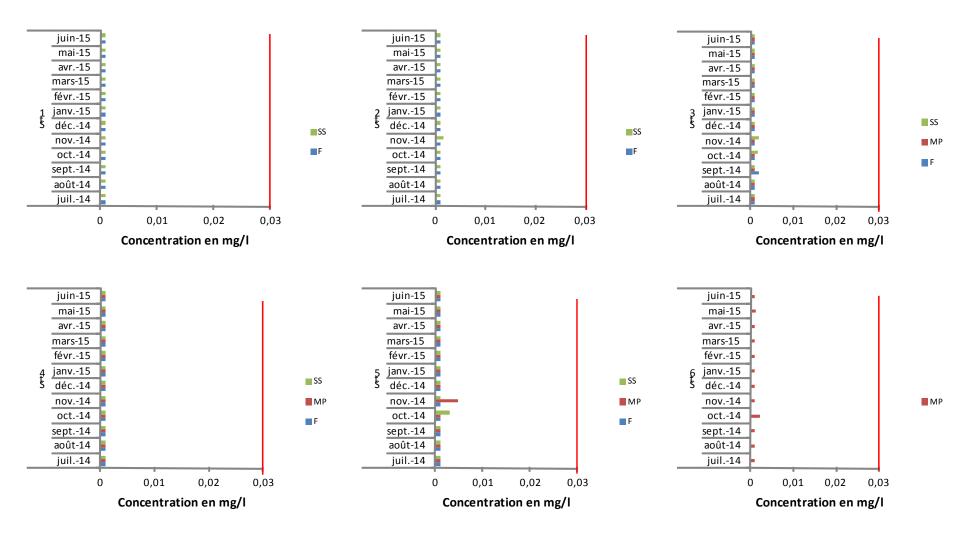


Figure 18 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)



V.1.9. Zinc dissous (Zn)

Les concentrations de zinc ont varié de 0,001 mg/l (seuil de quantification de la méthode) à 0,01 mg/l (St 1-SS et St4 SS en Mars 2015) (Tableau 15 et Figure 17). La totalité des concentrations de Zn est inférieure au seuil de 0,03 mg/l, proposé comme valeur dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Tableau 17 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)

Station	Strate	juil14	août-14	sept14	oct14	nov14	déc14	janv15	févr15	mars-15	avr15	mai-15	juin-15
St 1	F	0,0033	0,0027	0,0029	0,009	0,0051	0,0046	0,0065	0,0035	0,0044	0,0059	0,0051	0,0033
3()	SS	0,003	0,0025	0,0029	0,0024	0,005	0,0037	0,0034	0,0026	0,01	0,0041	0,0032	0,003
St 2	F	0,0028	0,0026	0,0044	0,0039	0,005	0,0047	0,0066	0,0029	0,0043	0,0031	0,0039	0,0024
312	SS	0,0044	0,0043	0,0019	0,0055	0,0053	0,0048	0,0044	0,0027	0,0042	0,0039	0,0048	0,0026
	F	0,002	0,0016	0,0027	0,0026	0,0056	0,0049	0,0039	0,0026	0,0037	0,0031	0,0022	0,0019
St 3	MP	0,0023	0,0024	0,0022	0,0028	0,013	0,0092	0,0033	0,0026	0,0032	0,0032	0,0026	0,002
	SS	0,0036	0,0024	0,0021	0,006	0,0031	0,0039	0,0063	0,002	0,0035	0,0036	0,0055	0,0025
,	F	0,0035	0,0019	0,002	0,0024	0,0051	0,0052	0,0023	0,0033	0,0023	0,0028	0,0045	0,002
St 4	MP	0,002	0,0018	0,002	0,0024	0,026	0,0041	0,0028	0,0026	0,002	0,0029	0,0029	0,0016
	SS	0,002	0,0017	0,0021	0,0022	0,024	0,0037	0,0025	0,0053	0,01	0,0021	0,0028	0,0015
	F	0,002	0,0019	0,0019	0,0023	0,0098	0,0054	0,002	0,0028	0,0033	0,0025	0,0029	0,0025
St 5	MP	0,0023	0,0024	0,0022	0,012	0,0081	0,0037	0,0025	0,0025	0,0037	0,0038	0,0038	0,001
	SS	0,0022	0,0015	0,0017	0,015	0,0044	0,0033	0,0029	0,0028	0,0048	0,0031	0,0024	0,002
St 6	MP	0,0037	0,0035	0,0038	0,021	0,0076	0,021	0,0061	0,006	0,001	0,0074	0,0076	0,0056



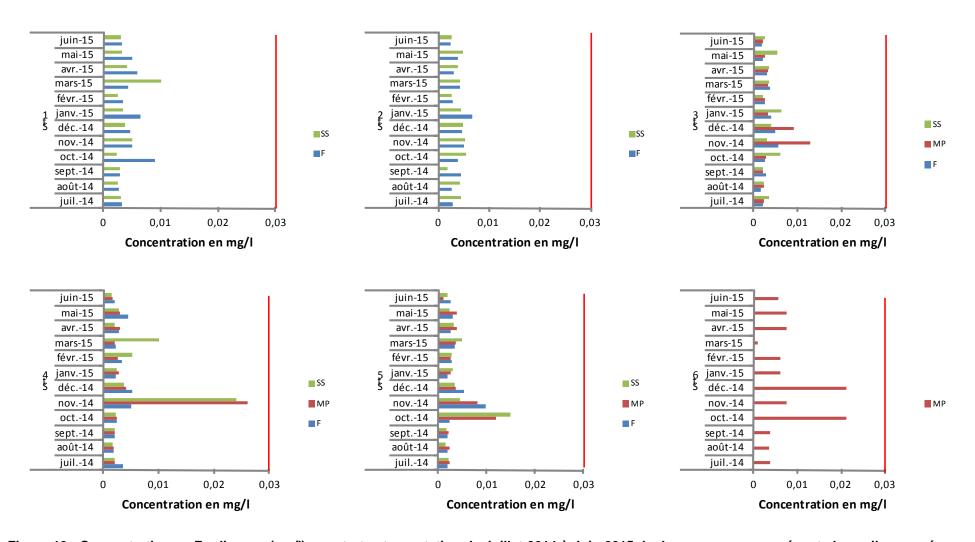


Figure 19 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2014 à Juin 2015. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)



V.1.10. Comparaison aux valeurs guides

En l'absence de références locales, les résultats des analyses d'eau de mer sont comparés à certains référentiels issus de la bibliographie internationale (Tableau 18).

Pour chaque métal, les valeurs moyennes sur la période de Juillet 2014 à Juin 2015 sont en dessous des seuils proposés (ANZECC et Queensland) sauf pour le cuivre dont les limites de quantification ne permettent pas une comparaison avec la valeur à 99% de l'ANZECC.

La proportion des mesures inférieures aux seuils de quantification des méthodes est variable selon les métaux, variant de 1% (pour le Zn) à 95% (pour le Pb) (Tableau 18).

	ANZ	ECC	Queensland water Quality Guidelines 2009	Adapté de NF ISO 11885	Présen	t rapport
	Protection de Protection de				Moyenne	
	99% des 80% des		Qualité recommandée pour	Seuil de quantification	Juillet 2014	Valeur
	espcèes espèces		l'aquaculture	(mg/L) et % des analyses	à Juin 2015	[min- max]
Métal	(mg/l) (mg/l)		(mg/L)	sous le seuil	(mg/l)	(mg/L)
Chrome	NA	NA	<0,1	0,001 (5%)	0,002	0,001 - 0,004
Cuivre	0,0003	0,008	<0,06	0,001 (60%)	0,0015	0,001 - 0,012
Manganèse	NA	NA	<0,01	0,001 (60%)	0,0013	0,001 - 0,006
Nickel	0,007	0,56	<0,01	0,001 (1%)	0,0053	0,001 - 0,015
Plomb	0,0022	0,012	<0,03	0,001 (95%)	0,001	0,001 - 0,005
Zinc	0,007 0,043		<0,03	0,001 (1%)	0,0042	0,001 - 0,01

Tableau 18 : Comparaison des valeurs de la campagne 2014 aux valeurs guides de l'ANZECC (2000) et du Queensland (2009)

V.2. VARIABILITE SPATIALE ET TEMPORELLE - MATRICE EAU

V.2.1. Analyse des données de la campagne 2014

V.2.1.1. Analyse préliminaire

L'analyse statistique sur les données de la campagne 2014 a montré l'absence de différence significative des concentrations de chaque paramètre entre les strates (Fond, Mi profondeur, Subsurface) au sein de chaque station (PERMANOVA à deux facteurs : Strate : p > 0,05).

Cette absence de stratification bathymétrique permet d'utiliser la strate comme réplicat au sein des stations.

V.2.1.2. Métaux d'origine minière

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Cr, Mn et Ni et cette variabilité entre typologies est hautement significative (ANOVA KW: p< 0,001) pour ces métaux (Figure 20). La référence présente les valeurs les plus faibles pour ces paramètres indiquant un taux de contamination des eaux plus élevé dans la grande rade, et plus particulièrement en fond de rade, comparé à la baie Maa.



V.2.1.3. Métaux d'origine urbaine

Aucune différence significative des concentrations de Cu, Pb et Zn n'est détectée entre le fond et la sortie de la grande rade (ANOVA KW: p> 0,05). La référence présente les valeurs les plus faibles parmi les 3 typologies pour le Cu et le Pb alors qu'elle présente une valeur maximale pour le Zn indiquant une contamination significativement (p<0,05) plus élevée en baie Maa.

V.2.1.4. Autres paramètres

Les mesures de COT et de MES ne présentent pas de stratification significative (ANOVA KW : p > 0,05) selon la typologie et les valeurs sont proches en référence et dans la grande rade. On observe plusieurs valeurs extrêmes et outliers pour chaque typologie liées à 4 campagnes particulières (aout 2014, mars, avril et mai 2015) pour les MES et une campagne particulière pour le COT (juin 2015).



SLNSuivi de la grande rade de Nouméa

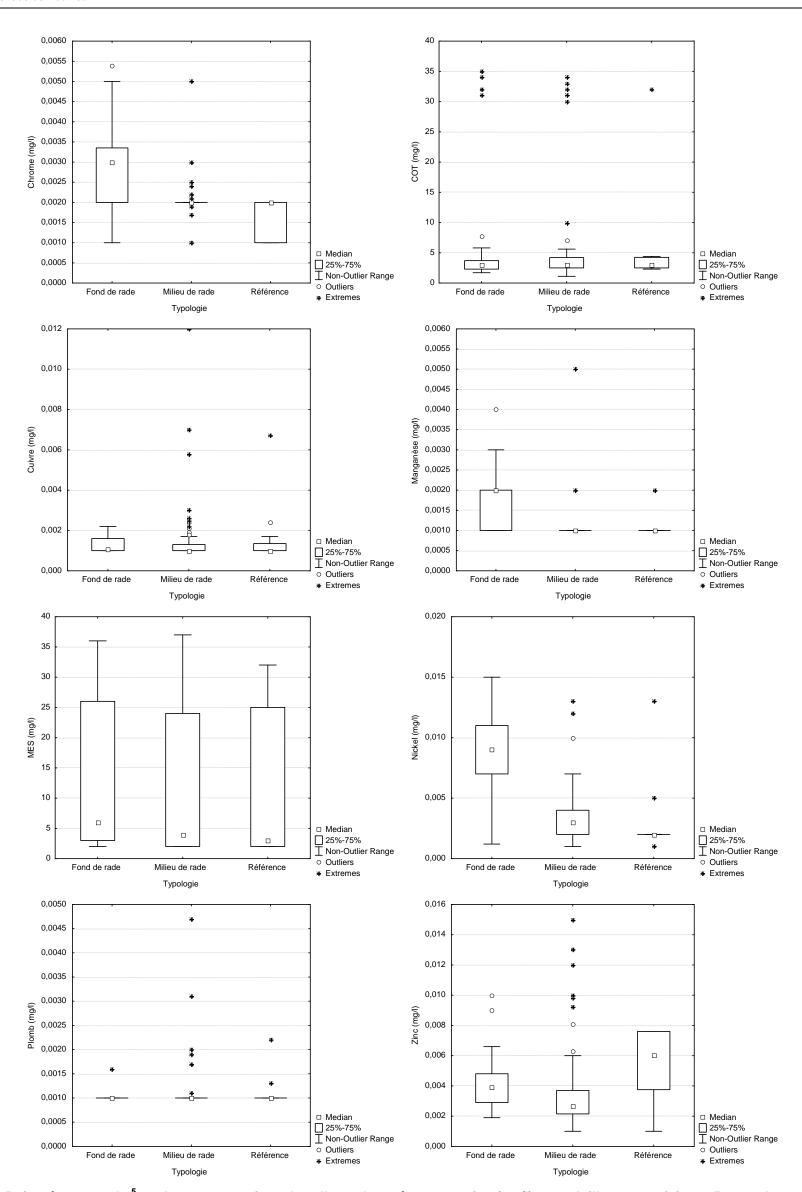


Figure 20 : Boites à moustache⁵ sur les concentrations dans l'eau observées par station (mg/l) entre Juillet 2014 et juin 2015 pour chaque paramètre. Attention, l'échelle de valeurs diffère selon le paramètre étudié

⁵Le centre de la boite à moustache indique la médiane des données et la limite inférieure et supérieure de la boite indiquent les percentiles 25% et 75% respectivement. Les barres indiquent la gamme de valeurs sans valeurs excentrées ou extrêmes (valeur excentrée : > 1,5 fois la gamme située entre le percentile 25% et le percentile 75%. Valeur extrême : > 3 fois la gamme située entre le percentile 25% et le percentile 75%)



V.2.2. Comparaison entre campagnes

V.2.2.1. Influence de la saison

Les saisons suivantes ont été définies et une ANOVA de Kruskal-Wallis à un facteur (saison) a été réalisée sur la pluviométrie entre Janvier 2012 et Juin 2015 pour tester l'influence de la saison sur la pluviométrie :

- Une « saison chaude » généralement caractérisée par des vents forts de secteurs S à S-E dominants et des précipitations élevés. Elle concerne les mois de janvier à mai.
- Une « saison fraiche » caractérisée par des vents faibles et des précipitations modérées.
 Elle concerne les mois de juin à septembre ;
- Une « intersaison » avec des précipitations faibles à très faibles et l'installation du régime d'alizés de secteur S-E. Elle concerne les mois d'octobre à décembre.

L'ANOVA a montré un effet significatif de la saison sur la pluviométrie avec une pluviométrie significativement supérieure (ANOVA de KW : p<0,05) en saison chaude qu'en saison froide et en intersaison sur la période étudiée. Aucune différence significative n'est détectée entre saison froide et inter-saison (ANOVA KW > 0,05).

Cette tendance pouvant induire un effet de la saison sur les concentrations des paramètres étudiés, nous réalisons une ANOVA (facteur : saison) sur les données de concentrations de chaque paramètre afin de détecter une influence significative de la saison sur la qualité des eaux. Seules deux modalités de saisons ont été utilisées (saison chaude et saison froide+inter) puisqu'aucune différence significative de la pluviométrie entre saison froide et inter-saison n'a été détectée. Cette ANOVA a montré un effet significatif du facteur saison pour chaque paramètre sauf le COT et le Cu, avec une concentration supérieure en saison chaude (ANOVA de KW : p<0,05).

Il convient donc d'analyser les données par saison à minima pour le Cr, le Mn, le Ni, le Pb, le Zn et les MES. Afin de garder une homogénéité dans l'analyse des données, les variations temporelles seront étudiées pour deux modalités de saison (saison chaude et saison froide+intersaison) pour chaque paramètre sur l'eau.

V.2.2.2. Saison chaude

Concernant les métaux issus de l'activité minière, on observe des concentrations moyennes supérieures en 2012 sur chaque typologie comparé à 2013, 2014 et 2015. Cet effet de l'année 2012 ne semble pourtant pas lié à la pluviométrie qui, en moyenne, a été du même ordre de grandeur en saison chaude de 2012 et en 2013 (Tableau 8). Un léger gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la rade est observé pour ces métaux sur chaque année, avec des concentrations généralement proches en milieu de rade et en référence.

Concernant les métaux d'origine urbaine, on observe également des concentrations moyennes supérieures en 2012 sur chaque typologie comparé à 2013, 2014 et 2015. Aucune stratification des concentrations selon la typologie n'est globalement observée, traduisant des concentrations équivalentes de ces métaux dans la grande rade et en référence à cette saison.

Concernant le COT, les concentrations restent faibles chaque année bien qu'une augmentation soit observée chaque année régulièrement sur chaque typologie depuis 2012. Le même phénomène d'augmentation est observé pour les MES avec une augmentation particulièrement abrupte en 2015 (facteur proche de 2) suite aux valeurs particulièrement élevées obtenues entre mars et mai 2015 sur chaque typologie. Aucune tendance n'est observée entre typologies pour ces deux paramètres.



En saison chaude, les données de 2015 sont comparables à celles des autres campagnes à l'exception du COT et des MES dont les concentrations moyennes sont plus élevées sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées sur quelques campagnes.

V.2.2.3. Saison fraiche et intersaison

Contrairement à la saison chaude, aucun effet particulier de l'année 2012 n'est observé sur les concentrations de tous les paramètres étudiés. Ces derniers présentent des concentrations similaires entre 2012 et 2015.

Concernant les métaux issus de l'activité minière, un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade est observé (Cr dans une moindre mesure) sur chaque année, traduisant une certaine stabilité des différences de taux de contamination entre typologies.

Concernant les métaux d'origine urbaine, aucune stratification et aucune évolution temporelle majeure ne sont observées hormis pour le Zn dont les concentrations moyennes sont légèrement supérieures en zone de référence pour chaque année.

Aucune stratification et aucune évolution temporelle majeure n'est observée concernant les MES alors que les concentrations de COT sont largement supérieures en 2015 (facteur 10) comparé aux autres années pour chaque typologie. Cette tendance est liée à la campagne de Juin 2015 dont les données de COT ont été particulièrement élevées (voir IV.1.1).

En saison froide, les données de 2015 sont comparables à celles des autres campagnes, à l'exception du COT dont les concentrations moyennes sont nettement plus élevées (facteur 10) sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées en Juin 2015, qui constitue la seule mensualité de la saison froide de 2015.



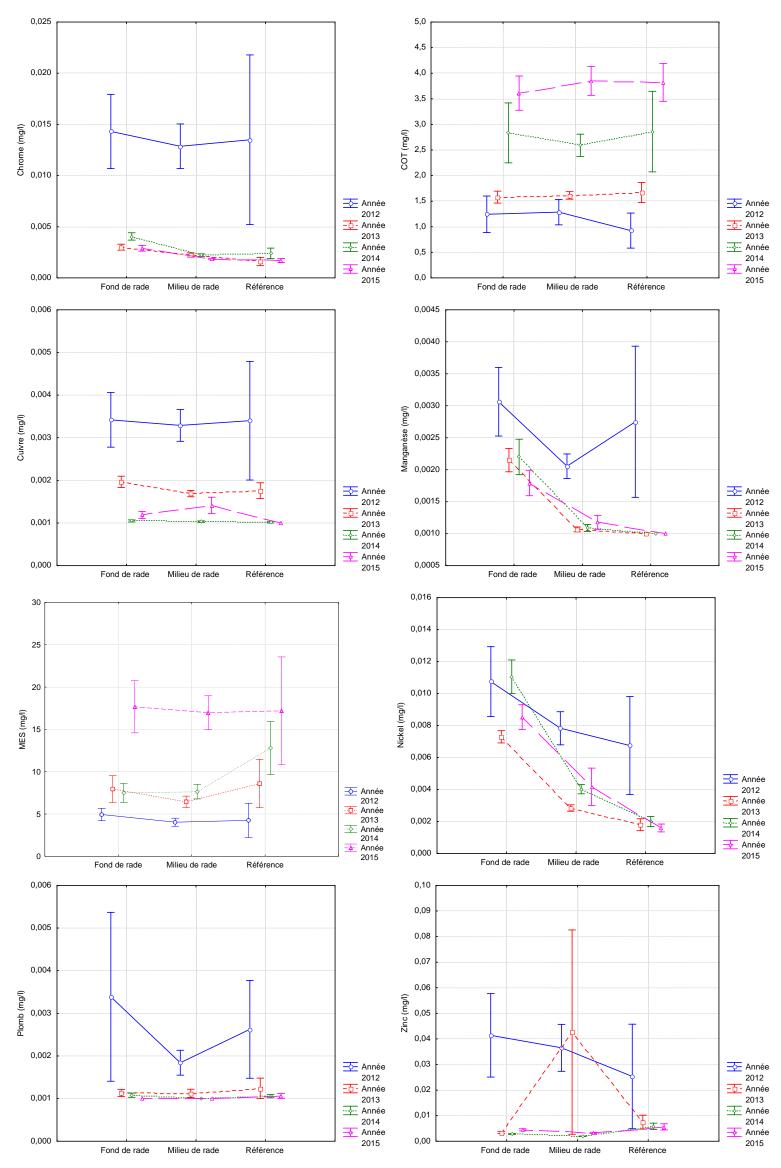


Figure 21 : Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison chaude

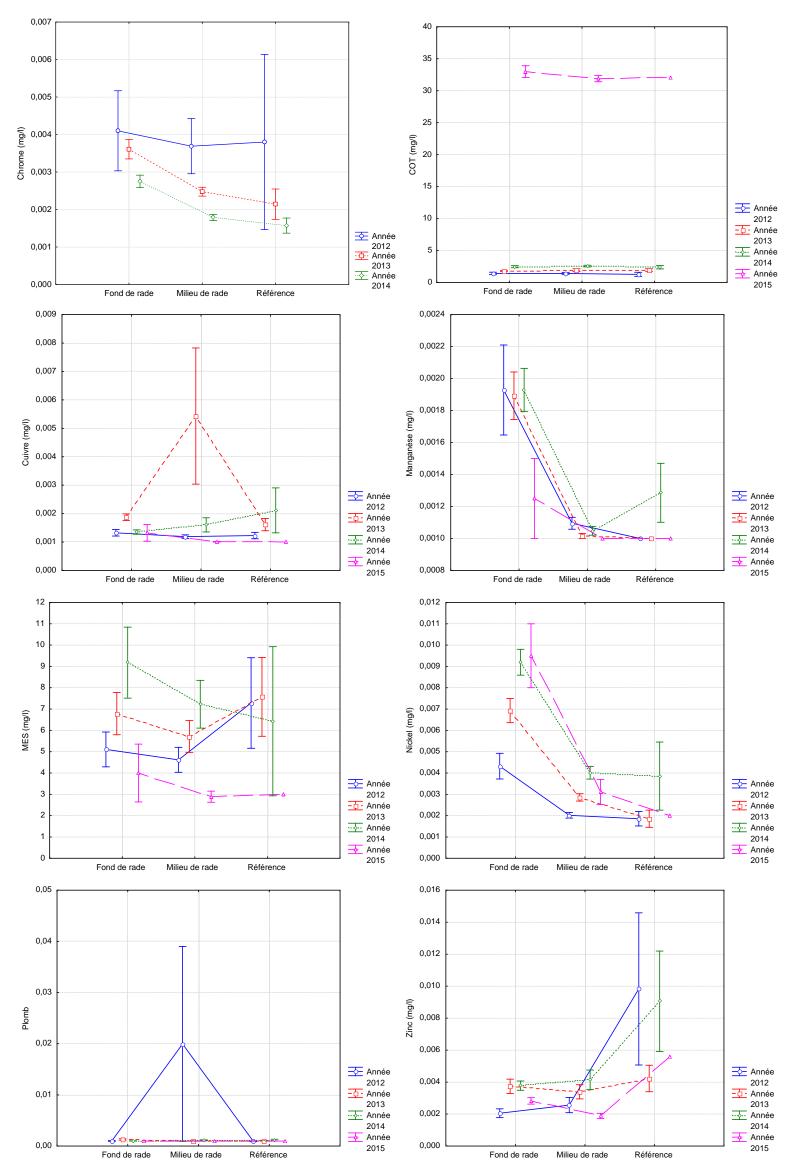


Figure 22: Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison fraîche et l'intersaison confondues

VI. QUALITE DES SEDIMENTS

Les résultats des analyses de laboratoire sur les sédiments en 2014 sont fournis en Annexe II.

VI.1. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2014 ET COMPARAISON AUX VALEURS GUIDES

VI.1.1. Résultats bruts

Les concentrations de métaux par station, et moyennées sur la totalité des stations, dans les sédiments pour la campagne 2014 sont présentées dans le Tableau 19.

Tableau 19 : Concentration par métal (mg/kg MS) et par station dans les sédiments marins en 2014

station	Chrome	Cobalt	Cuivre	Manganèse	Nickel	Plomb	Zinc
St 1	254	69,2	18,5	313	2330	35	108
St 2	329	62,4	12,6	315	2030	23,1	110
St 3	462	28,3	16,7	216	575	39,4	520
St 4	138	20,8	6,13	139	454	10,2	40,2
St 5	135	14,4	5	111	276	5	24
St 6	69,4	10,1	7,28	145	155	5	18,7
St 7	27,3	2,97	5,06	123	27	5,06	6,31
Moyenne	202,1	29,7	10,2	194,6	835,3	17,5	118,2

En moyenne sur la totalité des stations, les concentrations se classent de la façon suivante : Ni>>Cr>Mn>Zn>Co>Pb>Cu.

VI.1.2. Comparaison aux valeurs guides

VI.1.2.1. Réglementation métropolitaine

En l'absence de référentiel pour la Nouvelle Calédonie, nous réalisons ici, à titre informatif, une comparaison avec les valeurs issues de l'arrêté métropolitain du 14 juin 2000 relatif au niveau de risque associé aux opérations de dragage et d'immersion de sédiments marins.

Cet arrêté précise deux seuils (N1 et N2) pour les teneurs en métaux dans les sédiments (Tableau 20) issus du groupe d'étude GEODE (Groupe d'Etudes et d'Observation sur les Dragages et l'Environnement).

Le niveau 1 (N1), au-dessous duquel les opérations de dragage et d'immersion seraient autorisées sans autre étude : l'impact potentiel est jugé neutre ou négligeable, les valeurs observées se révélant comparables aux « bruits de fond » environnementaux.

Le niveau 2 (N2), au-dessus duquel les opérations d'immersion sont susceptibles d'être interdites sous réserve que cette interdiction soit la solution de gestion la moins dommageable pour l'environnement : une investigation complémentaire est généralement nécessaire car des indices peuvent laisser présager un impact potentiel de l'opération. Une étude d'impact approfondie est alors jugée indispensable.



Entre les niveaux N1 et N2, une investigation complémentaire peut s'avérer nécessaire en fonction du projet considéré et du degré de dépassement du niveau N1. Des tests peuvent alors être pratiqués pour évaluer la toxicité globale des sédiments

Tableau 20 : Valeurs seuils caractéristiques des métaux dans les sédiments relatives à l'arrêté métropolitain du 14 juin 2000.

	Arrêté métropolitain du 14 juin 2000						
Concentration en mg/kg MS	N1	N2					
Chrome	90	180					
Cuivre	45	90					
Nickel	37	74					
Plomb	100	200					
Zinc	276	552					
Cobalt	-	-					
Manganèse	-	-					

L'ensemble des sites de la Grande Rade et des baies de référence a été classé conformément à l'arrêté du 14 juin 2000 (Tableau 21). Il apparait que sur les 5 métaux classés dans ces référentiels (chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc) seuls le chrome et le nickel présentent des valeurs au dessus du seuil N2 (Tableau 21). Ces résultats restent similaires ceux obtenus lors des campagnes précédentes, à l'exception de St 3 qui présente une concentration anormalement élevée en zinc (N1 < C < N2). Le niveau de nickel dans les sédiments est tel que l'ensemble des stations (hors station 7) est supérieur au niveau N2.

Tableau 21: Classement des concentrations des stations en 2014 conformément à l'arrêté du 14 juin 2000.

	C < N1	N1 <c<n2< td=""><td>C >N2</td></c<n2<>	C >N2
Chrome	St 6, St 7	St 5, St 4	St 1, St 2, St 3
Cuivre	St 1, St 2, St 3, St 4, St 5, St 6, St 7		
Nickel	St 7		St 1, St 2, St 3, St 4, St 5, St 6
Plomb	St 1, St 2, St 3, St 4, St 5, St 6, St 7		
Zinc	St 1, St 2, St 4, St 5, St 6, St 7	St 3	

On rappelle que les caractéristiques géologiques locales limitent toutefois l'applicabilité et la pertinence de cette réglementation, notamment pour le chrome et le nickel qui sont présents naturellement à forte concentration dans les sols calédoniens.



VI.1.2.2. Référence de la NOAA (Buchman 2008)

Les analyses faites sur les sédiments en 2014 montrent, en référence aux seuils donnés par la NOAA (Buchman 2008), que les sédiments des stations de la grande rade sont contaminés globalement par le nickel et le chrome (Tableau 23). Une seule station (St 3) est contaminée par le zinc.

Tableau 22 : Valeurs seuils proposées par la NOAA (Buchman 2008) en référence aux sédiments marins

	Tables de référence de la NOAA				
Concentration en mg/kg MS	ERL	ERM			
Chrome	81	370			
Cuivre	34	270			
Nickel	20,9	51,6			
Plomb	46,7	218			
Zinc	150	410			
Cobalt	NA	NA			
Manganèse	NA	NA			

Tableau 23 : Classement des stations suivant les valeurs de références de la NOAA (Buchman 2008). ERL (Effect Range Low) correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare. ERM (Effect Range Median) correspond à la concentration au dessus de laquelle des effets négatifs arrivent fréquemment

	<erl< th=""><th>ERL<x<erm< th=""><th>>ERM</th></x<erm<></th></erl<>	ERL <x<erm< th=""><th>>ERM</th></x<erm<>	>ERM
Chrome	St 6 et St 7	St1, St2, St4, St5	St3
Cuivre	St 1 à 7		
Nickel		St 7	St 1 à 6
Plomb	St 1 à 7		
Zinc	St 1, 2, 4, 5, 6 et 7		St 3

Hormis pour le nickel, le chrome et le zinc, les concentrations sur chaque station sont en dessous de l'ERL (Effect Range Low) qui correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare. St 6 et St 7 ont une contamination inférieure à l'ERL pour le chrome alors que les autres stations sont comprises entre l'ERL et l'ERM. Concernant le nickel, toutes les stations sont situées au dessus de l'ERM sauf St 7 qui est comprise entre l'ERL et l'ERM. Enfin, seule St 3 présente une concentration anormalement supérieure à l'ERM en zinc.

Lors d'une remobilisation et/ou utilisation des sédiments de la Grande Rade, ceux-ci pourraient être considérés comme source de pollution potentielle en chrome, nickel et potentiellement en zinc.

Pour compléter les investigations en cas de dragage, il conviendra d'évaluer l'écotoxicité de ces sédiments. L'approche écotoxicologique permet de déterminer l'effet biologique de l'échantillon sur une espèce de référence caractéristique du milieu étudié afin de déterminer les effets réels constatés sur le développement d'espèces marines. Ces tests de toxicités sont d'ailleurs réglementaires en métropole pour l'évaluation du risque environnemental relatif aux dragages et immersion de matériaux en milieu marin.



VI.2. VARIABILITE SPATIALE ET TEMPORELLE - MATRICE SEDIMENT

VI.2.1. Analyse des données de la campagne 2014

Les concentrations de métaux par typologie dans les sédiments sont présentées sur la Figure 23.

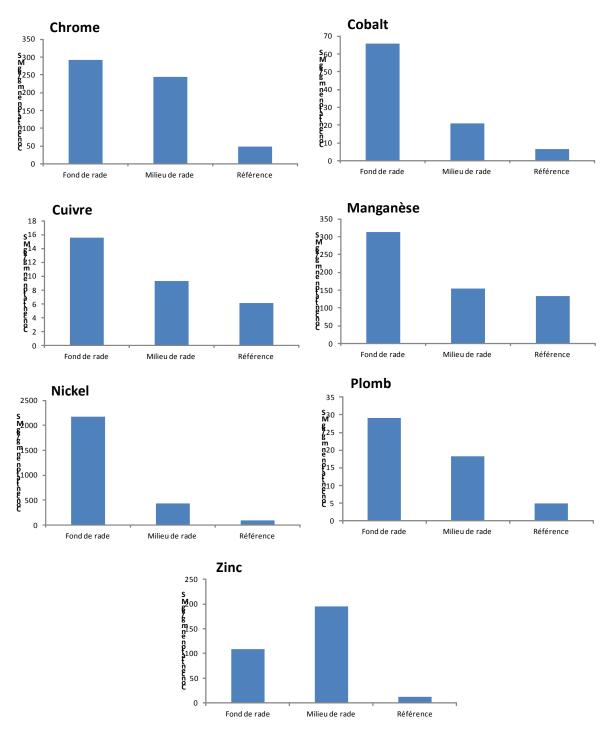


Figure 23 : Concentration en métaux par typologie dans les sédiments (mg/kg MS) en 2014



VI.2.1.1. Métaux d'origine minière

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Co, Cr, Mn et Ni. La référence présente les valeurs les plus faibles pour ces paramètres indiquant un taux de contamination des sédiments plus élevé dans la grande rade, et plus particulièrement en fond de rade, comparé aux références.

VI.2.1.2. Métaux d'origine urbaine

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Cu et le Pb. La référence présente les valeurs les plus faibles pour ces paramètres indiquant un taux de contamination des sédiments plus élevé dans la grande rade, comparé aux références. A l'inverse des années précédentes, le zinc ne présente pas de gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade suite à une concentration anormalement élevée en milieu de rade, liée à la station St 3 uniquement.

VI.2.2. Comparaison entre campagnes

Les données de 8 campagnes sont ici comparées (2007 à 2014). L'analyse du MDS (Clarke and Warwick 1994) complétée par celle du Cluster (Figure 24) sur la matrice des concentrations des métaux par année et par station montre que la variabilité entre typologies est plus marquée que celle entre les années. Aussi cette analyse met en évidence la pertinence de cette stratification mais également l'absence d'évolutions notables des concentrations entre les compagnes pour chaque typologie, hormis sur la station St 3 en 2014. Comme précisé précédemment, cette station présente une concentration anormalement élevée en Zn en 2014 et perturbe le gradient inshore/offshore habituellement observé pour ce métal.



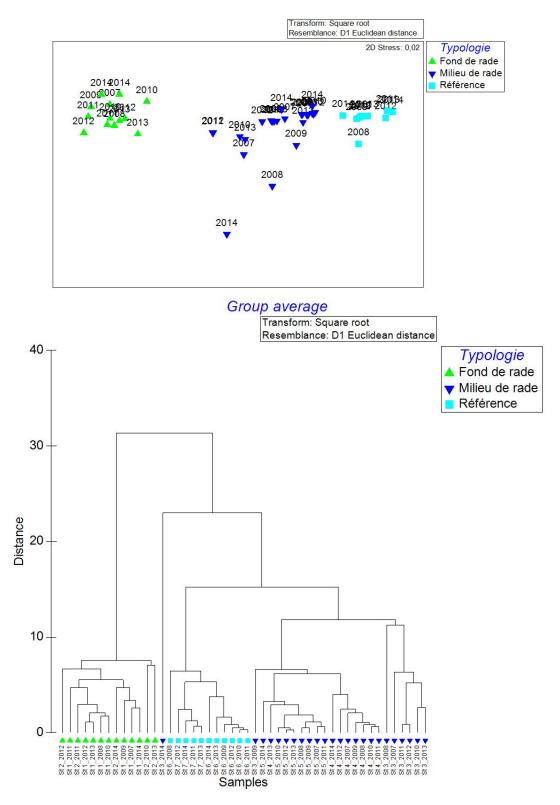


Figure 24 : Résultats graphiques du MDS (haut) et du Cluster (bas) sur la matrice de concentration des métaux dans les sédiments par station et par année

VII. BIOACCUMULATION

Les résultats des analyses de laboratoire sur les bioindicateurs en 2014 sont fournis en Annexe III.

VII.1. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2014

Pour la campagne 2014, les concentrations moyennes (en mg/kg MS) sur l'ensemble des stations se classent de la manière suivante (Tableau 24) : Zn>>>Mn>>Cu>Ni>Cr>Pb>Co

Tableau 24 : Concentration moyenne dans les huitres (mg/kg MS) par station pour chaque métal

Station	Со	Cr	Cu	Mn	Ni	Pb	Zn
St 1	0,59	3,0	9,8	14,1	6,7	3,4	2231
St 2	0,96	4,7	9,9	18,6	11,3	6,1	2048
St 3	1,01	11,3	7,7	21,9	11,9	1,3	1957
St 4	0,47	2,9	9,9	14,3	5,0	4,4	1312
St 5	0,45	2,5	8,2	12,2	4,1	2,9	1474
St 6	0,40	1,8	9,1	13,9	2,4	3,1	868
St 7	0,42	2,3	8,5	12,2	3,7	3,3	1038
Moyenne	0,61	4,1	9,0	15,3	6,4	3,5	1561
Ecart-type	0,26	3,3	0,9	3,6	3,8	1,5	527

La pondération des données par rapport au lot témoin, à l'aide la formule citée en **IV.3** du matériel et méthodes, fournit les facteurs de concentration (FC) présentés dans le Tableau 25. En moyenne sur l'année 2014, les FC se classent de la façon suivante : Cr > Ni > Zn > Cu > Co > Pb > Mn.

Tableau 25 : Facteur de concentration dans les huitres par station et par métal en 2014. Un facteur positif traduit une bioaccumulation (rose) alors qu'un facteur négatif traduit une élimination (vert).

Un facteur proche de 1 traduit l'absence d'accumulation/élimination (jaune).

Typologie	Station	Co/Ref	Cr/Ref	Cu/Ref	Mn/Ref	Ni/Ref	Pb/Ref	Zn/Ref
Fond de rade	St 1	1,0	1,3	1,2	0,5	1,7	0,9	2,2
	St 2	1,6	2,1	1,2	0,6	2,8	1,7	2,0
Milieu de rade	St 3	1,7	5,0	0,9	0,7	3,0	0,4	1,9
	St 4	0,8	1,3	1,2	0,5	1,3	1,2	1,3
	St 5	0,7	1,1	1,0	0,4	1,0	0,8	1,4
Référence	St 6	0,7	0,8	1,1	0,5	0,6	0,9	0,8
	St 7	0,7	1,0	1,0	0,4	0,9	0,9	1,0
	Moyenne	1,02	1,81	1,08	0,51	1,61	0,97	1,53



VII.1.1. Métaux d'origine minière

Le Mn est le seul métal présentant une désaturation sur toutes les stations de la grande rade et de la référence, indiquant une faible biodisponibilité de ce métal dans les eaux de toute la zone d'étude, malgré une concentration élevée dans les sédiments. Le Ni présente une accumulation dans la grande rade avec un gradient diminuant en sortant de celle-ci alors qu'une désaturation est observée sur les références. Le Cr présente une bioaccumulation dans la grande rade avec un maximum sur St3 en milieu de rade et un FC proche de 1 sur les références. Enfin, le Co est éliminé sur les références et en milieu de rade (St 4 et St 5) alors qu'il bioaccumule sur les stations St 2 et St3. Une pression plus élevée est ainsi généralement observée pour les métaux d'origine minière en s'enfonçant dans la grande rade, comparée aux références.

VII.1.2. Métaux d'origine urbaine

A l'exception du fond de la Grande Rade, le Cu ne présente pas d'accumulation sur les stations puisque son FC est proche de 1 sur la majorité des stations de milieu de rade et de référence. Le Zn présente une accumulation dans la grande rade avec un gradient diminuant en sortant de celleci alors que les références ont un FC ou inférieur à 1. Le Pb présente des FC variables en fond et milieu de rade selon les stations variant de 0,4 (St 3) à 1,7 (St 2). Ils sont proches de 1 en référence. Globalement, une pression plus élevée est ainsi observée pour les métaux d'origine urbaine dans la grande rade, comparée aux références.

VII.2. VARIABILITE SPATIALE ET TEMPORELLE – MATRICE BIOINDICATEUR

VII.2.1. Analyse des données de la campagne 2014

VII.2.1.1. Métaux d'origine minière

On observe un gradient inshore/offshore de FC diminuant en sortant de la grande rade pour le Co, Cr, Mn et Ni et cette variabilité entre typologies est significative (ANOVA KW: p< 0,05) hormis pour le Mn (ANOVA KW: p > 0,05) (Figure 25).

Les références présentent le FC le plus faible pour le Co, Cr, Ni et Mn.

VII.2.1.2. Métaux d'origine urbaine

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Pb, Cu et Zn et cette variabilité entre typologies est significative (ANOVA KW: p< 0,05) (Figure 25).

Les références présentent le FC le plus faible pour le Zn et il est proche de celui du milieu de rade pour le Cu et le Pb.



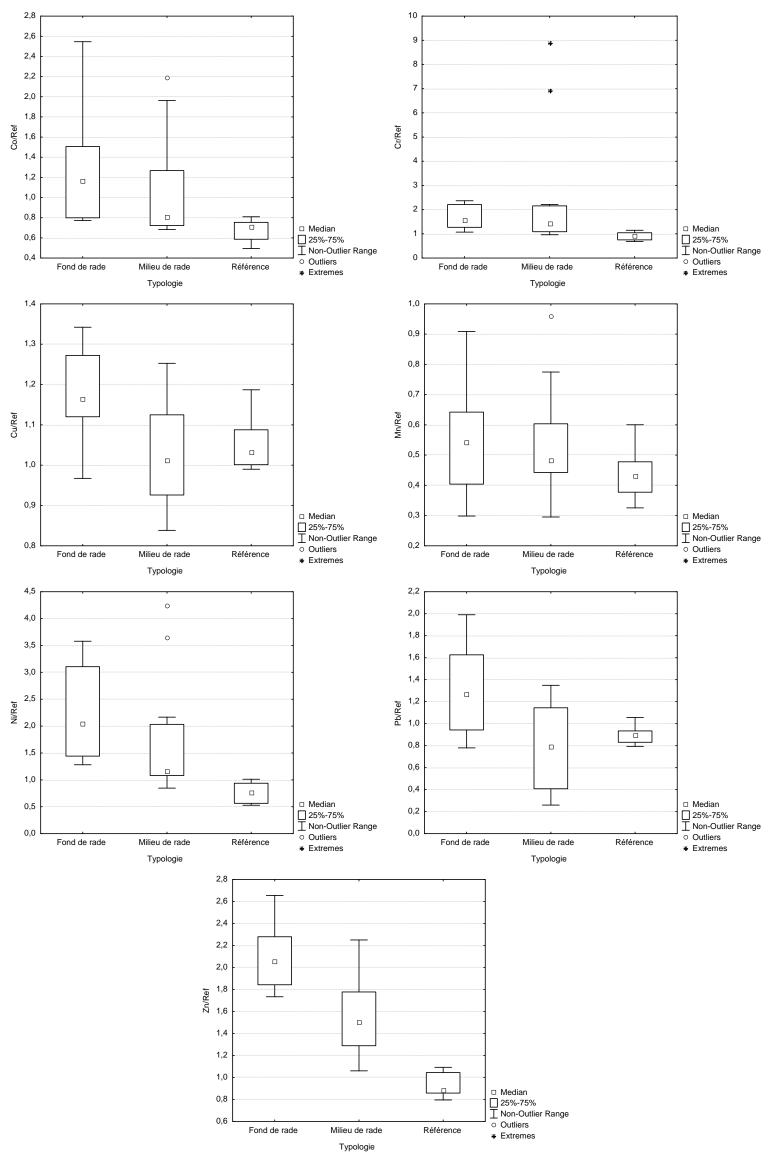


Figure 25 : Boites à moustache sur les facteurs de concentration dans les huîtres par typologie et par métal en 2014

VII.2.1. Comparaison entre campagnes

VII.2.1.1. Métaux d'origine minière

A l'exception du Mn, l'ensemble des métaux d'origine minière (Co, Cr et Ni) est marqué par un gradient inshore/offshore du FC diminuant en sortant de la grande rade pour chacune des années (Figure 26). La référence présente les FC les plus faibles chaque année pour ces métaux ce qui est en cohérence avec l'absence de pressions liées à la mines et ses activités. Le Mn ne présente pas de tendance particulière, avec des FC similaires aussi bien dans la grande rade qu'en référence.

L'analyse de l'évolution temporelle de la bioaccumulation du cortège métallique d'origine minière réalisée à travers une analyse de variance (PERMANOVA) confirme que des évolutions significatives (p < 0,05) entre années sont observées aussi bien en *fond de rade*, qu'en *milieu de rade* ou qu'en *référence* (Figure 28):

- En fond de rade (St1 et St2), seule l'année 2010 est significativement différente des autres années. Il n'y a pas d'évolution entre 2011 et 2012 ni entre 2012 et 2013. En revanche, bien que non significative, on observe une diminution des FC en 2014 comparé à 2013 pour chaque métal. Exception faite du Mn, les évolutions entre 2010 et 2011 sont liées à une augmentation des FC sur l'ensemble des métaux qui passent d'une phase de désaturation à une phase d'accumulation qui est systématique les années suivantes. Les bioindicateurs restent dans une phase de désaturation du Mn quelques soit les années.
- En *milieu de rade* (St3, St4 et St5) les années 2010 et 2011 sont significativement différente des autres années. Il n'y a pas d'évolution entre 2012 et 2013, ni entre 2013 et 2014. Sur cette typologie l'origine de l'évolution est la même que pour la typologie *du fond de rade*: une augmentation des FC sur l'ensemble des métaux (exception faite du Mn) entre 2010 et 2011 qui passent d'une phase de désaturation à une phase d'accumulation qui est systématique les années suivantes. La différence avec la typologie du fond de rade est liée au niveau de bioaccumulation qui est généralement plus faible. Enfin l'évolution mise en évidence entre 2011 et 2012 est liée à une nouvelle augmentation du niveau de bioaccumulation de métaux notamment en Co et en Cr.
- En référence une évolution significative entre 2010 et 2011 puis entre 2013 et 2014 sont mises en évidence. Il n'y a pas d'évolution entre 2011 et 2012 ni entre 2012 et 2013. Les évolutions entre 2010 et 2011 sont liées à une augmentation des FC alors qu'elles sont liées à une diminution entre 2013 et 2014. Sur cette typologie les valeurs moyenne du FC sont généralement inférieures ou proches de 1 et témoignent soit d'une absence d'accumulation/élimination soit d'une élimination. Toutefois quelques exceptions sont observées : des bioaccumulations sont observées pour le Cr et le Ni en 2012 expliquées notamment par des FC élevés sur la station 7.

Ainsi on obtient les grandes tendances d'évolutions suivantes :

- Une année 2010 atypique avec les FC les plus faibles ;
- Une évolution en cloche des FC pour chaque métal et typologie avec généralement une augmentation entre 2010 et 2012 ou 2013 puis une diminution jusqu'en 2014
- Peu de variations des FC en Mn (FC<<1) en lien probable avec sa très faible biodisponibilité
- Des valeurs de FC < 1 ou proche de 1 cohérentes pour les références même si quelques anomalies sont constatées;



• des niveaux de bioaccumulation plus élevés sur les stations de la typologie fond de rade que celles du milieu de rade en cohérence avec le différentiel de pression métallique identifiée par les autres matrices (eau/sédiment).

Pour les métaux d'origine minière, la campagne de 2014 a montré une diminution générale des FC sur chaque typologie comparée à 2012 ou 2013. Les FC obtenus en 2014 restent toutefois dans la gamme de grandeur de ceux obtenus en 2010 ou 2011 qui constituaient généralement les valeurs les plus faibles de la série de données. Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010, reste valable pour chaque métal en 2014.

VII.2.1.2. Métaux d'origine urbaine

L'évolution temporelle des FC est présentée à la Figure 27 et à la Figure 29. Pour ces métaux, une évolution temporelle significative est obtenue pour chaque typologie et entre chaque année (Permanova : p< 0,05).

Les tendances d'évolutions suivantes sont observées :

- Le gradient inshore/offshore du FC diminuant en sortant de la grande rade (Figure 27) observé sur les métaux miniers n'est pas aussi systématique sur les métaux d'origine urbaine. Seul le Zn présente ce gradient toutes les années. Pour le Pb, il n'avait jamais était mis en évidence avant 2013. Pour le Cu, il n'est observé qu'en 2010, 2011 et 2014.
- Au delà de ce gradient, la référence présente généralement les FC les plus faibles chaque année et inférieurs ou proche de 1. Ce constat, cohérent pour des stations de référence, n'est pas observé sur le Pb qui y est bioaccumulé entre 2010 et 2012. Le Pb présente des FC plus élevés en référence que sur les stations du fond de rade en 2011 et 2012. Cette anomalie notable n'est pas expliquée.
- L'évolution temporelle des FC montre que le Cu n'est généralement pas bioaccumulé. Seule l'année 2012 fait exception pour les typologies de fond et de milieu de rade.
- Pour le Zn des fluctuations du niveau de bioaccumulation notables entre années sont mises en évidence sur les stations de la grande rade avec des FC maximums en 2011 sur la typologie de fond de rade. Les références montrent elles moins de variations et restent proches où inférieurs à 1.
- Enfin pour le Pb, des fluctuations du niveau de bioaccumulation importantes entre années sont mise en évidence sur l'ensemble des typologies de stations de la grande rade avec des FC maximum en 2012. Les FC les plus faibles de toute la série sont obtenus en 2014 en fond et milieu de rade.

Pour les métaux d'origine urbaine, la campagne de 2014 montre que les FC obtenus se situent dans la gamme obtenue pendant les années 2010 à 2013. Les FC les plus faibles sont obtenus pour le Pb en 2014 en fond et milieu de rade. Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010 pour le Cu et le *Zn*, reste *v*alable en 2014.



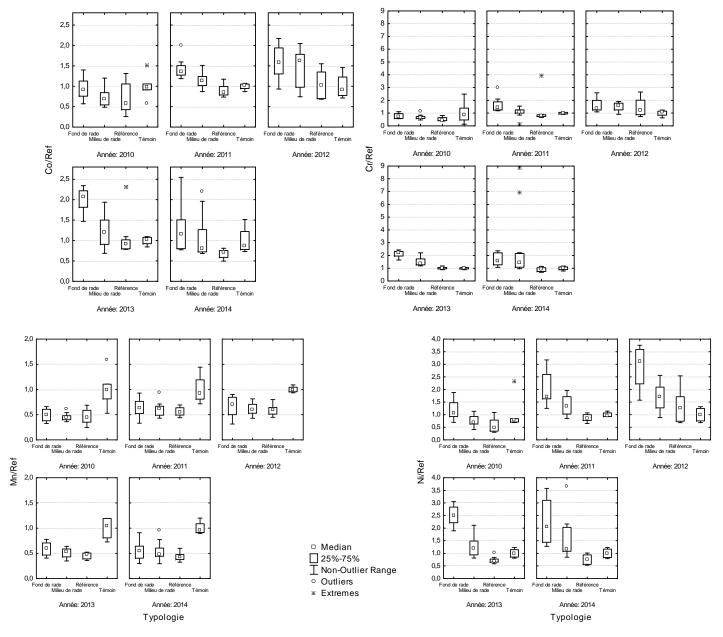


Figure 26 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par typologie et par année



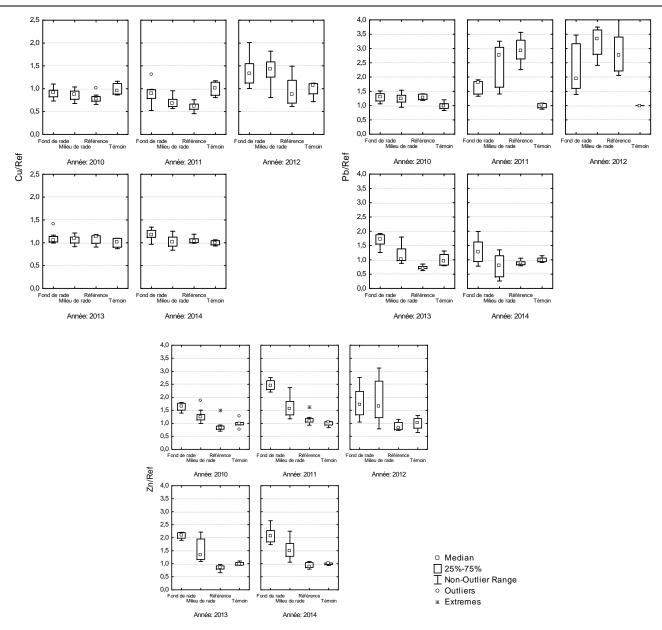


Figure 27 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par typologie et par année



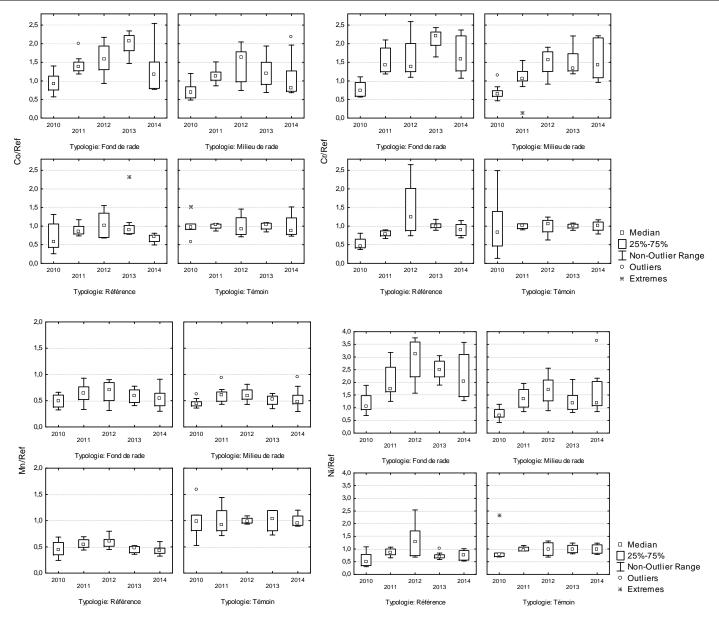


Figure 28 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par année et par typologie



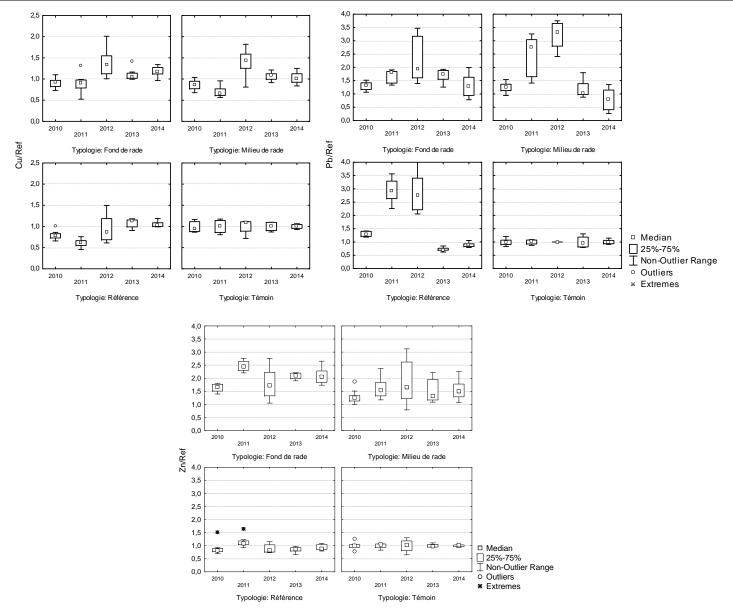


Figure 29 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par année et par typologie



VIII. SYNTHESE ET DISCUSSION

L'analyse des 3 matrices étudiées (eau, sédiments, bioaccumulation dans les huitres) fournit des informations sur l'évolution de la qualité du milieu marin dans la grande rade depuis l'initiation de ce suivi. A ce stade, le nombre d'années disponibles permet d'analyser et de discuter chaque matrice individuellement ainsi que leur corrélation.

VIII.1. EAU

VIII.1.1. Comparaison aux valeurs guides en 2014

Si certains paramètres analysés ne figurent pas dans les guides régionaux de qualité de l'eau (COT et MES), les métaux présentent généralement des valeurs seuils dans le guide ANZECC (2000) et le guide du Queensland (2009). En moyenne sur la campagne 2014, il apparait qu'aucun métal (Cr, Cu, Mn, Ni et Pb) ne présente de valeurs supérieures aux seuils préconisés pour la protection de 80% des espèces marines (ANZECC) ou pour la pratique de l'aquaculture (Queensland). Seuls quelques dépassements ponctuels de ces deux seuils sont observables en Ni, majoritairement sur les stations St 1 et St 2 situées à proximité de Doniambo.

VIII.1.2. Variabilité spatiale en 2014

En termes de variabilité spatiale, les analyses réalisées montrent l'absence de stratification bathymétrique des concentrations mesurées. Ce constat est valable pour chaque campagne de prélèvement, permettant ainsi d'utiliser les profondeurs comme réplicat statistique au sein des stations.

Concernant les métaux d'origine minière, un gradient significatif inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade est observé pour le Cr, le Mn et le Ni dans les eaux en 2014, indiquant une augmentation des concentrations pour ces métaux en s'enfonçant dans la grande rade. La référence est adéquate pour ces métaux puisqu'elle présente les concentrations les plus faibles.

Concernant les métaux d'origine urbaine, aucune variation significative des concentrations de Cu, Pb et Zn n'est détectée entre le fond et la sortie de la rade dans les eaux en 2014. Si la référence présente les valeurs les plus faibles en Cu et Pb, elle est maximale en Zn. Comme l'an passé, aucune hypothèse n'est avancée concernant cet effet puisque le bassin versant situé en amont de la baie Maa est exempt de toute installation anthropique et que la baie est relativement isolée des ports/baies de Nouméa.

Concernant les autres paramètres, les mesures de COT et de MES ne présentent pas de stratification significative selon la typologie et les valeurs sont proches en référence et dans la grande rade à chaque campagne.

VIII.1.3. Influence de la saison sur la qualité de l'eau

L'analyse de la pluviométrie moyenne entre Janvier 2012 et Juin 2015 a montré un effet significatif de la saison sur la pluviométrie avec une pluviométrie significativement supérieure en saison chaude, comparée à la saison froide et l'inter-saison. Une analyse de variance du facteur saison



sur la qualité de l'eau a montré un effet significatif du facteur saison sur les concentrations de MES, Cr, Mn, Ni, Pb et Zn avec une concentration supérieure en saison chaude comparée aux saisons froides et inter-saison. Ces résultats montrent la nécessité d'étudier la variation temporelle des données par saison.

VIII.1.4. Variabilité temporelle entre campagnes

VIII.1.4.1. Saison chaude

En saison chaude, les données de 2015 sont comparables à celles des autres campagnes à l'exception des MES et du COT (dans une moindre mesure) dont les concentrations moyennes sont plus élevées sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées sur quelques campagnes.

Cette augmentation est liée aux campagnes de mars à mai 2015 pour les MES dont les valeurs étaient plus élevées qu'aux autres campagnes. La pluviométrie ne semble pas avoir influencé ces variations puisqu'elle n'a pas été plus élevée sur la période étudiée (mars à juin) comparé aux années précédentes (ANNEXE IV).

Aucune stratification spatiale n'est observée pour chaque année pour ces paramètres, indiquant que les augmentations observées en 2015 ont lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade.

VIII.1.4.2. Saison froide et inter-saison

En saison froide, les données de 2015 sont comparables à celles des autres campagnes, à l'exception du COT dont les concentrations moyennes sont nettement plus élevées (facteur 10) sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées en Juin 2015, qui constitue la seule mensualité de la saison froide de 2015.

Comme pour les MES en saison chaude, cette augmentation ponctuelle ne semble pas liée à la pluviométrie dont le cumul en juin 2015 ne présente pas d'anormalité comparé aux années précédentes (ANNEXE IV). L'absence de stratification entre les typologies pour ce paramètre et cette campagne de Juin 2015 indique que cette augmentation a lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade.

VIII.2. SEDIMENTS

VIII.2.1. Comparaison aux valeurs guides en 2014

La concentration moyennes de métaux dans les sédiments se classent de la façon suivante sur l'année 2014: Ni>>Cr>Mn>Zn>Co>Pb>Cu. Ces résultats concordent avec ceux obtenus par Dalto et al. (2006) qui obtiennent globalement le même classement dans la grande rade de Nouméa.

En comparaison avec les valeurs guides métropolitaines et de la NOAA (Buchman 2008), l'analyse annuelle des sédiments marins montre une concentration élevée en Cr et Ni dans la grande rade, qui pourraient présenter un risque de pollution en cas de remobilisation après un dragage. Cependant, le contexte calédonien avec des sols naturellement chargés en ces métaux limitent la pertinence de cette comparaison.



VIII.2.2. Variabilité spatiale en 2014

Concernant les métaux issus de l'industrie minière (Co, Cr, Mn et Ni) et le Cu et Pb, un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade est observé. Ce gradient est rompu pour le Zn avec une concentration maximale en milieu de rade, lié à la station St 3 dont la concentration est à minima 5 fois plus élevé que sur les autres stations. Une concentration minimale est observée sur la référence pour tous les métaux.

VIII.2.3. Variabilité temporelle entre campagnes

Les concentrations de chacun des métaux dans les sédiments sont stables et ne montrent pas d'évolution dans le temps. Seule la station St 3, en milieu de rade, présente une concentration anormalement élevée en Zn en 2014 impliquant une évolution temporelle significative de sa qualité comparé aux années 2007-2013. Bien que cette station soit située face au à la zone portuaire de Numbo où de nombreuses activités industrielles sont présentes, aucune hypothèse n'est avancée sur cet écart. Les données de la compagne 2015 devraient permettre de confirmer cette anomalie.

VIII.3. BIOINDICATEURS

VIII.3.1. Résultats de 2014

L'analyse des concentrations de métaux dans le chairs d'*Isognomon isognomon* se classe en moyenne de la façon suivante Zn>>>Mn>>Cu>Ni>Cr>Pb>Co et diffère ainsi des sédiments marins. Ces résultats sont concordants avec ceux de Hédouin et al. (2011) qui ont trouvé de fortes concentrations en Zn et Mn, Cu et Ni (dans une moindre mesure) dans ces bivalves après transplantation dans la grande rade. Il semblerait que l'huitre ait la capacité d'accumuler le Zn à haute concentration sous une forme non toxique de granules qui sont lentement évacuées (Hédouin et al. 2009).

En rapportant ces concentrations aux concentrations dans les lots témoins prélevés au début de l'étude, un facteur de concentration (FC) est calculé et informe sur le degré d'accumulation/élimination ou l'absence d'évolution du métal par l'organisme par rapport à sa concentration initiale. En moyenne sur l'année 2014, les FC ne se classent pas de la même manière que les résultats bruts : Cr > Ni > Zn > Cu > Co > Pb > Mn.

VIII.3.2. Variabilité spatiale en 2014

Hormis le Mn qui ne présente pas de différence significative de son FC entre typologies, les métaux d'origine minière (Co, Cr et Ni) présentent un gradient inshore/offshore significatif de concentration diminuant en sortant de la grande rade. La référence présente les FC les plus faibles pour chacun des métaux d'origine minière et elle est donc adéquate pour ces métaux dont la pression semble plus élevée dans la grande rade.

Les métaux d'origine urbaine (Pb, Cu et Zn) présentent un gradient inshore/offshore significatif de concentration diminuant en sortant de la grande rade. La référence présente également les FC les plus faibles pour ces métaux dont la pression semble plus élevée dans la grande rade.

Ces résultats confirment le potentiel de l'espèce *Isognomon isognomon* comme espèce bioindicatrice pour refléter la contamination métallique dans son environnement (Hédouin et al. 2010).

Concernant le Mn qui présente des résultats différents des autres métaux avec une élimination du métal sur chaque station malgré des concentrations parfois élevées dans les sédiments, Hédouin



et al. (2011) ont obtenu l'absence de bioaccumulation sur une expérience similaire dans la grande rade. Ils ont suggéré une faible biodisponibilité du métal dans cet environnement puisque une expérience de bioaccumulation en aquarium avec des concentrations connues en Mn a montré que l'huitre accumulait efficacement ce métal (Hédouin et al. 2010).

Enfin, nos résultats montrent que la pression métallique sur St6 et St7, qualifiées de références, est plus faible que celle mesurée dans la grande rade. Il apparait ainsi que ces stations constituent par conséquent de bonnes références.

VIII.3.3. Comparaison entre campagnes

Pour les métaux d'origine minière, la campagne de 2014 a montré une diminution générale des FC sur chaque typologie comparée à 2012 ou 2013. Les FC obtenus en 2014 restent toutefois dans la gamme de grandeur de ceux obtenus en 2010 ou 2011 qui constituaient généralement les valeurs les plus faibles de la série de données. Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010, reste valable pour chaque métal en 2014.

Pour les métaux d'origine urbaine, la campagne de 2014 montre que les FC obtenus se situent dans la gamme obtenue pendant les années 2010 à 2013. Les FC les plus faibles sont obtenus pour le Pb en 2014 en fond et milieu de rade. Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010 pour le Cu et le Zn, reste valable en 2014.

Les évolutions constatées depuis 2010 ne trouvent pas d'explications dans la pluviométrie qui n'a pas significativement évolué entre 2010 et 2014. Il est probable qu'une augmentation réelle des métaux biodisponibles associée à des phénomènes de variabilité biologique explique les évolutions constatées sans qu'il soit aujourd'hui possible de conclure sur la prépondérance d'un de ces facteurs.



CONCLUSION



Campagne 2014/2015

Le travail réalisé dans ce rapport montre les que les 3 matrices étudiées fournissent des résultats complémentaires et informent sur la qualité du milieu de la grande rade.

Les masses d'eau, échantillonnés mensuellement, permettent d'obtenir de manière ponctuelle des informations sur la fraction dissoutes des métaux et la concentration en COT et MES sur les stations. Aucune stratification bathymétrique significative n'a été observée pour chacun des paramètres sur les stations. Les concentrations de métaux dissous restent faibles dans cette matrice (au regard des référentiels régionaux) bien que les métaux issus de l'industrie minière (Cr, Mn, Ni, liés essentiellement aux activités de Doniambo) aient en médiane des concentrations plus élevées en fond de rade avec un gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade chaque année. La saison semble influencer les concentrations de la majorité des paramètres étudiés (hors COT et Cu) dans les eaux, avec des concentrations globalement supérieures en saison chaude du fait d'une pluviométrie plus élevée qu'en saison froide et inter-saison. La campagne 2014 est marquée par des concentrations élevées en MES de mars à mai 2015 et des concentrations élevées en COT en juin 2015 qui ne semblent pas liées à la pluviométrie. Toutefois, ces augmentations sont homogènes sur la totalité des stations et ont lieu à une large échelle dépassant celle de la grande rade, écartant toute influence de l'activité de Doniambo.

Les sédiments sont quand à eux beaucoup plus stables dans le temps et constituent une trace physico-chimique des dépôts issus de la colonne d'eau. Un gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade est observé chaque année pour chaque métal, à l'exception du Zn. Ce métal a connu une concentration particulièrement élevée en milieu de rade (St3) venant rompre le gradient en 2014 uniquement. Des concentrations élevées en métaux issus de l'industrie minière (Cr, Mn et Ni) sont relevées dans les sédiments sur les stations de fond de rade et constitueraient un risque en cas de remobilisation dans un contexte métropolitain qui n'est cependant pas représentatif des milieux calédoniens.

L'utilisation du bioindicateur Isognomon isognomon fournit des informations sur la biodisponibilité des métaux pour les organismes marins et a été validé à nombreuse reprise (Hédouin et al. 2007, 2009 et 2011). Après prélèvement en baie Maa et transplantation dans la grande rade, l'assimilation des métaux se fait de manière différente selon le métal. Une élimination du Mn a lieu chaque année depuis 2010. On observe cependant une bioaccumulation ou une absence d'évolution des autres métaux avec un gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade en Co, Cr, Ni et Zn pour chaque année. Des différences du FC entre années par typologie et par métal sont souvent observées, sauf pour le Mn : les FC ont généralement augmenté entre 2010 et 2012/2013 pour diminuer en 2014 sur la plupart des typologies. L'évolution temporelle du FC de métaux d'origine urbaine est aussi constatée avec des tendances d'évolution différentes entre métaux et avec des augmentations/diminutions moins importantes que celle des métaux miniers. Il est probable qu'une diminution réelle des métaux biodisponibles associée à des phénomènes de variabilité biologique explique les évolutions constatées entre 2013 et 2014 sans qu'il soit aujourd'hui possible de conclure sur la prépondérance d'un de ces facteurs. Enfin si Isognomon isognomon est largement utilisé en bioaccumulation en Nouvelle Calédonie, cette étude montre ainsi que certaines tendances ne peuvent parfois pas être interprétées.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



Anderson MJ, Gorley RN, Clarke KR (2008) PERMANOVA for PRIMER: Guide to Software and Statistical Methods. PRIMER-E. Plymouth. UK

Breau (2003) - Etude de la Bioaccumulation des métaux dans quelques espèces marines tropicales : Recherche de bioindicateurs de contamination et application à la surveillance de l'environnement côtier dans le lagon Sud-Ouest de la Nouvelle Calédonie. Thèse de doctorat de l'université de la Rochelle : 384 pp.

Buchman MF (2008) NOAA Screening Quick Refrence Tables, NOAA OR&R Report 08-1, Seattle WA, Office of Response and Restoriation Division National Oceanic and Atmospheric Administration, 34pages.

Clarke KR., Warwick RM (1994) Similarity-based testing for community pattern: the 2-way layoutwith no replication. Mar Biol 118, 167-176

Dalto AG, Gremare A, Dinet A, Fichet D (2006) Muddy-bottom meiofauna responses to metal concentrations and organic enrichment in New Caledonia South-West Lagoon. *Estuarine, Coastal and Shelf Science* 67: 629-644.

Department of Environment and Heritage (2009) Queensland water quality guidelines. Chapter 7. 184 pp.

Hedouin L, Pringault O, Metian M, Bustamante P, Warnau M (2007) Nickel bioaccumulation in bivalves from the New Caledonia lagoon: seawater and food exposure. Chemosphere 66, 1449-1457

Hédouin et al. (2009) Trends in concentrations of selected metalloid and metals in two bivalves from the coral reefs in the SW lagoon of New Caledonia Ecotoxicology and Environmental Safety 72: 372-381

Hedouin L, Gomez Batista, M, Metian M, Buschiazzo E, Warnau M (2010) Metal and metalloid bioconcentration capacity of two tropical bivalves for monitoring the impact of land-based mining activities in the New Caledonia lagoon. Marine Pollution Bulletin 61: 554-567

Hédouin et al. (2011) Validation of of two tropical marine bivalves as bioindicators of mining contamination in the New Caledonia lagoon: Field transplantation experiments. Water Research 45: 483-496

Metian M (2003) Bioaccumulation des métaux lourds chez 4 espèces marines du lagon de Nouvelle Calédonie: Caractérisation de leur potentiel bioindicateur pour le monitoring des activités minières locales. Master thesis, IAEAMEL, Monaco/Université Libre de Bruxelles, Belgium, 44 pp.

Metian M, Bustamante P, Hédouin L, Oberhansli F, Warnau M (2009) Delineation of heavy metal uptake pathways (seawater and food) in the variegated scallop Chlamys varia, using radiotracer techniques. Marine Ecology Progress Series 375: 161-171

Zar JH (1999) Biostatistical analyses. 4th ed. Prentice Hall, NJ.



ANNEXES



ANNEXE I: RESULTATS BRUTS SUR LES EAUX (EUROFINS ENVIRONNEMENT ET CALEDONIENNE DES EAUX)







LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Echantillon prélevé par Demandeur : 1403997 31/07/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 31/07/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : Grande Rade 1/08/14 Date début d'analyse 4/08/14 ST1SS Date de validation

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1403998 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST1F Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1403999 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/08/14 ST2S Date de validation : 4/08/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1404000 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/08/14 ST2F Date de validation : 4/08/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1404001 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST3SS Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1404002 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST3MP Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1404003 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST3F Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1404004 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST4SS Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1404005 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST4MP Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1404006 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST4F Date de validation : 4/08/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





Limite de

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1404007 Date de prélèvement : 31/07/14

Valeurs

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/08/14 ST5SS Date de validation : 4/08/14

Unité

mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1404008 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST5MP Date de validation : 4/08/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1404009 Date de prélèvement : 31/07/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/07/14 à 16:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/08/14

ST5F Date de validation : 4/08/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Echantillon prélevé par Demandeur : 1404010 31/07/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement

Nature du prélèvement : EAU DE MER 31/07/14 à 16:30 Date d'arrivée au laboratoire :

Lieu du prélèvement : Grande Rade 1/08/14 Date début d'analyse

4/08/14 ST₆ Date de validation

> Unité Limite de Valeurs mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 04 Août 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-066783-01 Version du : 21/08/2014 Page 1/12

Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de mer	ST1 SS	
002	Eau de mer	ST1 F	
003	Eau de mer	ST2 SS	
004	Eau de mer	ST2 F	
005	Eau de mer	ST3 SS	
006	Eau de mer	ST3 MP	
014	Eau de mer	ST3 F	
015	Eau de mer	ST4 SS	
016	Eau de mer	ST4 MP	
017	Eau de mer	ST4 F	
018	Eau de mer	ST5 SS	
019	Eau de mer	ST5 MP	
020	Eau de mer	ST5 F	
021	Eau de mer	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem

(B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne





Dossier N° : 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins Référence Commande :

Conservation de vos	s echanulions
---------------------	---------------

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)
Nom:	Signature :
Date :	





N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-066783-01 Version du : 21/08/2014 Page 3/12

Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		06/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	3.4	3.5	3.0	2.9	3.6	Eau de mer : 0.2
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	μg/l	1.4	1.5	1.3	1.3	1.3	Eau de mer : 1
IC23Z : Manganèse	μg/l	1	2	2	1	<1	Eau de mer : 1
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES							
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	µg/l	13	15	11	8	7	Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES							
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES							
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	μg/l	3.3	3.3	4.4	2.8	3.6	Eau de mer : 1
ICP/AES							Eau de mer : 1
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	3	3	3	2	2	cau de mer . I
NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS							

001: ST1 SS 002 : ST1 F









Dossier N° : 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

mg/kg MS

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon	006		Limites
Date de prélèvement :			de
Début d'analyse :	06/08/2014		Quantification
		Métaux	
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode			

Prestation réalisée sur le site de Saverne
NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC
1-1488

Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES -NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode

LS894 : **Zinc (Zn)** mg/kg MS

Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488

LS883: Plomb (Pb)

Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES -NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode

Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)							
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.6					Eau de mer : 0.2
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	µg/l	1.3					Eau de mer : 1
ICP/AES							-
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1					Eau de mer : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	6					Eau de mer : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0					Eau de mer : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2.3					Eau de mer : 1

006: ST3 MP





Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon006LimitesDate de prélèvement :deDébut d'analyse :06/08/2014Quantification

Sous-traitance | Eurofins IPL Nord (Lille) IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS

006: ST3 MP





014

015

Limites

Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon

Date de prélèvement :						de
Début d'analyse :				06/08/2014	06/08/2014	Quantification
			Métaux			
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES	S -					
NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Métho B						
.S883 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne IF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC -1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES	mg/kg MS					Sédiments : 5
NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Métho B	ode					
S894 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne IF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC -1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthol						Sédiments : 5
	Sou	s-traitance	Eurofins IPL Nord	(Lille)		
CIDR : Carbone Organique Total (COT) restation soustraitée à Eurofins IPL Nord AS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l			3.0	2.7	Eau de mer : 0.2
C1Z3 : Cuivre dissous restation soustraitée à Eurofins IPL Nord AS	μg/l			1.0	<1.0	Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES						
C23Z: Manganèse lissous restation soustraitée à Eurofins IPL Nord AS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l			<1	<1	Eau de mer : 1
C1Z5 : Nickel dissous restation soustraitée à Eurofins IPL Nord AS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	µg/l			5	2	Eau de mer : 1
ICP/AES C1Z7 : Plomb dissous	μg/l			<1.0	<1.0	Eau de mer : 1
restation soustraitée à Eurofins IPL Nord						
restation soustraitée à Eurofins IPL Nord AS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par						
restation soustraitée à Eurofins IPL Nord AS	μg/l			2.0	2.0	Eau de mer : 1

014 : ST3 F 015 : ST4 SS





Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS

N° Echantillon Date de prélèvement :				013	014	015	Limites de
Début d'analyse :				07/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord	μg/l				2	2	Eau de mer : 1

014 : ST3 F 015 : ST4 SS





Dossier N° : 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon		016	017	018	019	020	Limites
Date de prélèvement :		06/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	06/08/2014	de
Début d'analyse :	-					00/00/2014	Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	3.0	3.6	2.8	2.7	4.5	Eau de mer : 0.2
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	µg/l	<1.0	1.1	<1.0	<1.0	1.1	Eau de mer : 1
ICP/AES							Eau de mer : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	<1	<1	<1	<1	Lau de Illel . 1
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2	2	1	1	2	Eau de mer : 1
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.1	Eau de mer : 1
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	μg/l	2.0	3.5	2.2	2.3	2.0	Eau de mer : 1
ICP/AES IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	μg/l	2	2	1	1	1	Eau de mer : 1

019: ST5 MP

020 : ST5 F

016 : ST4 MP 017 : ST4 F 018 : ST5 SS





Dossier N° : 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

021

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Fchantillon

N ECHANUIION		021				Lillings
Date de prélèvement :						de
Début d'analyse :		06/08/2014				Quantification
Température à réception :						
	Sou	s-traitance	Eurofins IF	PL Nord (Lille)	
			•	•	- /	Eau de mer : 0.2
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.8				Lau de mei . v.z
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0				Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES						
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1				Eau de mer : 1
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES						
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2				Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES						
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0				Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES						
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	3.7				Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES						
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2				Eau de mer : 1
NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS						

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

021: ST6



Limites



Dossier N° : 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

Stéphanie Vallin

Coordinateur de Projets Clients

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Echantillon prélevé par Demandeur : 1405034 10/09/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 10/09/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST1 SS 10/09/14 Date début d'analyse **Grande rade** Date de validation 15/09/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405035 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405036 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405037 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405038 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405039 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405040 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405041 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : **ST4 SS**Date début d'analyse : **10/09/14**

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405042 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : **ST4 MP** Date début d'analyse : **10/09/14**

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





Limite de

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Unité

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405043 Date de prélèvement : 10/09/14

Valeurs

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST4 F Date début d'analyse : 10/09/14 Grande rade Date de validation : 15/09/14

mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405044 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405045 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405046 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1405047 Date de prélèvement : 10/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 10/09/14 à 15:20

Lieu du prélèvement : ST6 Date début d'analyse : 10/09/14

Grande rade Date de validation : 15/09/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Septembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 14E052513 Date de réception : 18/09/2014

Référence Dossier : PYB 14/09-050

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de mer	ST1 SS	
002	Eau de mer	ST1 F	
003	Eau de mer	ST2 SS	
004	Eau de mer	ST2 F	
005	Eau de mer	ST3 SS	
006	Eau de mer	ST3 MP	
007	Eau de mer	ST3 F	
800	Eau de mer	ST4 SS	
009	Eau de mer	ST4 MP	
010	Eau de mer	ST4 F	
011	Eau de mer	ST5 SS	
012	Eau de mer	ST5 MP	
013	Eau de mer	ST5 F	
014	Eau de mer	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons						
Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.						
Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)					
Nom:	Signature :					
Date :						



N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-076989-01 Version du : 06/10/2014 Page 2/5

Dossier N°: 14E052513 Date de réception : 18/09/2014

Référence Dossier : PYB 14/09-050

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 18/09/2014	002 18/09/2014	003 18/09/2014	004 18/09/2014	005 18/09/2014	Limites de Quantification			
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)										
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	3.7	3.6	3.0	1.7	4.4	Eau de mer : 0.2			
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau de mer : 1			
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2	2	3	2	1	Eau de mer : 1			
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	13	12	12	7	6	Eau de mer : 1			
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau de mer : 1			
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.5	2.7	4.3	2.6	2.4	Eau de mer : 1			
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	4	2	2	Eau de mer : 1			

004 : ST2 F 001: ST1 SS 002 : ST1 F 005 : ST3 SS

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne



N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-076989-01 Version du : 06/10/2014 Page 3/5

Dossier N°: 14E052513 Date de réception : 18/09/2014

Référence Dossier : PYB 14/09-050

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		006 18/09/2014	007 18/09/2014	008 18/09/2014	009 18/09/2014	010 18/09/2014	Limites de Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	4.4	2.6	5.6	2.7	2.4	Eau de mer : 0.2		
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau de mer : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	1	<1	<1	<1	<1	Eau de mer : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	6	4	4	4	4	Eau de mer : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau de mer : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.4	1.6	1.7	1.8	1.9	Eau de mer : 1		
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	μg/l	2	2	2	2	2	Eau de mer : 1		

006 : ST3 MP 009: ST4 MP 007 : ST3 F 010: ST4 F 008: ST4 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne



N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-076989-01 Version du : 06/10/2014 Page 4/5

Dossier N°: 14E052513 Date de réception : 18/09/2014

Référence Dossier : PYB 14/09-050

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 18/09/2014	012 18/09/2014	013 18/09/2014	014 18/09/2014		Limites de Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	4.8	3.1	4.2	2.4		Eau de mer : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		Eau de mer : 1		
ICP/AES							Eau de mer : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	<1	<1	<1				
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2	2	2	2		Eau de mer : 1		
ICP/AES IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		Eau de mer : 1		
ICF/AES IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	1.5	2.4	1.9	3.5		Eau de mer : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	μg/l	1	1	1	2		Eau de mer : 1		

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

011: ST5 SS 014: ST6 012: ST5 MP 010: ST4 F

013 : ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne



Dossier N° : 14E052513 Date de réception : 18/09/2014

Référence Dossier : PYB 14/09-050

Aurélie Schaeffer

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner C.M Echantillon prélevé par Demandeur : 1405465 30/09/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 30/09/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : PO1SS 30/09/14 Date début d'analyse 3/10/14 Date de validation

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405466 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : PO1F Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405467 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : NDUSS Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405468 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : NDUF Date début d'analyse : $\mathsf{30/09/14}$

Date de validation : 3/10/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405469 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P12SS Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405470 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P12MP Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405471 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P12F Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405472 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P22SS Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405473 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P22MP Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405474 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P22F Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405475 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P33SS Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405476 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P33MP Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405477 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : P33F Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : C.M N° d'enregistrement : 1405478 Date de prélèvement : 30/09/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 30/09/14 à 15:30

Lieu du prélèvement : BMAA Date début d'analyse : 30/09/14

Date de validation : 3/10/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Octobre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 14E057326 Date de réception : 08/10/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-061

N° Ech	n Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	P01 SS	
002	Eau saline	P01 F	
003	Eau saline	NDU SS	
004	Eau saline	NDU F	
005	Eau saline	P12 SS	
006	Eau saline	P12 MP	
007	Eau saline	P12 F	
008	Eau saline	P22 SS	
009	Eau saline	P22 MP	
010	Eau saline	P22 F	
011	Eau saline	P33 SS	
012	Eau saline	P33 MP	
013	Eau saline	P33 F	
014	Eau saline	BMaa MP	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons							
Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.							
Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)						
Nom:	Signature :						
Date :							



N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-082512-01 Version du : 24/10/2014 Page 2/5

Dossier N°: 14E057326 Date de réception : 08/10/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-061

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de		
Début d'analyse :		08/10/2014	08/10/2014	08/10/2014	08/10/2014	08/10/2014	Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	3.3	3.6	2.3	2.1	2.4	Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	1.1	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	2	3	2	1	Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	11	11	5	11	6	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.9	2.9	1.9	4.4	2.1	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1		

001: P01 SS 004 : NDU F 002 : P01 F 005: P12 SS

003: NDU SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne



Dossier N° : 14E057326 Date de réception : 08/10/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-061

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	800	009	010	Limites de		
Début d'analyse :		08/10/2014	08/10/2014	08/10/2014	08/10/2014	08/10/2014	Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	1.9	1.1	1.9	2.3	2.4	Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1	2	<1	<1	<1	Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	4	10	4	4	3	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	2.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.2	2.7	2.1	2.0	2.0	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1		

 006 : P12 MP
 009 : P22 MP

 007 : P12 F
 010 : P22 F

 008 : P22 SS
 010 : P22 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne



Dossier N° : 14E057326 Date de réception : 08/10/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-061

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 08/10/2014	012 08/10/2014	013	014 08/10/2014	Limites de Quantification
Debut a analyse .	Sou	s-traitance				Quantinication
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.3	2.8	2.3	2.3	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	<1	<1	2	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	2	2	2	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	1.7	2.2	1.9	3.8	Eau saline : 1
IC241 : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	μg/l	1	2	2	1	Eau saline : 1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

013: P33 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne



Dossier N°: 14E057326 Date de réception : 08/10/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-061

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **Ginger Soproner** Echantillon prélevé par : **ANTOINE**

 N° d'enregistrement : 1406371 Date de prélèvement : 4/11/14 à 12:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 4/11/14 à 16:10

Lieu du prélèvement : ST1SS Date début d'analyse : 4/11/14

Date de validation : 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406372 4/11/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1F** 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406373 4/11/14 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST2 SS 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406374 4/11/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST2 F 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB

N° d'enregistrement : 1406375 Date de prélèvement : 4/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 4/11/14

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 4/11/14

Date de validation : 7/11/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406376 4/11/14 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3 MP 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406377 4/11/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3 F 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406378 4/11/14 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST4 SS 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406379 4/11/14 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST4 MP 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406380 4/11/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST4 F 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406381 4/11/14 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 SS 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406382 4/11/14 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 MP 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406383 4/11/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 F 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **Antoine** Echantillon prélevé par Demandeur : 1406384 4/11/14 N° d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/11/14 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST6** 4/11/14 Date début d'analyse Date de validation 7/11/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Novembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER Madame Cecile MASCARELL bp 3583 98800 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 14E065787 Date de réception : 13/11/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-068

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons							
Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.							
Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)						
Nom:	Signature :						
Date ·							



Dossier N° : 14E065787 Date de réception : 13/11/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-068

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 13/11/2014	002 13/11/2014	003 13/11/2014	004 13/11/2014	005	Limites de Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.6	2.1	2.5	2.0	2.1	Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	1.9	<1.0	1.1	1.0	Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	2	4	2	2	Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	7	11	11	8	6	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.7	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2.4	9.0	5.5	3.9	6.0	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	3	1	4	3	2	Eau saline : 1		

 001 : ST1 SS
 004 : ST2 F

 002 : ST1 F
 005 : ST3 SS

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N°: 14E065787 Date de réception : 13/11/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-068

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	800	009	010	Limites de	
Début d'analyse :		13/11/2014	13/11/2014	13/11/2014	13/11/2014	13/11/2014	Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.6	1.9	2.6	2.6	2.0	Eau saline : 0.2	
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	1	<1	<1	<1	Eau saline : 1	
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	4	4	3	4	2	Eau saline : 1	
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.8	2.6	2.2	2.4	2.4	Eau saline : 1	
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1	

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

008 : ST4 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 14E065787 Date de réception : 13/11/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-068

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 13/11/2014	012 13/11/2014	013 13/11/2014	014 13/11/2014	Limites de Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)	
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.1	2.6	2.4	2.8	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode	μg/l	3.0	2.1	<1.0	6.7	Eau saline : 1
RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	1	<1	2	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	13	12	4	13	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	3.1	<1.0	<1.0	2.2	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	15	12	2.3	21	Eau saline : 1
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	<1	<1	2	1	Eau saline : 1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

013: ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N°: 14E065787 Date de réception : 13/11/2014

Référence Dossier : SLN Milieu marin Référence Commande : CM 14/10-068

3 put

Edouard Moreau

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407075 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST1SS Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 6 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407076 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST1F

Date début d'analyse : 1/12/14

Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

 N° d'enregistrement : 1407077 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **Ginger Soproner** Echantillon prélevé par : **CM**

N° d'enregistrement : 1407078 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST2F

Date début d'analyse : 1/12/14

Date deput d'analyse : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407079 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3SS

Date début d'analyse : 1/12/14

Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **Ginger Soproner** Echantillon prélevé par : **CM**

 N° d'enregistrement : 1407080 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3MP

Date début d'analyse : 1/12/14

Date début d'analyse : **1/12/14**Date de validation : **3/12/14**

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **Ginger Soproner** Echantillon prélevé par : **CM**

N° d'enregistrement : 1407081 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

 N° d'enregistrement : 1407082 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **Ginger Soproner** Echantillon prélevé par : **CM**

N° d'enregistrement : 1407083 Date de prélèvement : 28/11/14
Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à
Lieu du prélèvement : ST4MP

Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407084 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407085 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5SS

Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM N° d'enregistrement : 1407086 Date de prélèvement : 28/1

N° d'enregistrement : **1407086**Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date de prélèvement : **28/11/14**Date d'arrivée au laboratoire : **1/12/14 à 13:30**

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407087 Date de prélèvement : 28/11/14

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5F

Date début d'analyse : 1/12/14

Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai)Maintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : CM

N° d'enregistrement : 1407088 Date de prélèvement : 28/11/14
Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14 à 13:30

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/12/14
Lieu du prélèvement : ST6 Date début d'analyse : 1/12/14

Date de validation : 3/12/14

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Echantillon non conforme (hors délai) et transport non réfrigéréMaintien de la demande d'analyse par le client.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Décembre 2014

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Madame Cecile MASCARELL
bp 3583
98800 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 14E074157 Date de réception : 15/12/2014

Référence Dossier : Projet N° SLN suivi milieu marin

Référence Commande : CM 14-12-070

N° Ech I	Matrice	Référence échantillon	Observations
001 E	Eau saline	ST1 SS	
002 E	Eau saline	ST1 F	
003 E	Eau saline	ST2 SS	
004 E	Eau saline	ST2 F	
005 E	Eau saline	ST3 SS	
006 E	Eau saline	ST3 MP	
007 E	Eau saline	ST3 F	
008 E	Eau saline	ST4 SS	
009 E	Eau saline	ST4 MP	
010 E	Eau saline	ST4 F	
011 E	Eau saline	ST5 SS	
012 E	Eau saline	ST5 MP	
013 E	Eau saline	ST5 F	
014 E	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons							
Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.							
Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)						
Nom :	Signature :						
Date ·							



Dossier N° : 14E074157 Date de réception : 15/12/2014

Référence Dossier : Projet N° SLN suivi milieu marin

Référence Commande : CM 14-12-070

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 15/12/2014	002 15/12/2014	003	004 15/12/2014	005	Limites de Quantification		
Debut d'allalyse .	60				-	15/12/2014	Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.1	3.3	3.0	3.1	2.2	Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2.0	1.9	1.9	1.8	<1.0	Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	2	2	2	1	Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	9	10	9	8	4	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	1.6	<1.0	1.9	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	5.0	5.1	5.3	5.0	3.1	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	3	3	4	3	2	Eau saline : 1		

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 14E074157 Date de réception : 15/12/2014

Référence Dossier : Projet N° SLN suivi milieu marin

Référence Commande : CM 14-12-070

N° Echantillon		006	007	800	009	010	Limites	
Date de prélèvement :							de	
Début d'analyse :		15/12/2014	15/12/2014	15/12/2014	15/12/2014	15/12/2014	Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	3.0	3.2	2.7	3.0	3.3	Eau saline : 0.2	
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR								
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2.4	1.6	12	12	1.8	Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC23Z : Manganèse	μg/l	1	1	<1	<1	<1	Eau saline : 1	
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	4	5	6	7	3	Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	13	5.6	24	26	5.1	Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1	
Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS								

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 14E074157 Date de réception : 15/12/2014

Référence Dossier : Projet N° SLN suivi milieu marin

Référence Commande : CM 14-12-070

N° Echantillon		011	012	013	014		Limites	
Date de prélèvement :							de	
Début d'analyse :		15/12/2014	15/12/2014	15/12/2014	15/12/2014		Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	2.7	3.1	2.6	3.1		Eau saline : 0.2	
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR								
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	µg/l	1.5	2.6	1.3	2.4		Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	<1	<1	<1		Eau saline : 1	
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	3	4	4	5		Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0	4.7	<1.0	<1.0		Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	4.4	8.1	9.8	7.6		Eau saline : 1	
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2	2	2	2		Eau saline : 1	
Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS								

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

011 : ST5 SS 014 : ST6

012 : ST5 MP 013 : ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 14E074157 Date de réception : 15/12/2014

Référence Dossier : Projet N° SLN suivi milieu marin

Référence Commande : CM 14-12-070

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients

SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500285 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST1SS Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500286 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500287 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500288 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST2F**Date début d'analyse : **15/01/15**Date de validation : **23/01/15**

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500289 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500290 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500291 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500292 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST4SS** Date début d'analyse : **15/01/15**

Date de validation : 23/01/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500293 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500294 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : **15/01/15**Date de validation : **23/01/15**

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 6 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500295 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500296 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 6 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500297 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST5F**Date début d'analyse : **15/01/15**Date de validation : **23/01/15**

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500298 Date de prélèvement : 14/01/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 15/01/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : \$T6

Date début d'analyse : 15/01/15

Date de validation : 23/01/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 16 Janvier 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 15E002879 Date de réception : 21/01/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/01-005

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons							
Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.							
Conservation Supplémentaire : x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)							
Nom:	Signature :						
Date:							



Dossier N° : 15E002879 Date de réception : 21/01/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/01-005

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.9	2.2	2.1	2.2	2.1	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	1.7	1.9	2.0	2.0	1.9	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	2	<1	1	<1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	9	11	5	8	6	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	3.7	4.6	4.8	4.7	3.9	Eau saline : 1
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	3	5	3	4	3	Eau saline : 1

 001 : ST1 SS
 004 : ST2 F

 002 : ST1 F
 005 : ST3 SS

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E002879 Date de réception : 21/01/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/01-005

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	800	009	010	Limites de	
Début d'analyse :		21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.3	2.4	2.0	3.8	2.4	Eau saline : 0.2	
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	1.7	1.8	1.5	1.8	1.7	Eau saline : 1	
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1	
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	4	4	3	3	3	Eau saline : 1	
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	9.2	4.9	3.7	4.1	5.2	Eau saline : 1	
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	5	2	2	2	Eau saline : 1	

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N°: 15E002879 Date de réception : 21/01/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/01-005

N° Echantillon Date de prélèvement :		011	012	013	014		Limites de		
Début d'analyse :	0 -	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2015		Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	3.6	4.2	3.0	2.6		Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode	μg/l	1.5	1.5	1.7	1.7		Eau saline : 1		
RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1	<1	<1	<1		Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	3	3	2	2		Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	3.3	3.7	5.4	21		Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2		Eau saline : 1		

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

012 : ST5 Kiii

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/01-005

Stéphanie Vallin

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB

N° d'enregistrement : 1500804 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15

Lieu du prélèvement : STISS Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500805 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1500806 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1500807 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : **ST2F**Date début d'analyse : **5/02/15**Date de validation : **9/02/15**

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1500808 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1500809 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1500810 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500811 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : **ST4MP**Date début d'analyse : **5/02/15**Date de validation : **9/02/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500812 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : **5/02/15**Date de validation : **9/02/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500813 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500814 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500815 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : ST5F Date début d'analyse : 5/02/15

Date de validation : 9/02/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1500816 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : **ST6**Date début d'analyse : **5/02/15**Date de validation : **9/02/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1500817 Date de prélèvement : 5/02/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/02/15 à 14:20

Lieu du prélèvement : **ST3F**Date début d'analyse : **5/02/15**Date de validation : **9/02/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 15E007818 Date de réception : 11/02/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/02-010

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue. Conservation Supplémentaire : x 6 semaines supplémentaires (LS0PX) Nom : Signature :



Dossier N° : 15E007818 Date de réception : 11/02/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/02-010

N° Echantillon		001	002	003	004	005	Limites		
Date de prélèvement :							de		
Début d'analyse :		11/02/2015	11/02/2015	11/02/2015	11/02/2015	11/02/2015	Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	3.0	2.2	2.9	4.8	4.3	Eau saline : 0.2		
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR									
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	1.2	2.2	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC23Z : Manganèse	μg/l	1	<1	3	2	1	Eau saline : 1		
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	6	4	11	9	4	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	3.4	6.5	4.4	6.6	6.3	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2	3	3	3	2	Eau saline : 1		
Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS									

 001 : ST1 SS
 004 : ST2 F

 002 : ST1 F
 005 : ST3 SS

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 ε - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E007818 Date de réception : 11/02/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/02-010

N° Echantillon		006	007	800	009	010	Limites		
Date de prélèvement :							de		
Début d'analyse :		11/02/2015	11/02/2015	11/02/2015	11/02/2015	11/02/2015	Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	3.2	4.5	2.9	4.2	2.8	Eau saline : 0.2		
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR									
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0	1.2	1.2	1.4	<1.0	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1		
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z5 : Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	3	3	2	2	4	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	3.3	3.9	2.5	2.8	2.3	Eau saline : 1		
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1		
Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS									

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E007818 Date de réception : 11/02/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/02-010

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 11/02/2015	012 11/02/2015	013 11/02/2015	014 11/02/2015		Limites de Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.6	2.4	3.0	4.2		Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	1.3	<1.0	<1.0		Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1	<1	<1	<1		Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2	1	2	2		Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.9	2.5	2.0	6.1		Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2		Eau saline : 1		

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

011 : ST5 SS 014 : ST6

012 : ST5 MP 013 : ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E007818 Date de réception : 11/02/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/02-010

Stéphanie Vallin

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501229 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1SS** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501230 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1F** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 5 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501231 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST2SS** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501232 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST2F** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501233 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3SS 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501234 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3MP 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501235 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST3F** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501236 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST4SS** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501237 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST4MP 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501238 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST4F** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501239 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST5SS** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501240 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5MP 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501241 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST5F** 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1501242 24/02/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/02/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST6 24/02/15 Date début d'analyse 27/02/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Février 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Référence Dossier : Réf: PYB 15/02-018

Objet: SLN Ssuivi milieu marin

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 - SS	
002	Eau saline	ST1-F	
003	Eau saline	ST2 - SS	
004	Eau saline	ST2 - F	
005	Eau saline	ST3 - SS	
006	Eau saline	ST3 - MP	
007	Eau saline	ST3 - F	
800	Eau saline	ST4 - SS	
009	Eau saline	ST4 - MP	
010	Eau saline	ST4 - F	
011	Eau saline	ST5 - SS	
012	Eau saline	ST5 - MP	
013	Eau saline	ST5 - F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de	vos echantilions				
Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.					
Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)				
Nom : Signature :					

Date:



N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-017415-01 Version du : 18/03/2015 Page 2/5

Dossier N°: 15E012199 Date de réception : 04/03/2015

Référence Dossier : Réf: PYB 15/02-018

Objet: SLN Ssuivi milieu marin

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	Quantification
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)							
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.3	2.6	2.5	2.3	2.5	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1	3	<1	1	<1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	5	10	3	4	2	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.6	3.5	2.7	2.9	2.0	Eau saline : 1
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	3	2	2	2	Eau saline : 1

001: ST1 - SS 004: ST2 - F 002 : ST1 - F 005 : ST3 - SS

003 : ST2 - SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-017415-01 Version du : 18/03/2015 Page 3/5

Dossier N°: 15E012199 Date de réception : 04/03/2015

Référence Dossier : Réf: PYB 15/02-018

Objet: SLN Ssuivi milieu marin

N° Echantillon		006	007	800	009	010	Limites		
Date de prélèvement : Début d'analyse :		04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	de Quantification		
Debut d'analyse .						04/03/2013	Quantification		
	Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	2.0	2.5	2.6	1.8	2.8	Eau saline : 0.2		
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR									
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	1	<1	<1	<1	Eau saline : 1		
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES									
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	4	2	2	3	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.6	2.6	5.3	2.6	3.3	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1		

006: ST3 - MP 009: ST4 - MP 007 : ST3 - F 010: ST4 - F 008 : ST4 - SS

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-017415-01 Version du : 18/03/2015 Page 4/5

Dossier N°: 15E012199 Date de réception : 04/03/2015

Référence Dossier : Réf: PYB 15/02-018

Objet: SLN Ssuivi milieu marin

N° Echantillon Date de prélèvement :		011	012	013	014		Limites de	
Début d'analyse :		04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015	04/03/2015		Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	2.9		3.8	2.4		Eau saline : 0.2	
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR								
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		Eau saline : 1	
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	<1	<1	<1		Eau saline : 1	
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	2	2	2		Eau saline : 1	
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		Eau saline : 1	
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.8	2.5	2.8	6.0		Eau saline : 1	
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2		Eau saline : 1	

011: ST5 - SS 012: ST5 - MP 013: ST5 - F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E012199 Date de réception : 04/03/2015

Référence Dossier : Réf: PYB 15/02-018

Objet: SLN Ssuivi milieu marin

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Stéphanie Vallin

Coordinateur de Projets Clients

SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur

: Ginger Soproner

N° d'enregistrement : 1502244

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST6

Echantillon prélevé par

PYB

3

Date de prélèvement

31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire :

31/03/15

Date début d'analyse

31/03/15

Date de validation

8/04/15

Valeurs mesurées Unité

Limite de Quantification

mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

Matières en suspension.....

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

FN/CAN/13

Indice de révision : a



LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur

. Ginger Soproner

N° d'enregistrement

: 1502245

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST1 SS

Echantillon prélevé par

PYB

Date de prélèvement

31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire :

31/03/15 à 13:00

Date début d'analyse

31/03/15

Date de validation

8/04/15

Valeurs mesurées Unité

mesure

Limite de

Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner Demandeur

: 1502246 N° d'enregistrement

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST1 F

Echantillon prélevé par

PYB

Date de prélèvement

31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire : Date début d'analyse

31/03/15 31/03/15

8/04/15

Date de validation

Valeurs

Unité

mesurées

mesure

Limite de

Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences: 41 37 38 - Fax: 43 81 28 - mail: cde@cde.nc



LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner
N° d'enregistrement : 1502247

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST2 SS

Echantillon prélevé par : PYB

Date de prélèvement : 31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15

Date début d'analyse : 31/03/15

Date de validation : 8/04/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE EN/CAN/13 Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner

N° d'enregistrement : 1502248 Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST2 F

Echantillon prélevé par : PYB

Date de prélèvement : 31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15
Date début d'analyse : 31/03/15

Date de validation : 8/04/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

a LAVIGNE Indice de révision : a

maice do to to som a

EN/CAN/13

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner
N° d'enregistrement : 1502249

N° d'enregistrement : 1502249 Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST3 SS

Echantillon prélevé par : PYB

Date de prélèvement : 31/03/15
Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15
Date début d'analyse : 31/03/15

Date de validation : 8/04/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE EN/CAN/13 Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner

 N° d'enregistrement : 1502250 Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST3 MP

Echantillon prélevé par :

PYB

Date de prélèvement

31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire :

31/03/15

Date début d'analyse

31/03/15

Date de validation

8/04/15

Valeurs mesurées Unité mesure Limite de

Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

ICNE Indian

Indice de révision : a

EN/CAN/13

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner Demandeur

: 1502251 N° d'enregistrement

Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST3 F

PYB Echantillon prélevé par

31/03/15

Date de prélèvement Date d'arrivée au laboratoire :

31/03/15

Date début d'analyse

31/03/15

Date de validation

8/04/15

Valeurs mesurées Unité mesure Limite de

Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

A QUALITÉ POUR L'EAU



LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner Demandeur : 1502252

N° d'enregistrement Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST4 SS

PYB Echantillon prélevé par

31/03/15 Date de prélèvement Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15

: 31/03/15 Date début d'analyse Date de validation

8/04/15

Unité Valeurs mesurées

Limite de Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13 Indice de révision : a



LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

mesure

Demandeur : Ginger Soproner

N° d'enregistrement : 1502253Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST4 MP

Echantillon prélevé par : PYB

Date de prélèvement : 31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15
Date début d'analyse : 31/03/15

Date de validation : 8/04/15

Valeurs Unité

Limite de

Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

mesurées

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner Demandeur : 1502254

N° d'enregistrement Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST4 F

Echantillon prélevé par

PYB

Date de prélèvement

31/03/15 31/03/15

Date d'arrivée au laboratoire : Date début d'analyse

: 31/03/15

Date de validation

8/04/15

Valeurs

Unité

mesurées

mesure

Limite de

Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner
N° d'enregistrement : 1502255
Nature du prélèvement : EAU DE MER

Lieu du prélèvement : ST5 SS

Echantillon prélevé par : PYB

Date de prélèvement : 31/03/15
Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15

Date début d'analyse : 31/03/15
Date de validation : 8/04/15

Valeurs Unité mesurées mesure

Limite de Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

2

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





Limite de

Quantification

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner Demandeur : 1502256 N° d'enregistrement

Lieu du prélèvement : ST5 MP

Nature du prélèvement : EAU DE MER

PYB Echantillon prélevé par

Date de prélèvement 31/03/15 31/03/15 Date d'arrivée au laboratoire : : 31/03/15 Date début d'analyse

8/04/15 Date de validation

Valeurs Unité mesurées mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire. Vanessa LAVIGNE

EN/CAN/13 Indice de révision : a

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences: 41 37 38 - Fax: 43 81 28 - mail: cde@cde.nc





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des lles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

. Ginger Soproner Demandeur **PYB** Echantillon prélevé par : 1502257 N° d'enregistrement 31/03/15 Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 31/03/15 Lieu du prélèvement : ST5 F : 31/03/15 Date début d'analyse

8/04/15 Date de validation

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière,
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Avril 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a

EN/CAN/13

Siège social : 13, rue Edmond Harbulot - PK6 - BP 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. 41 37 37 / Urgences : 41 37 38 - Fax : 43 81 28 - mail : cde@cde.nc





SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 15E020694 Date de réception : 09/04/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/04-023

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue. Conservation Supplémentaire : x 6 semaines supplémentaires (LS0PX) Nom : Signature :



Dossier N° : 15E020694 Date de réception : 09/04/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/04-023

N° Echantillon		001	002	003	004	005	Limites
Date de prélèvement :							de
Début d'analyse :		08/04/2015	08/04/2015	08/04/2015	08/04/2015	08/04/2015	Quantification
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)							
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	3.3	3.7	2.7		3.9	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2.1	1.2	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	3	3	2	2	1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	13	12	9	9	4	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	10	4.4	4.2	4.3	3.5	Eau saline : 1
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	3	4	4	3	2	Eau saline : 1

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E020694 Date de réception : 09/04/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/04-023

N° Echantillon		006	007	800	009	010	Limites	
Date de prélèvement :							de	
Début d'analyse :		08/04/2015	08/04/2015	08/04/2015	08/04/2015	08/04/2015	Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l		2.6	2.8	2.4		Eau saline : 0.2	
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	2.5	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC23Z : Manganèse	μg/l	1	2	5	1	1	Eau saline : 1	
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES								
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	5	5	49	3	3	Eau saline : 1	
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	3.2	3.7	10	2.0	2.3	Eau saline : 1	
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	2	2	2	2	2	Eau saline : 1	

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

008 : ST4 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-028143-01 Version du : 27/04/2015 Page 4/5

Dossier N°: 15E020694 Date de réception : 09/04/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/04-023

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 08/04/2015	012 08/04/2015	013 08/04/2015	014 08/04/2015	Limites de Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)	
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation	mg/l			3.2	4.3	Eau saline : 0.2
chimique / IR IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	1.1	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	1	<1	<1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	3	3	2	<1	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	4.8	3.7	3.3	<1.0	Eau saline : 1
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	1	2	2	2	Eau saline : 1

011: ST5 SS 014: ST6 012 : ST5 MP

013: ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N°: 15E020694 Date de réception : 09/04/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/04-023

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients

Stéphanie Vallin

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1503086 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 29/04/15 Nature du prélèvement : EAU DE MER 29/04/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST1 SS 29/04/15 Date début d'analyse 7/05/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503087 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : **29/04/15 à 15:15**

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503088 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503089 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503090 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503091 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503092 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 29/04/15 Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503093 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503094 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : **ST4 MP**Date début d'analyse : **29/04/15**Date de validation : **7/05/15**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503095 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : **ST4 F**Date début d'analyse : **29/04/15**Date de validation : **7/05/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503096 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503097 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503098 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 29/04/15 Date de validation : 7/05/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 06 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503099 Date de prélèvement : 29/04/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/04/15 à 15:15

Lieu du prélèvement : \$T6 Date début d'analyse : 29/04/15

Date de validation : 7/05/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 07 Mai 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 15E029613 Date de réception : 15/05/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/04-025

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue. Conservation Supplémentaire: x 6 semaines supplémentaires (LS0PX) Nom: Signature:



Dossier N° : 15E029613 Date de réception : 15/05/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/04-025

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		15/05/2015	15/05/2015	15/05/2015	15/05/2015	15/05/2015	Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.5	2.7	7.7	4.0	2.8	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2	3	2	1	1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	12	13	6	6	5	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	4.1	5.9	3.9	3.1	3.6	Eau saline : 1
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	μg/l	2	2	1	1	1	Eau saline : 1

003 : ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E029613 Date de réception : 15/05/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/04-025

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	800	009	010	Limites de	
Début d'analyse :		15/05/2015	15/05/2015	15/05/2015	15/05/2015	15/05/2015	Quantification	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)								
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	2.6	3.4	9.9	9.9	4.9	Eau saline : 0.2	
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	2	2	<1	<1	<1	Eau saline : 1	
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	6	7	2	3	3	Eau saline : 1	
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1	
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	3.2	3.1	2.1	2.9	2.8	Eau saline : 1	
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	µg/l	1	2	<1	<1	<1	Eau saline : 1	

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E029613 Date de réception : 15/05/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/04-025

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 15/05/2015	012 15/05/2015	013	014 15/05/2015	Limites de Quantification
Debut a dilaryse .	Sou	s-traitance				Quantification
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l	4.7	5.6	7.1	4.4	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l	2	2	2	2	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l	3.1	3.8	2.5	7.4	Eau saline : 1
IC241 : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 - Dosage direct par ICP MS	μg/l	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

012 : ST5 IVII

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Page 5/5

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/04-025

Aurélie Schaeffer

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1503850 1/06/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 1/06/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : Grande Rade 1/06/15 Date début d'analyse ST1SS 8/06/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503851 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15

ST1F Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503852 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15 ST2SS Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503853 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15

ST2F Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503854 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15 ST3SS Date de validation : 8/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1503855 1/06/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement

Nature du prélèvement : EAU DE MER 1/06/15 à 13:30 Date d'arrivée au laboratoire :

Lieu du prélèvement : Grande Rade 1/06/15 Date début d'analyse ST3MP

8/06/15 Date de validation

> Valeurs I Inité Limite de Quantification mesurées mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire. Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503856 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15 ST3F Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503857 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15 ST4SS Date de validation : 8/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503858 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15

ST4MP Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1503859 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15

ST4F Date de validation : 8/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503860 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15 ST5SS Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503861 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15 ST5MP Date de validation : 8/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503862 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : Grande Rade Date début d'analyse : 1/06/15

ST5F Date de validation : 8/06/15

bace de variation . Gov. 10

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1503863 Date de prélèvement : 1/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 1/06/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : **Grande Rade** Date début d'analyse : 1/06/15

ST6 Date de validation : 8/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 08 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 15E036513 Date de réception : 10/06/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-032

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue. Conservation Supplémentaire : x 6 semaines supplémentaires (LS0PX) Nom : Signature :



Dossier N° : 15E036513 Date de réception : 10/06/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-032

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		16/07/2015	16/07/2015	16/07/2015	16/07/2015	16/07/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	4.1	4.7	5.4	3.7	2.1	Eau saline : 1
17294-2							
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	4.1	5.8	5.4	4.1	3.9	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	1.3	2.2	1.4	1.2	7.0	Eau saline : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	1	<1	1	2	<1	Eau saline : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	9	14	9	7	5	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	3.2	5.1	4.8	3.9	5.5	Eau saline : 1

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E036513 Date de réception : 10/06/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-032

N° Echantillon Date de prélèvement :		006 16/07/2015	007 16/07/2015	008 16/07/2015	009 16/07/2015	010 16/07/2015	Limites de Quantification
Début d'analyse :		10/07/2015		10/07/2015	10/07/2015	10/07/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	3.0	2.5	1.9	2.1	2.4	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	4.0	4.9	3.4	4.0	3.2	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	1.8	<1.0	<1.0	<1.0	5.8	Eau saline : 1
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	5	4	3	3	4	Eau saline : 1
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode	μg/l	2.6	2.2	2.8	2.9	4.5	Eau saline : 1

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

008 : ST4 SS

RNO

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 \in - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E036513 Date de réception : 10/06/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-032

N° Echantillon		011	012	013	014	Limites
Date de prélèvement :						de
Début d'analyse :		16/07/2015	16/07/2015	16/07/2015	16/07/2015	Quantification
·			Métaux			
			WELAUX			
LS2TB : Chrome	μg/l	2.2	1.9	1.7	1.5	Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne						
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO						
17294-2						
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)	
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	5.2	5.0	3.8	3.8	Eau saline : 0.2
Total (COT)						
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC						
1-2202						
Oxydation chimique / IR - NF EN 1484						Eau saline : 1
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord	μg/l	<1.0	2.1	<1.0	1.0	Edu Salille . I
SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC						
1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode						
RNO						
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1
dissous						
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS						
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO						
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	2	2	2	1	Eau saline : 1
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord						
SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202						
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode						
RNO IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	1.3	Eau saline : 1
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord	рул	<1.0	<1.0	<1.0	1.3	
SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202						
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode						
RNO						 Eau saline : 1
IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord	μg/l	2.4	3.8	2.9	7.6	Lau Saille . I
SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC						
1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode						
Extraction KNO - Detection par ICF/AES - Methode						

011 : ST5 SS 012 : ST5 MP 013 : ST5 F

RNO

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E036513 Date de réception : 10/06/2015

Référence Dossier : Objet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-032

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Stéphanie Vallin

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504501 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST1SS Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504502 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST1F** Date début d'analyse : **25/06/15**

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504503 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504504 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST2F Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504505 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504506 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504507 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





Quantification

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

mesure

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504508 Date de prélèvement : 25/06/15

mesurées

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

Valeurs Unité Limite de

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504509 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504510 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST4F** Date début d'analyse : **25/06/15**

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504511 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504512 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 25/06/15

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504513 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : $\mathsf{ST5F}$ Date début d'analyse : $\mathsf{25/06/15}$

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1504514 Date de prélèvement : 25/06/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/06/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST6** Date début d'analyse : **25/06/15**

Grande Rade Date de validation : 30/06/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Juin 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 15E043672 Date de réception : 02/07/2015

Référence Dossier : OBJET : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-040

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue. Conservation Supplémentaire : x 6 semaines supplémentaires (LS0PX) Nom : Signature :



Référence Dossier : OBJET : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-040

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 02/07/2015	002 02/07/2015	003 02/07/2015	004 02/07/2015	005 02/07/2015	Limites de Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	35	32	31	34	31	Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	2.2	1.1	<1.0	<1.0	1.1	Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	1	2	1	1	<1	Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	11	13	7	7	6	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	3.0	3.3	2.6	2.4	2.5	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	non mesuré	non mesuré	non mesuré	non mesuré	non mesuré	Eau saline : 1		

 001 : ST1 SS
 004 : ST2 F

 002 : ST1 F
 005 : ST3 SS

003: ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E043672 Date de réception : 02/07/2015

Référence Dossier : OBJET : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-040

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		006 02/07/2015	007 02/07/2015	008 02/07/2015	009 02/07/2015	010 02/07/2015	Limites de Quantification		
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)									
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	34	31	31	32	31	Eau saline : 0.2		
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1		
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	μg/l	5	4	2	3	4	Eau saline : 1		
IC1Z7: Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1		
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	2.0	1.9	1.5	1.6	2.0	Eau saline : 1		
IC24I: Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	non mesuré	non mesuré	non mesuré	non mesuré	non mesuré	Eau saline : 1		

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E043672 Date de réception : 02/07/2015

Référence Dossier : OBJET : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-040

N° Echantillon		011	012	013	014	Limites
Date de prélèvement :						de
Début d'analyse :		02/07/2015	02/07/2015	02/07/2015	02/07/2015	Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)	
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	34	33	30	32	Eau saline : 0.2
IC1Z3: Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
IC23Z : Manganèse	μg/l	<1	<1	<1	<1	Eau saline : 1
dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO						
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	2	<1	1	2	Eau saline : 1
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO						
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO						
IC1Z4: Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	µg/l	2.0	<1.0	2.5	5.6	Eau saline : 1
IC24I : Chrome total Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l	non mesuré	non mesuré	non mesuré	non mesuré	Eau saline : 1
Dosage direct par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

011 : ST5 SS 014 : ST6

012 : ST5 MP 013 : ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Dossier N° : 15E043672 Date de réception : 02/07/2015

Référence Dossier : OBJET : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/06-040

Delphine Picard

Coordinateur de Projets Clients

ANNEXE II : RESULTATS BRUTS SUR LES SEDIMENTS (EUROFINS ENVIRONNEMENT)





SOPRONER Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-066783-01 Version du : 21/08/2014 Page 1/12

Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
007	Sédiments	ST1	
800	Sédiments	ST2	
009	Sédiments	ST3	
010	Sédiments	ST4	
011	Sédiments	ST5	
012	Sédiments	ST6	
013	Sédiments	ST7	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne





Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		0	007 7/08/2014	008 07/08/2014	009 07/08/2014	010 07/08/2014	Limites de Quantification
Debut d'analyse .	Pi			-Chimique		0770072014	Quantinication
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	% P.B.	*	11.0	* 25.8	* 19.4	* 23.6	Sédiments : 1
XXS06 : Séchage à 40°C Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488		*	-	* -	* _	* -	
		1	Métaux				
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B		*	-	*	*	* <u>-</u>	
LS872 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP. NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) N B		*	254	* 329	* 462	* 138	Sédiments : 5
LS873 : Cobalt (Co) Prestation réalisée sur le site de Saverne	mg/kg MS		69.2	62.4	28.3	20.8	Sédiments : 1
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP. NF EN ISO 11885							
LS874: Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP, NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) N B		*	18.5	* 12.6	* 16.7	* 6.13	Sédiments : 5
LS879 : Manganèse (Mn) Prestation réalisée sur le site de Saverne	mg/kg MS		313	315	216	139	Sédiments : 1
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP. NF EN ISO 11885	AES -						
LS881 : Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	mg/kg MS	*	2330	* 2030	* 575	* 454	Sédiments : 1
			009 : ST3				cofra

009 : S13 010 : ST4

007 : ST1 008 : ST2

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





007

800

009

010

Limites

Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

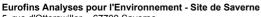
Référence Commande :

N° Echantillon

N Lonantillon			00.	000	000	0.0	Liiiiiii
Date de prélèvement :							de
Début d'analyse :			07/08/2014	07/08/2014	07/08/2014	07/08/2014	Quantification
			Métaux				
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AE NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méti B							
LS883: Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AE NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Métil B			* 35.0	* 23.1	* 39.4	* 10.2	Sédiments : 5
LS894 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AE NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Métil B			* 108	* 110	* 520	* 40.2	Sédiments : 5
	Sous	-traitance	Eurofins	IPL Nord	(Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l						Eau de mer : 0.2
IC1Z3 : Cuivre dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l						Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES							
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l						Eau de mer : 1
IC1Z5: Nickel dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	µg/l						Eau de mer : 1
IC1Z7 : Plomb dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	µg/l						Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES IC1Z4 : Zinc dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	μg/l						Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES							
			009 : ST3				

009 : ST3 010 : ST4

007 : ST1 008 : ST2



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Po





N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-066783-01 Version du : 21/08/2014 Page 7/12

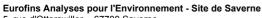
Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 07/08/2014	012 07/08/2014	013 07/08/2014			Limites de Quantification	
Préparation Physico-Chimique								
V//007 P. / P. // 120	0/ D.D.	* 100	* <1.00	* 158			Sédiments : 1	
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	% P.B.	* <1.00	* <1.00	* 1.58			Countries: 1	
XXS06 : Séchage à 40°C Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488		* _	* _	* _				
			Métaux					
XXS01 : Minéralisation eau		* -	* -	* -				
régale - Bloc chauffant Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B								
LS872 : Chrome (Cr) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICI NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) B	P/AES -	* 135	* 69.4	* 27.3			Sédiments : 5	
LS873 : Cobalt (Co) Prestation réalisée sur le site de Saverne Minéralisation à l'eau régale et dosage par IC.	mg/kg MS	14.4	10.1	2.97			Sédiments : 1	
NF EN ISO 11885 LS874: Cuivre (Cu) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC	mg/kg MS	* <5.00	* 7.28	* <5.06			Sédiments : 5	
1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICI NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) B								
LS879 : Manganèse (Mn) Prestation réalisée sur le site de Saverne	mg/kg MS	111	145	123			Sédiments : 1	
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICI NF EN ISO 11885	P/AES -							
LS881 : Nickel (Ni) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	mg/kg MS	* 276	* 155	* 27.0			Sédiments : 1	
011 · ST5							_	

011: ST5 012: ST6 013: ST7



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





012

013

Dossier N°: 14E045027 Date de réception : 06/08/2014

011

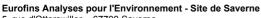
Référence Dossier : Objet : SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande :

N° Echantillon

Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS894: Zinc (Zn) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique	/kg MS /kg MS	*	08/2014 <5.00	_	//08/2014 //étaux 		<5.06		de Quantification Sédiments: 5
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS883: Plomb (Pb) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS894: Zinc (Zn) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique		*	<5.00	*	détaux <5.00				
NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS883: Plomb (Pb) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS894: Zinc (Zn) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique				*	<5.00	*	<5.06		Sédiments : 5
NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS883: Plomb (Pb) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS894: Zinc (Zn) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique				*	<5.00	*	<5.06		Sédiments : 5
NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS883: Plomb (Pb) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS894: Zinc (Zn) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique				*		*	<5.06		Sédiments : 5
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B LS894: Zinc (Zn) mg/k Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique				*		*	<5.06		Sédiments : 5
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B ICIDR: Carbone Organique	/kg MS	*	24.0	*					
ICIDR : Carbone Organique					18.7	*	6.31		Sédiments : 5
	Sou	s-tra	itance	E	urofin	s IP	L Nord (Lille)	
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN 1484 - Oxydation chimique / IR	mg/l								Eau de mer : 0.2
	µg/l								Eau de mer : 1
ICP/AES									Eau de mer : 1
IC23Z: Manganèse dissous Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES	μg/l								
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	µg/l								Eau de mer : 1
Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS	µg/l								Eau de mer : 1
Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par ICP/AES IC1Z4 : Zinc dissous μ Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Méthode RNO - Extraction RNO - Detection par	μg/l								Eau de mer : 1

011 : ST5 012 : ST6 013 : ST7



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Limites

ANNEXE III : RESULTATS BRUTS SUR LES BIOINDICATEURS (AEL)





AEL / LEA (+687) 26.08.19 Téléphone: BP A5 Fax: (+687) 28.33.98 Nouméa 98848 Mob: (+687) 76.84.30

Nouvelle Calédonie Email: info@ael-environnement.nc Web: www.ael-environnement.nc

Numéro de devis :	014-SO-14-A	Nombre de pages :	2
Client	GINGER SOPRONER	Date :	04/03/2015
Contact principal:	Antoine GILBERT		

Réf. AEL: A002

Type échantillon/s	Tissus biologiques
Nombre d'échantillons	32
Remarque:	Minéralisation par four micro-ondes / Analyse par ICP-OES (ISO 11885)

Résultats (Concentrations en μg/g Poids Sec)

Contrôle qualité

	Co	Cr	Cu	Mn	Ni	Pb	Zn
LQ (μg/g PS)	0,20	0,10	0,10	0,10	0,20	0,40	10
CRM 1 (TORT 2)							
Valeur mesurée*	0,55 ± 0,00	0,81 ± 0,05	103± 1	12,8± 0,2	2,48 ± 0,03	<lq< th=""><th>197 ± 2</th></lq<>	197 ± 2
Valeur certifiée**	0,51 ± 0,09	0,77± 0,15	106 ± 10	13,6 ± 1,2	2,50 ± 0,19	0,35 ± 0,13	180 ± 6
Biais (%)	7,8	5,2	-2,8	-5,9	-0,8	-	9,6
CRM2 (DORM 3)							
Valeur mesurée*	-	1,86 ± 0,05	15,9 ± 0,2	-	1,36 ± 0,00	<lq< th=""><th>56,0 ± 0,6</th></lq<>	56,0 ± 0,6
Valeur certifiée**	-	1,89±0,07	15,5 ± 0,63	-	1,28 ± 0,24	0,40 ± 0,05	51,3 ± 3,1
Biais (%)	-	-2,0	3,0	-	6,3	-	9,0

^{*} moyenne ± écart-type







^{**} valeur ± intervalle de confiance à 95%

ADOZ-001 Témoin SIN Lot	Référence AEL	Référence client	Co (μg/g ps)	Cr (μg/g ps)	Cu (μg/g ps)	Mn (μg/g ps)	Ni (μg/g ps)	Pb (μg/g ps)	Zn (μg/g ps)
ADO2-003 Témoin SIN Lot 3 0,560 2,36 8,92 35,8 4,39 4,14 1028 ADO2-004 Témoin SIN Lot 4 0,442 1,77 8,59 26,7 3,15 3,55 957 ADO2-005 STI Lot 1 0,467 2,41 9,83 15,4 5,51 3,50 1772 ADO2-006 STI Lot 2 0,497 3,04 9,42 10,7 6,32 3,91 2173 ADO2-007 STI Lot 3 0,617 2,67 9,34 13,4 5,11 2,82 2264 ADO2-008 STI Lot 4 0,792 3,68 10,56 17,0 9,98 3,32 2713 ADO2-009 STZ Lot 1 1,539 4,72 11,24 27,1 14,29 6,36 1985 ADO2-010 STZ Lot 2 0,921 5,21 9,67 18,6 11,13 7,20 2395 ADO2-011 STZ Lot 3 0,900 5,32 10,75 19,7 13,66 5,40 2230 ADO2-012 STZ Lot 4 0,469 3,41 8,10 8,9 6,00 5,29 1782 ADO2-013 ST3 Lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 ADO2-014 ST3 Lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 ADO2-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 ADO2-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 ADO2-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 ADO2-019 ST4 Lot 3 0,440 2,19 10,40 15,5 4,32 4,57 1270 ADO2-019 ST4 Lot 3 0,440 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-015 ST3 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-016 ST3 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-017 ST4 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,49 1,14 7,70 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,418 2,66 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,418 2,66 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,418 2,66 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-020 ST4 Lot 4 0,418 2,66 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST6 Lot 0,40 0,42 2,28 8,75 13,9 3,38 2,38 1464 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 ADO2-020 ST5 Lot 0,42 2,22 8,84 13,2 2,38 3,37 906 ADO2	A002-001	Témoin SLN Lot	0,500	2,23	8,20	27,7	3,51	3,30	1052
A002-004 Témoin SIN lot 4 0.442 1.77 8.59 26,7 3.15 3.55 957 A002-005 STI Lot 1 0.467 2.41 9.83 15,4 5.51 3.50 1.772 A002-006 STI Lot 2 0.497 3.04 9.42 10.7 6.32 3.91 2173 A002-007 STI Lot 3 0.617 2.67 9.34 13.4 5.11 2.82 2264 A002-008 STI Lot 4 0.792 3.68 10.56 17.0 9.98 3.32 2713 A002-010 STZ Lot 1 1.539 4.72 11.24 27.1 14.29 6.36 1985 A002-011 STZ Lot 2 0.921 5.21 9.67 18.6 11.13 7.20 2395 A002-012 STZ Lot 3 0.990 5.32 10.75 19.7 13.66 5.40 2030 A002-013 ST3 Lot 4 0.469 3.41 8.10 8.9 6.00 5.29 1782	A002-002	Témoin SLN Lot 2	0,916	2,63	7,79	29,1	4,92	3,48	1052
A002-005 STI lot 1 0.467 2.41 9.83 15,4 5.51 3,50 1772 A002-006 STI lot 2 0.497 3.04 9.42 10,7 6.32 3,91 2173 A002-007 STI lot 3 0.617 2.67 9.34 13,4 5.11 2.82 2264 A002-008 STI lot 4 0.792 3.68 10,56 17,0 9.98 3,32 2713 A002-009 STZ lot 1 1.539 4.72 11,24 27,1 14,29 6,36 1985 A002-010 ST2 lot 2 0.921 5,21 9,67 18,6 11,13 7,20 2395 A002-011 ST2 lot 3 0,900 5,32 10,75 19,7 13,66 5,40 2030 A002-013 ST3 lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 A002-014 ST3 lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740	A002-003	Témoin SLN Lot 3	0,560	2,36	8,92	35,8	4,39	4,14	1028
A002-006 ST1 Lot 2 0.497 3.04 9.42 10.7 6.32 3.91 2173 A002-007 ST1 Lot 3 0.617 2.67 9.34 13.4 5.11 2.82 2264 A002-008 ST1 Lot 4 0.792 3.68 10.56 17.0 9.98 3.32 2713 A002-009 ST2 Lot 1 1.539 4.72 11.24 27.1 14.29 6.36 1985 A002-010 ST2 Lot 2 0.921 5.21 9.67 18.6 11.13 7.20 2395 A002-011 ST2 Lot 3 0.900 5.32 10.75 19.7 13.66 5.40 2030 A002-012 ST2 Lot 4 0.469 3.41 8.10 8.9 6.00 5.29 1782 A002-013 ST3 Lot 1 1.326 15.52 8.20 23.1 16.93 1.52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0.697 4.97 7.61 17.6 7.58 1.43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0.835 4.72 8.09 18.4 8.65 0.94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1.186 19.99 7.02 28.6 14.59 1.20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0.537 3.23 10.49 13.7 6.59 4.88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0.446 2.19 10.40 16.5 4.32 4.57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0.440 2.48 2.64 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-020 ST4 Lot 4 0.418 2.64 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-021 ST5 Lot 3 0.400 2.88 8.75 13.9 3.38 2.58 1464 A002-022 ST5 Lot 4 0.449 1.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-023 ST5 Lot 4 0.448 2.64 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-024 ST5 Lot 4 0.418 2.64 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-025 ST6 Lot 4 0.418 2.66 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-026 ST6 Lot 4 0.418 2.66 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-027 ST5 Lot 4 0.449 1.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-028 ST5 Lot 4 0.413 3.14 7.90 14.6 4.13 2.51 1363 A002-020 ST6 Lot 4 0.418 2.66 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-020 ST6 Lot 4 0.418 2.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-020 ST6 Lot 4 0.489 1.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-020 ST6 Lot 4 0.489 1.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-020 ST6 Lot 4 0.489 1.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-020 ST6 Lot 4 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.93 A002-020 ST6 Lot 4 0.426 2.11 9.38 8.45 9.7 4.04 3.39 9.93 A002-020 ST7 Lot 5 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.93 A002-020 ST7 Lot 5 0.432 2.22 8.84 13.2 3.55 3.82 1067 A002-020 ST7 Lot 5 0.432 2.22 8.84 13.2 3.55 3.82 1067 A002-020 ST7 Lot 5 0.432 2.22 8.84 13.2 3.55 3.83 9.93 A002-030 ST7 Lot 5 0.432 2.22 8.84 13.2 15.3 3.93 2.91 1116	A002-004	Témoin SLN Lot 4	0,442	1,77	8,59	26,7	3,15	3,55	957
A002-007 ST1 Lot 3	A002-005	ST1 Lot 1	0,467	2,41	9,83	15,4	5,51	3,50	1772
A002-008 ST1 Lot 4 0.792 3.68 10.56 17.0 9.98 3.32 2713 A002-009 ST2 Lot 1 1.539 4.72 11.24 27.1 14.29 6.36 1985 A002-010 ST2 Lot 2 0.921 5.21 9.67 18.6 11.13 7.20 2395 A002-010 ST2 Lot 3 0.900 5.32 10.75 19.7 13.66 5.40 2030 A002-011 ST2 Lot 3 0.900 5.32 10.75 19.7 13.66 5.40 2030 A002-012 ST2 Lot 4 0.469 3.41 8.10 8.9 6.00 5.29 1782 A002-013 ST3 Lot 1 1.326 15.52 8.20 23.1 16.93 1.52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0.697 4.97 7.61 17.6 7.58 1.43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0.835 4.72 8.09 18.4 8.65 0.94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1.186 19.99 7.02 28.6 14.59 1.20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0.537 3.23 10.49 13.7 6.59 4.88 1629 A002-018 ST4 Lot 1 0.537 3.23 10.49 13.7 6.59 4.88 1629 A002-019 ST4 Lot 3 0.470 3.54 9.57 12.7 4.39 4.30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0.418 2.64 9.27 14.1 4.88 3.98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0.433 2.16 7.04 8.8 4.45 3.12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0.413 3.14 7.90 14.6 4.13 2.51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0.440 2.28 8.75 13.9 3.38 2.58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0.511 2.60 8.95 11.3 4.31 3.57 1586 A002-025 ST6 Lot 2 0.371 1.77 9.94 17.9 2.11 2.87 812 A002-026 ST6 Lot 2 0.371 1.77 9.94 17.9 2.11 2.87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0.299 1.54 8.29 12.1 2.12 3.10 874 A002-029 ST7 Lot 1 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.03 A002-029 ST7 Lot 1 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.03 A002-029 ST7 Lot 1 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.03 A002-020 ST6 Lot 2 0.371 1.77 9.94 17.9 2.11 2.87 812 A002-026 ST6 Lot 2 0.371 1.77 9.94 17.9 2.11 2.87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0.299 1.54 8.29 12.1 2.12 3.10 874 A002-029 ST7 Lot 1 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.03 A002-029 ST7 Lot 1 0.433 2.58 8.45 9.7 4.04 3.39 9.03 A002-029 ST7 Lot 2 0.432 2.22 8.84 13.2 3.55 3.82 1067 A002-030 ST7 Lot 2 0.432 2.22 8.84 13.2 3.55 3.82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0.478 2.478 8.32 15.3 3.93 2.91 1116	A002-006	ST1 Lot 2	0,497	3,04	9,42	10,7	6,32	3,91	2173
A002-019 ST2 Lot 1 1,539 4,72 11,24 27,1 14,29 6,36 198S A002-010 ST2 Lot 2 0,921 5,21 9,67 18,6 11,13 7,20 2395 A002-011 ST2 Lot 3 0,900 5,32 10,75 19,7 13,66 5,40 2030 A002-012 ST2 Lot 4 0,469 3,41 8,10 8,9 6,00 5,29 1782 A002-013 ST3 Lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-020 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,400 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 2,12 3,10 874 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,478 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-007	ST1 Lot 3	0,617	2,67	9,34	13,4	5,11	2,82	2264
A002-010 ST2 Lot 2 0,921 5,21 9,67 18,6 11,13 7,20 2395 A002-011 ST2 Lot 3 0,900 5,32 10,75 19,7 13,66 5,40 2030 A002-012 ST2 Lot 4 0,469 3,41 8,10 8,9 6,00 5,29 1782 A002-013 ST3 Lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-020 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-026 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-026 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-008	ST1 Lot 4	0,792	3,68	10,56	17,0	9,98	3,32	2713
A002-012 ST2 Lot 3 0,900 5.32 10,75 19,7 13,66 5,40 2030 A002-012 ST2 Lot 4 0,469 3,41 8,10 8,9 6,00 5,29 1782 A002-013 ST3 Lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-030 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-009	ST2 Lot 1	1,539	4,72	11,24	27,1	14,29	6,36	1985
A002-012 ST2 Lot 4 0,469 3,41 8,10 8,9 6,00 5,29 1782 A002-013 ST3 Lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-022 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-020 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-020 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-020 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-020 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-020 ST7 Lot 1 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067	A002-010	ST2 Lot 2	0,921	5,21	9,67	18,6	11,13	7,20	2395
A002-013 ST3 Lot 1 1,326 15,52 8,20 23,1 16,93 1,52 2300 A002-014 ST3 Lot 2 0,697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-011	ST2 Lot 3	0,900	5,32	10,75	19,7	13,66	5,40	2030
A002-014 ST3 Lot 2 0.697 4,97 7,61 17,6 7,58 1,43 1740 A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-030 ST7 Lot 2 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-012	ST2 Lot 4	0,469	3,41	8,10	8,9	6,00	5,29	1782
A002-015 ST3 Lot 3 0,835 4,72 8,09 18,4 8,65 0,94 1893 A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 9,06 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-013	ST3 Lot 1	1,326	15,52	8,20	23,1	16,93	1,52	2300
A002-016 ST3 Lot 4 1,186 19,99 7,02 28,6 14,59 1,20 1893 A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-014	ST3 Lot 2	0,697	4,97	7,61	17,6	7,58	1,43	1740
A002-017 ST4 Lot 1 0,537 3,23 10,49 13,7 6,59 4,88 1629 A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST5 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-015	ST3 Lot 3	0,835	4,72	8,09	18,4	8,65	0,94	1893
A002-018 ST4 Lot 2 0,446 2,19 10,40 16,5 4,32 4,57 1270 A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-016	ST3 Lot 4	1,186	19,99	7,02	28,6	14,59	1,20	1893
A002-019 ST4 Lot 3 0,470 3,54 9,57 12,7 4,39 4,30 1266 A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,478 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-017	ST4 Lot 1	0,537	3,23	10,49	13,7	6,59	4,88	1629
A002-020 ST4 Lot 4 0,418 2,64 9,27 14,1 4,88 3,98 1083 A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-018	ST4 Lot 2	0,446	2,19	10,40	16,5	4,32	4,57	1270
A002-021 ST5 Lot 1 0,433 2,16 7,04 8,8 4,45 3,12 1483 A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-019	ST4 Lot 3	0,470	3,54	9,57	12,7	4,39	4,30	1266
A002-022 ST5 Lot 2 0,413 3,14 7,90 14,6 4,13 2,51 1363 A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-020	ST4 Lot 4	0,418	2,64	9,27	14,1	4,88	3,98	1083
A002-023 ST5 Lot 3 0,440 2,28 8,75 13,9 3,38 2,58 1464 A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-021	ST5 Lot 1	0,433	2,16	7,04	8,8	4,45	3,12	1483
A002-024 ST5 Lot 4 0,511 2,60 8,95 11,3 4,31 3,57 1586 A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-022	ST5 Lot 2	0,413	3,14	7,90	14,6	4,13	2,51	1363
A002-025 ST6 Lot 1 0,489 1,60 8,74 12,5 2,96 3,21 879 A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-023	ST5 Lot 3	0,440	2,28	8,75	13,9	3,38	2,58	1464
A002-026 ST6 Lot 2 0,371 1,77 9,94 17,9 2,11 2,87 812 A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-024	ST5 Lot 4	0,511	2,60	8,95	11,3	4,31	3,57	1586
A002-027 ST6 Lot 3 0,299 1,54 8,29 12,1 2,12 3,10 874 A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-025	ST6 Lot 1	0,489	1,60	8,74	12,5	2,96	3,21	879
A002-028 ST6 Lot 4 0,426 2,11 9,38 13,2 2,38 3,37 906 A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-026	ST6 Lot 2	0,371	1,77	9,94	17,9	2,11	2,87	812
A002-029 ST7 Lot 1 0,433 2,58 8,45 9,7 4,04 3,39 903 A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-027	ST6 Lot 3	0,299	1,54	8,29	12,1	2,12	3,10	874
A002-030 ST7 Lot 2 0,432 2,22 8,84 13,2 3,55 3,82 1067 A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-028	ST6 Lot 4	0,426	2,11	9,38	13,2	2,38	3,37	906
A002-031 ST7 Lot 3 0,478 2,47 8,32 15,3 3,93 2,91 1116	A002-029	ST7 Lot 1	0,433	2,58	8,45	9,7	4,04	3,39	903
37 665	A002-030	ST7 Lot 2	0,432	2,22	8,84	13,2	3,55	3,82	1067
A002-032 ST7 Lot 4 0,338 1,97 8,54 10,4 3,15 3,26 1067	A002-031	ST7 Lot 3	0,478	2,47	8,32	15,3	3,93	2,91	1116
	A002-032	ST7 Lot 4	0,338	1,97	8,54	10,4	3,15	3,26	1067

Date	Description	Validé par		
05/03/2015	Rapport final	Stéphanie Pluchino		





ANNEXE IV : INFLUENCE DE LA PLUVIOMETRIE SUR LES RESULTATS DES EAUX ET DES BIOINDICATEURS

VIII.4. ANALYSE DES EAUX

Pour la campagne 2014, des concentrations anormalement élevées de MES ont été enregistrées entre Mars et Mai 2015 ainsi que des concentrations élevées de COT en Juin 2015. L'analyse de la pluviométrie mensuelle à Nouméa pour ces mensualités montre qu'il n'y a pas eu de pluviométrie anormalement élevée comparé aux autres années. Une analyse de variance non-paramétrique (Kruskal-Wallis) à un facteur (Année) sur ces données montre l'absence de différence significative de la pluviométrie moyenne entre année sur la période étudiée.

Tableau 26 : Cumul de pluie par mois (mm) entre Mars et Juin pour chaque année depuis 2011

_	2011	2012	2013	2014	2015
Mars	230	308,9	146,8	63,6	68
Avril	150	78,4	214,8	7,2	90
Mai	172	56,3	58,1	114,5	64
Juin	39	122,4	69	26,3	70
Moyenne	147,8	141,5	122,2	52,9	73,0

VIII.5. ANALYSE DES BIOINDICATEURS

La pluviométrie mensuelle entre juillet et Décembre sur chaque année (2010 à 2014) est présentée dans le Tableau 27. Une analyse de variance non-paramétrique (Kruskal-Wallis) à un facteur (Année) sur ces données montre l'absence de différence significative de la pluviométrie moyenne entre année sur la période étudiée.

Tableau 27 : Cumul de pluie par mois (mm) pour chaque année et chaque période de transplantation (Juillet à Décembre)

•	2010	2011	2012	2013	2014
Juillet	42	104,8	39,5	158,9	55
Août	118,4	81,3	60,2	56,5	68
Septembre	5	44,5	77,7	44,8	53
Octobre	85,8	24,1	57,3	58,1	38
Novembre	54,6	35,5	46	48,9	37
Décembre	20,8	135,7	81,3	78,2	43
Moyenne	54,4	71,0	60,3	74,2	49,0

